

Rapport annuel 2014



La Capitale

Mutuelle de
l'administration publique

Valoriser l'essentiel



Bâtir Protégé

PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE

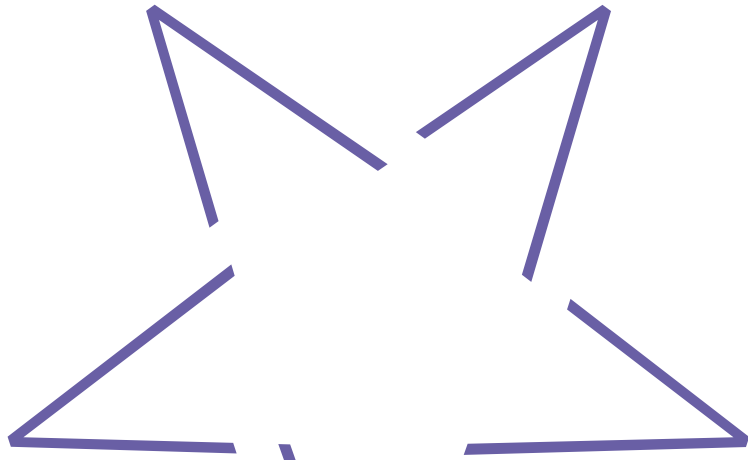
Se préoccuper d'abord et avant tout du bien-être des personnes en leur témoignant respect et empathie et en adoptant des pratiques conformes aux principes fondamentaux d'égalité, d'équité et de démocratie.

INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

Garantir aux mutualistes, aux clients et au personnel une entreprise qui s'appuie sur une bonne gouvernance et une saine gestion en appliquant, à tous les paliers, des normes strictes d'intégrité et d'éthique et en faisant preuve de transparence dans son mode de gestion.

ORIENTATION VERS LE CLIENT

Offrir en tout temps un service attentionné, caractérisé par un parti pris en faveur du client, un souci constant de donner l'information et les conseils appropriés et l'offre de solutions financières adaptées à ce que le client considère comme essentiel à sa sécurité financière.



ger Valoriser

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour **bâtir**, **protéger** et **valoriser** ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière individuelle et collective en leur donnant accès à des produits et services personnalisés.

PÉRENNITÉ DE L'ENTREPRISE

Assurer la croissance rentable de l'entreprise par l'utilisation dynamique et prudente de sa capacité financière dans une perspective de continuité des affaires et d'enrichissement patrimonial pour les générations futures.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

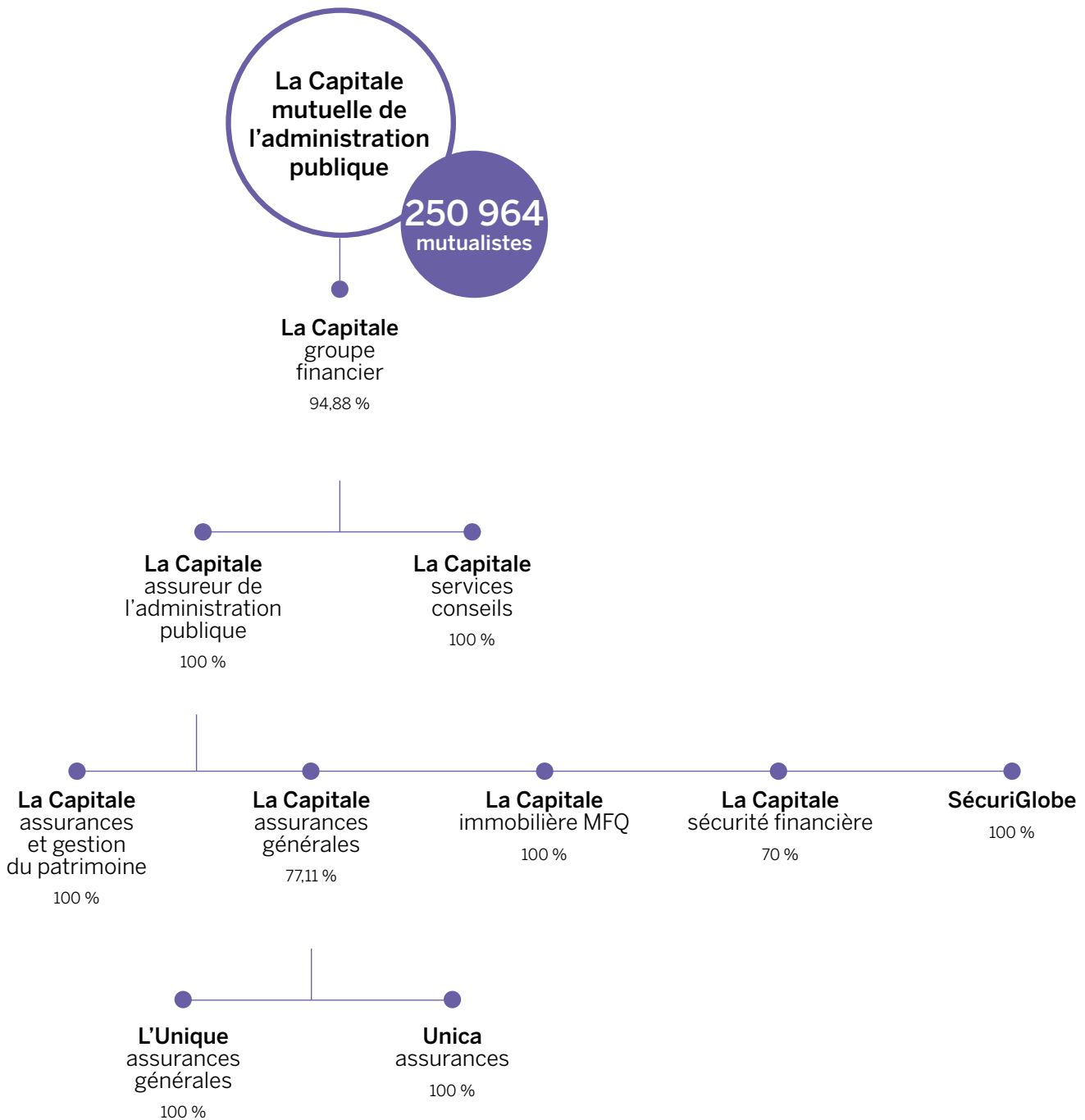
Intégrer et promouvoir les valeurs d'entraide et de solidarité afin de faire vivre les fondements du mutualisme, d'encourager l'action communautaire ou humanitaire et de favoriser le développement durable.

VALORISATION DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS QUÉBÉCOIS

Promouvoir la valeur et les mérites du personnel de l'administration et des services publics qui participe activement au développement social, culturel et économique du Québec.

ORGANIGRAMME	6
FAITS SAILLANTS 2014	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
LA GOUVERNANCE	9
MESSAGE AUX MUTUALISTES	10
REVUE DES ACTIVITÉS	14
Secteur Assurance de personnes et services financiers	14
Secteur Assurance de dommages	17
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	21
Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés	22
Rapport des auditeurs indépendants	23
État consolidé de la situation financière	24
État consolidé des résultats	26
État consolidé du résultat global	27
État consolidé des variations des capitaux propres	28
Tableau consolidé des flux de trésorerie	29
Notes afférentes aux états financiers consolidés	30
PROFIL DES ENTREPRISES	85
Secteur Assurance de personnes et services financiers	86
Membres de la direction	88
Secteur Assurance de dommages	89
Membres de la direction	90
Services communs – Membres de la direction	91
RÉSEAUX DE SERVICE DE LA CAPITALE GROUPE FINANCIER	92
Secteur Assurance de personnes et services financiers	92
Secteur Assurance de dommages	94

Organigramme



Faits saillants 2014

Données consolidées

▪ Actif	5,5 G\$
▪ Revenus totaux	2,2 G\$
▪ Capitaux propres	874,6 M\$
▪ Résultat net	73,1 M\$
▪ Rendement sur l'avoir	8,9 %
▪ Participations versées aux titulaires de contrats	12,1 M\$

▪ Nombre de mutualistes	250 964
▪ Dons de la Fondation à la communauté	1,1 M\$
▪ Contrats et certificats en vigueur	1 819 882
▪ Nombre d'employés	2 560
▪ Employeur de choix 2014 selon Aon Hewitt	

SECTEUR ASSURANCE DE PERSONNES ET SERVICES FINANCIERS

▪ Revenus consolidés de primes	993,6 M\$ hausse de 9,7 %
▪ Résultat net	36,0 M\$
▪ Ventes en primes d'assurance individuelle et dépôts	294,9 M\$ hausse de 31,5 %
▪ Portefeuille d'épargne et placements	1,2 G\$ hausse de 21,6 %
▪ Primes d'assurance collective en vigueur	621,2 M\$ hausse de 6,8 %
▪ 495 sessions d'éducation financière à quelque 7 600 membres du personnel de l'administration publique	
▪ Acquisition de SécuriGlobe	
▪ Nouveau produit d'assurance voyage – SOLIS	

SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

▪ Revenus consolidés de primes	859,8 M\$ hausse de 5,8 %
▪ Résultat net consolidé	37,1 M\$
▪ Volume de primes brutes souscrites de La Capitale assurances générales	557,7 M\$ hausse de 2,6 %
▪ Volume de primes brutes souscrites de L'Unique assurances générales	187,4 M\$ hausse de 11,8 %
▪ Volume de primes brutes souscrites de Unica assurances	114,7 M\$ hausse de 13,2 %
▪ Plus de 40 000 familles protégées par Airmedic	
▪ Plus de 222 000 véhicules couverts par le Programme d'assistance routière de La Capitale	

Conseil d'administration



René **ROULEAU**
Président



Dominique **DUBUC**^{1*, 2*}
Vice-président



Alain **BRIÈRE**¹



Danielle **CHEVRETTE**³



Nikolas **DUCHARME**³



Richard **FISSET**



Josée **GERMAIN**



François **LATREILLE**²



Marie-Josée **LINTEAU**^{2, 3*}



José **GARCEAU**³



Louise **POTVIN**¹

1. Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
 2. Comité de gestion des risques d'entreprise
 3. Comité sur la mutualité, la gouvernance et l'éthique
- * Président du comité

La gouvernance

Le cadre de gestion sur la gouvernance de La Capitale, lequel regroupe l'ensemble de ses politiques, directives et règles liées à la gouvernance a été revu à la fin de l'année 2013. La Politique sur la gouvernance et le Code d'éthique constituent les pièces maîtresses du cadre de gestion. La Politique sur la gouvernance confirme les rôles du conseil d'administration et de ses comités et définit leurs responsabilités respectives. Le Code d'éthique, quant à lui, détaille les normes de conduites personnelles et professionnelles applicables au sein de La Capitale.

Dans la perspective de continuer à bénéficier des meilleures pratiques de gouvernance, le conseil d'administration a créé un comité de gestion des risques d'entreprise qui lui permet de dégager une vision globale des risques ayant un impact transversal sur toutes les filiales de La Capitale. Plus particulièrement, en 2014, La Capitale s'est dotée d'un cadre de gestion et de politiques sur la simulation de crise, la criminalité financière et les saines pratiques commerciales. De plus, une politique en matière d'indépendance des fonctions de supervision a été adoptée et intégrée au cadre de gestion sur la gouvernance.

Le conseil d'administration

La diversité des compétences des membres du conseil d'administration, lesquels proviennent de différents secteurs de l'administration publique, permet une meilleure compréhension des enjeux de l'industrie et de l'évolution de La Capitale. Le conseil d'administration a pour rôle principal d'établir la mission et les orientations stratégiques de La Capitale ainsi que de nommer le chef de la direction. Il supervise la gestion de la mutuelle et veille à la mise en œuvre et au maintien de la Politique sur la gouvernance. Il oriente la gestion des activités socio-économiques et commerciales ainsi que les affaires internes dans le meilleur intérêt de La Capitale et de ses mutualistes, et ce, à court, moyen et long termes. À cette fin, il voit à ce que la haute direction gère les activités de La Capitale conformément aux orientations qu'il a adoptées. Enfin, le conseil d'administration encourage La Capitale et ses employés à continuer leur remarquable implication sociale basée sur les valeurs mutualistes, notamment par le biais de sa Fondation.

Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration confie à ses comités des responsabilités spécifiques. Ces comités sont constitués exclusivement d'administrateurs, hormis celui de mise en candidature qui est composé de mutualistes non membres du conseil d'administration. Périodiquement, les comités font un rapport au conseil d'administration sur l'état des mandats qui leur sont confiés.

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise veille à l'encadrement général et au respect des politiques en matière de ressources humaines et de régie d'entreprise de La Capitale. Il voit à ce que le cadre de gouvernance régissant les dirigeants et les employés soient conformes aux meilleures pratiques.

Le comité sur la mutualité, la gouvernance et l'éthique

Ce comité a été créé afin d'aider le conseil d'administration de la mutuelle à s'acquitter de ses responsabilités en matière de mutualité, de gouvernance et d'éthique. Il est également responsable de l'encadrement du processus d'évaluation des conseils d'administration et de leurs membres, de l'application du cadre de gestion sur la gouvernance et veille à ce que les membres des conseils d'administration démontrent probité et compétence.

Le comité de gestion des risques d'entreprise

Le comité de gestion des risques d'entreprise vise notamment à permettre au conseil d'administration de La Capitale mutuelle de l'administration publique de bénéficier d'une vision globale quant aux types de risques ayant un impact transversal sur toutes les filiales de La Capitale.

Les comités de vérification

Exigé par la législation applicable, un comité de vérification existe au sein de chacune des compagnies d'assurances de La Capitale. Le comité de vérification a pour mandat de permettre au conseil d'administration de s'acquitter de ses responsabilités de surveillance envers les mutualistes et les actionnaires relativement aux processus de divulgation des résultats financiers, aux systèmes de contrôle interne, à l'évaluation des risques de l'entreprise, à la sécurité des systèmes informatiques et à la conformité aux lois et règlements de l'industrie de l'assurance. Le comité de vérification est également responsable de la vérification interne et externe de La Capitale.

Les comités de déontologie/révision

Exigé par la législation applicable, un comité de déontologie ou révision est créé par chacune des compagnies d'assurances de La Capitale. Ce comité a notamment pour mandat de s'assurer que les administrateurs, les dirigeants et le personnel se conforment au Code d'éthique et que les transactions entre personnes liées soient effectuées dans le respect de celui-ci ainsi que de la législation et la réglementation applicables.

Le comité de mise en candidature

Le comité de mise en candidature vérifie le respect des formalités de mise en candidature et l'éligibilité des candidats ou candidates à un poste d'administrateur de La Capitale mutuelle de l'administration publique. Le comité confirme ou rejette toute candidature et soumet son rapport à l'assemblée générale. Il est également responsable de décider de toute contestation d'éligibilité soulevée par un candidat ou son représentant.

En conclusion

Toute la structure de gouvernance mise de l'avant par La Capitale traduit une volonté de définir et de mettre en pratique une gouvernance de haut niveau, tout en poursuivant un objectif d'amélioration continue de sa performance. Cette structure s'harmonise avec les valeurs mutualistes de La Capitale, tout en répondant aux exigences réglementaires. Grâce à son cadre de gestion sur la gouvernance, La Capitale assure sa pérennité et se dote de mesures nécessaires pour gérer la bonne conduite de ses administrateurs, de ses dirigeants et de son personnel dans l'intérêt de ses mutualistes et de ses autres clients.

La structure de gouvernance de La Capitale répond ainsi aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité, d'équité et de transparence. La mise à jour en continu du contenu de ce cadre de gestion assure à La Capitale une gouvernance correspondant toujours aux meilleures pratiques.

MESSAGE AUX MUTUALISTES

Une force économique au service de son milieu



René **ROULEAU**

Président du conseil
et chef de la direction

En 2014, La Capitale est à une année du terme de sa planification stratégique quinquennale. Les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés, notamment sur le plan de la rentabilité, de la croissance et de l'orientation client, sont en voie d'être réalisés et certains d'entre eux ont même déjà été dépassés. Nous constatons avec fierté que notre modèle d'affaires est toujours aussi efficace puisqu'il nous permet, année après année, de faire des gains opérationnels importants et de renforcer notre position dans le marché.

Notre progression est d'autant plus significative cette année qu'elle se produit dans un contexte de morosité économique, à nouveau marqué par la persistance des bas taux d'intérêt, l'instabilité des marchés et le resserrement du cadre réglementaire. Pour tirer notre épingle du jeu, nous devons plus que jamais faire preuve d'imagination, de prudence et de rigueur.

Parce que notre mutuelle est d'abord fondée sur son engagement envers ses mutualistes, qu'elle est soustraite aux attentes trimestrielles d'actionnaires et que son action est centrée sur des priorités humaines, elle peut planifier ses stratégies d'affaires dans une perspective distincte. Sans précipitation, à la faveur d'une gestion prudente empreinte d'innovation, La Capitale se développe et engendre de la richesse, en créant notamment des emplois de qualité et en générant, par ses activités, des retombées économiques importantes dans son milieu.

Il n'est pas inutile de rappeler que La Capitale est née de la volonté d'un groupe d'employés de l'État d'unir leurs forces pour procurer à leurs proches une sécurité financière que leurs conditions de travail, très précaires à l'époque, ne pouvaient garantir. Ce « soutenir-ensemble » a permis à La Capitale de devenir une force économique.

Aujourd'hui, les employés des divers ministères du gouvernement du Québec, des organismes publics et parapublics, le personnel des municipalités, policiers et pompiers, ainsi que des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation peuvent compter sur La Capitale pour les aider à planifier leur sécurité financière et à valoriser leur patrimoine. Plusieurs d'entre eux peuvent d'ailleurs bénéficier, sur les lieux de leur travail, de l'expertise de l'un des 165 conseillers en sécurité financière attirés aux établissements publics partout au Québec. Ils profitent en tout temps de multiples avantages et de promotions exclusives qui les font épargner sur les produits d'assurance vie, santé et de dommages ainsi que sur les services financiers qui leur sont offerts. Ils ont accès, entre autres, à des réductions de primes, à des taux d'intérêt privilégiés sur les produits d'épargne et de placement, et à des sessions d'éducation financière gratuites. Une grande part d'entre eux ont également la possibilité d'acquitter leurs produits La Capitale par retenue salariale. Ce service avantageux permet à nos clients de mieux planifier leur budget personnel ou familial. Mentionnons que les personnes retraitées de l'administration publique profitent également de plusieurs avantages exclusifs.

Survol des résultats

Notre performance, au cours du dernier exercice, reflète bien la vitalité et la solidité de notre organisation. La mutuelle dégage cette année un bénéfice net consolidé de 73,1 millions de dollars, en hausse de 12,1 %. Il s'agit là de l'un de nos meilleurs résultats de la décennie. Les capitaux propres s'élèvent pour leur part à 874,6 millions de dollars, ce qui représente un rendement sur l'avoir de 8,9 %, une légère hausse par rapport à 2013. Le montant total des participations versées aux titulaires de contrats a atteint quant à lui 12,1 millions de dollars. Nos revenus consolidés totaux, c'est-à-dire la somme des primes, des revenus de placements et autres montants perçus, ont par ailleurs fait un bond de 26,6 % pour s'établir à 2,2 milliards de dollars. Enfin, l'actif a franchi la barre des 5 milliards pour s'élever à 5,5 milliards de dollars, une hausse de 12,7 %.

Les dirigeants de nos deux secteurs d'affaires font le bilan de leurs activités respectives de l'année 2014 dans les pages qui suivent.

Placements

En ce qui concerne les placements, l'environnement financier actuel présente des défis de plus en plus grands. Le rendement des titres d'État n'a, en effet, jamais été aussi faible. Dans un tel contexte, La Capitale a ajusté sa stratégie pour privilégier les titres d'émetteurs corporatifs, les prêts de différentes natures, l'immobilier et les infrastructures. Les nouveaux investissements doivent cadrer adéquatement avec les exigences de rentabilité et d'appariement de nos secteurs d'affaires. Aussi, nous veillons à déployer les fonds disponibles dans les placements les plus attrayants en considérant le risque encouru, le bénéfice de diversification ainsi que les exigences de capitalisation.

Afin d'assurer un meilleur suivi de nos investissements, nous avons élaboré en cours d'année des indicateurs établissant le niveau global des principaux risques de placement, et ce, pour les différents portefeuilles et compagnies. Ces indicateurs permettent de synthétiser la tendance du risque, d'en suivre l'évolution par rapport à l'industrie ou à des pairs et de vérifier rapidement l'effet sur le risque global au fur et à mesure que les fonds sont investis. Considérant la diversification accrue requise en raison des bas taux d'intérêt, ces indicateurs représentent un outil prudentiel efficace et très utile.

Au terme du dernier exercice, les revenus de placement consolidés des secteurs Assurance de personnes et services financiers et Assurance de dommages ont atteint 427,4 millions de dollars, un apport appréciable à la rentabilité de La Capitale mutuelle de l'administration publique. Globalement, le portefeuille de La Capitale a totalisé plus de 4,2 milliards de dollars, en hausse de 15,2 %.

Affaires immobilières

La Capitale a officiellement reçu, en juillet dernier, la certification LEED®-NC de niveau Or pour l'agrandissement de son siège social situé au 625, rue Saint-Amable, sur la colline Parlementaire. La Capitale est le premier – et actuellement le seul – propriétaire immobilier dans la ville de Québec à posséder deux immeubles certifiés LEED® de catégorie Or, l'autre étant le Delta 3, sur le boulevard Laurier, qui avait décroché sa certification en mars 2011.

La certification LEED® est obtenue au terme d'un examen indépendant analysant la conception, la construction et les pratiques d'exploitation et d'entretien d'un bâtiment reconnu par le Conseil du bâtiment durable du Canada.

Soulignons par ailleurs que six locataires du Delta 3 ont aussi reçu une certification LEED®-CI pour l'aménagement de leurs locaux. Entreprise écoresponsable, La Capitale a appuyé ses locataires dans leurs démarches.

Sur le plan des transactions immobilières, mentionnons la vente de l'Hostellerie Au cœur du Bourg, une résidence pour aînés que La Capitale possédait depuis 14 ans.

Infrastructures technologiques

La Capitale vise à offrir un service rapide, efficace et hautement sécurisé à sa clientèle. Pour ce faire, elle a besoin d'infrastructures technologiques performantes. C'est dans cette optique que nous avons fait l'acquisition, en 2014, d'un système de gestion des actifs technologiques. La mise en place de ce système permettra, à terme, d'assurer l'intégrité des composants d'infrastructure, d'optimiser la capacité requise et d'améliorer la gestion des risques et de la sécurité informatiques.

Une équipe dédiée à la sécurité opérationnelle a d'ailleurs été mise sur pied en 2014. Elle a pour mandat de prévenir, de détecter et de prendre en charge, grâce à des outils perfectionnés, toute tentative d'intrusion dans nos systèmes.

Enfin, le projet de modernisation des postes de travail, qui visait principalement à mettre à jour les ordinateurs dotés de systèmes d'exploitation désuets, a été complété en majeure partie en 2014 et sera finalisé en 2015.

Gestion des risques et sécurité des actifs informationnels

En plus d'appliquer diverses mesures pour réaliser l'autoévaluation des risques au sein des entreprises du groupe, le secteur de la gestion des risques a poursuivi, en 2014, la mise en place des politiques et procédures requises par les lignes directrices des autorités de réglementation, plus particulièrement sur la gestion intégrée des risques, la suffisance des fonds propres et la formation d'un comité sur la criminalité financière. De plus, les dirigeants ont participé à des exercices de simulation de crise pouvant perturber la continuité des activités en vue de rehausser la qualité de gestion de tels événements.

La Capitale a par ailleurs poursuivi, en 2014, la mise en œuvre de son plan d'action en matière de sécurité des actifs informationnels. À cet égard, des activités de sensibilisation ont été faites auprès des administrateurs, hauts dirigeants, gestionnaires et employés. De nouvelles directives ont également été élaborées et diffusées. Enfin, un exercice de relève des systèmes a été réalisé en cours d'année.

Affaires corporatives

La Vice-présidence exécutive aux affaires corporatives regroupe les affaires juridiques, la vérification interne, la conformité réglementaire, les relations publiques, les communications marketing et enfin les stratégies numériques.

En 2014, la Vice-présidence aux affaires juridiques s'est notamment consacrée aux opérations entourant l'acquisition de SécuriGlobe. La modernisation de la politique relative aux plaintes a aussi fait l'objet de travaux importants.

Divers mandats portant sur des suivis de projets majeurs ainsi que sur des processus opérationnels et informatiques ont par ailleurs été réalisés par la vérification interne au cours du dernier exercice. Par ces travaux, la vérification interne donne à l'organisation une assurance quant au degré de maîtrise de ses opérations et contribue, par ses conseils, à créer de la valeur ajoutée et à améliorer les activités de l'organisation.

La fonction de surveillance de la conformité a pour mandat de veiller à ce que tous les mécanismes prévus au programme de gestion de la conformité réglementaire soient en place pour prévenir et corriger, au besoin, tout risque de non conformité touchant La Capitale et ses filiales. Le cas échéant, elle en fait part à la haute direction et au conseil d'administration. En cours d'année, l'équipe a poursuivi ses travaux en organisant des séances de formation sur les exigences réglementaires à l'intention des gestionnaires. Elle les a aussi accompagnés pour faire une évaluation de la situation dans chaque secteur et, au besoin, a demandé des plans d'action.

L'équipe des communications et du marketing, pour sa part, a contribué au lancement, en début d'année, de la nouvelle identité de La Capitale sécurité financière et au déploiement de diverses campagnes marketing élaborées par les secteurs d'affaires. Elle a également amorcé des travaux en vue d'intégrer des principes de responsabilité sociétale d'entreprise dans la prochaine planification stratégique. Son expertise a aussi été mise à contribution dans la conception de la nouvelle image du programme de promotion de la santé en entreprise VIVA et le développement de la marque employeur par la Vice-présidence aux ressources humaines. Rattachée aux communications, l'équipe de traduction a quant à elle réalisé quantité de mandats ponctuels ainsi que plusieurs projets d'envergure, notamment en assurance des entreprises.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2014, de la Loi canadienne anti-pourriel a nécessité beaucoup d'efforts de la part de la Direction des stratégies numériques. En vertu de cette loi, toute entreprise qui veut utiliser le courriel, le SMS, les médias sociaux ou la messagerie instantanée pour envoyer de l'information commerciale ou promotionnelle doit au préalable obtenir le consentement exprès ou tacite du destinataire. La Capitale a mis en place les normes et procédures adéquates et apporté les ajustements nécessaires aux systèmes informatiques et aux processus opérationnels et commerciaux.

La direction des stratégies numériques a aussi mené à bien un projet visant à décentraliser la mise à jour du site web *lacapitale.com* afin de pouvoir offrir encore plus rapidement l'information pertinente à nos clients. Elle a aussi lancé, en octobre, un blogue à l'intention de notre clientèle anglophone et stimulé, par diverses mesures, l'utilisation de l'intranet Agora. L'implantation de cet outil nous a valu d'être finaliste aux prix OCTAS 2014, qui récompensent les meilleures réalisations informatiques.

Ressources humaines

Maintenir l'attractivité de notre entreprise dans tous ses champs d'activité est un objectif prioritaire à La Capitale. Avec la concurrence acharnée que se livrent les assureurs, particulièrement à Québec où se trouve la majorité des sièges sociaux des assureurs québécois, il devient de plus en plus difficile d'attirer des ressources qualifiées. Pour y parvenir, il faut faire preuve d'imagination et d'agilité. C'est dans cet esprit que l'équipe des ressources humaines a organisé 43 événements de recrutement dans diverses régions du Québec, mettant au premier plan le titre d'Employeur de choix 2014 au Canada que nous a décerné la firme Aon Hewitt.

Afin d'offrir un service hors pair à notre clientèle et d'investir dans le potentiel de nos ressources, une place importante est accordée au développement des compétences. Au cours de l'année 2014, plus de 3 % de la masse salariale a été investi dans des activités de formation.

La Capitale accorde beaucoup d'importance à l'engagement social de ses employés. En 2014, 46 % du personnel s'est d'ailleurs mobilisé en appuyant des causes humanitaires, et ce, en organisant diverses activités afin de venir en aide à la collectivité. Dans un même ordre d'idées, notre campagne de financement en milieu de travail a quant à elle permis d'amasser une somme record qui a été distribuée à trois organismes que nous soutenons depuis plusieurs années : Centraide, la Croix-Rouge ainsi que Partenaire Santé Québec.

La primauté de la personne fait partie des valeurs de La Capitale. Le slogan adopté pour soutenir nos campagnes de recrutement, « L'essentiel, c'est toi ! », démontre bien toute l'importance que nous accordons à nos employés. L'entreprise a d'ailleurs instauré divers programmes de reconnaissance afin de saluer les efforts du personnel dans l'atteinte d'objectifs spécifiques. Au total, 202 personnes ont été mises en nomination dans l'un ou l'autre de ces programmes et 39 d'entre elles ont été nommées lauréates.

Au-delà de l'instauration de ces programmes, d'autres actions ont vu le jour, comme la création d'un réseau de gestionnaires « ambassadeurs » qui animent des ateliers pour mieux saisir les besoins de reconnaissance au sein des équipes de travail. En seulement trois mois, 10 ateliers ont été donnés à 164 personnes de l'entreprise.

Un solide engagement dans la communauté

En tant que mutuelle dont les valeurs fondatrices reposent sur l'entraide et la solidarité, La Capitale redonne chaque année à la communauté une partie de ses bénéfices. En 2014, la Fondation La Capitale groupe financier a ainsi versé 1,1 million de dollars à plus de 190 organismes communautaires qui se consacrent à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Elle a notamment soutenu la Fondation du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal, la Fondation Roméo Dallaire, la Fondation Sourdeine et la Villa Pierrot. Depuis sa création en 2010, la Fondation La Capitale a ainsi retourné quelque 6,1 millions de dollars dans la communauté.

En raison des liens étroits qui lient La Capitale aux membres du personnel de l'administration publique, la Fondation a également pour mission d'encourager la valorisation des employés des secteurs public et parapublic québécois. À cette fin, elle a collaboré à plusieurs événements ayant pour but de reconnaître la contribution d'employés d'institutions et d'associations rattachées à l'administration publique québécoise. Soulignons, entre autres, son aide financière aux Journées de la persévérance scolaire de la Conférence régionale des élus de La Capitale-Nationale (CRÉ), au Gala des Prix Excellence du conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, aux Bourses de leadership et développement durable de l'Université Laval, aux bourses d'études de la Fondation Hôpital Charles-Lemoyne ainsi qu'au Gala reconnaissance de l'excellence du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

La Capitale investit également dans diverses commandites et activités qui la positionnent comme un acteur socioéconomique accessible et sympathique. Ces partenariats permettent à La Capitale d'accroître la notoriété de sa marque tout en se distinguant dans le paysage culturel québécois.

75 ans au service de nos mutualistes et clients

L'année 2015 marquera le 75^e anniversaire de notre organisation. En effet, c'est en novembre 1940 que des fonctionnaires regroupés dans l'Association des employés civils décidèrent de se doter d'une caisse de secours funéraires afin d'aider les membres et leur famille à sortir de l'insécurité financière.

Au cours de l'année, diverses activités auront lieu afin de souligner nos sept décennies de service auprès de nos mutualistes et clients. Elles seront l'occasion de dire un grand *Merci!* à tous ceux et celles qui ont contribué au formidable essor de notre organisation.

Perspectives d'avenir

Assurer la pérennité de notre entreprise présente son lot de défis, en particulier dans le contexte économique actuel, qui nous oblige à faire preuve d'innovation et d'imagination. Notre capacité d'adaptation et notre conviction profonde que notre modèle d'affaires constitue un choix moderne de croissance contrôlée nous permettent toutefois d'entrevoir l'avenir avec confiance. Notre approche axée sur l'humain sera le moteur de nos actions futures. Nous appliquons ce principe chaque jour en nous assurant que ceux et celles que nous servons soient au centre de nos décisions et que chaque personne avec laquelle nous traitons ait l'attention que nous aimerions nous-mêmes recevoir.

À l'ère où les technologies sont de plus en plus utilisées pour accéder à nos produits et services, nous veillerons à soutenir leur développement selon les investissements prévus afin de continuer à faciliter la vie de nos clients. Les grands chantiers informatiques en cours, échelonnés sur plusieurs années, nous permettront d'innover en matière de relation client, de commerce électronique et de mobilité, donnant ainsi accès à l'ensemble de notre offre en tout temps.

Au conseil d'administration

J'aimerais souhaiter la bienvenue à madame José Garceau, directrice générale adjointe, développement culturel, touristique, sportif et social à la Ville de Québec, qui a fait son entrée au conseil de la mutuelle en avril dernier. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur ses compétences pour enrichir les travaux du conseil. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier chacun des administrateurs de leur apport et de leur soutien indéfectible.

Remerciements

En 2014, La Capitale a maintenu sa performance tant sur le plan financier que sur celui de l'engagement social. Ces réalisations sont le résultat du travail continu de notre personnel. Le dévouement, l'enthousiasme et le savoir-faire sont les qualités qui cimentent les liens entre tous les employés et qui mènent à l'atteinte de nos objectifs. Je remercie chaleureusement chacune de ces personnes qui se donnent généreusement à la tâche tous les jours.

Je désire également remercier les mutualistes pour la fidélité qu'ils ne cessent de nous témoigner. Cette confiance perpétue notre engagement à agir au meilleur de leurs intérêts et contribue à assurer la pérennité de notre mutuelle.

REVUE DES ACTIVITÉS

Secteur Assurance de personnes et services financiers



Steven **ROSS**

Président et chef de l'exploitation
Secteur Assurance de personnes et services financiers

Le secteur Assurance de personnes et services financiers a connu en 2014 une autre année de succès. En effet, les sociétés de notre secteur ont connu une croissance de près de 9,7 % de ses revenus de primes pour atteindre 993,6 millions de dollars. Le secteur dégage un bénéfice net de 36 millions de dollars malgré la persistance des bas taux d'intérêt, de la taxe rétroactive sur les primes d'assurance vie et d'un nombre plus élevé de prestataires en invalidité. Ces trois éléments ont eu un effet négatif d'environ 32 millions de dollars sur notre bénéfice net.

Assurance individuelle et services financiers

Les résultats de l'année 2014 en assurance individuelle et services financiers ont été très satisfaisants. Les nouvelles ventes en primes d'assurance et dépôts sont en hausse de 31,5 % pour un total de 294,9 millions de dollars. Cette somme comprend 275,1 millions de dollars en épargne et 19,8 millions de dollars en assurance.

Épargne et placements

Le secteur épargne et placements a poursuivi sa forte lancée avec une croissance de son portefeuille de primes en vigueur sous gestion de 21,6 % par rapport à l'année précédente. La campagne REER, avec une hausse de près de 50 % des ventes en début d'année, a largement contribué à cet essor, établissant du coup un nouveau sommet à La Capitale.

Nos 32 comptes d'investissement connaissent une popularité grandissante auprès de notre clientèle qui en découvre toute la diversité. À ce chapitre, nous avons mis en marché, à la fin de l'exercice 2014, le *CPG Évolution*, un produit d'épargne offrant à nos clients la possibilité de prolonger le terme d'une année à la date anniversaire du certificat de placement garanti. Il offre ainsi l'avantage de s'ajuster automatiquement à l'évolution des taux d'intérêt, en plus d'être assorti d'un boni de fidélité.

Le Compte suisse La Capitale, un compte d'épargne en ligne à intérêt élevé, a connu une autre année de succès grâce à une progression de 33,4 % des sommes en dépôt. Chaque année, le marché voit apparaître de nouveaux joueurs dans ce type de produit. Malgré cette concurrence féroce, le Compte suisse La Capitale demeure très populaire auprès des épargnants, particulièrement au sein du personnel de l'administration publique québécoise qui représente plus de la moitié de nos titulaires de compte.

Assurance vie et santé individuelle

Les efforts consacrés au maintien de notre positionnement concurrentiel et de notre stratégie de croissance nous ont permis d'atteindre nos cibles en terminant l'année 2014 sur une note fort positive. Les primes en vigueur s'élevèrent à 179,9 millions de dollars et le secteur enregistre une croissance de 2,9 % des ventes malgré la stagnation des taux d'intérêt.

Cela ne nous empêche pas d'innover et d'offrir à notre clientèle des produits avantageux. Par exemple, le dernier exercice a été l'occasion de bonifier notre offre en assurance crédit et d'améliorer notre protection Best Doctors ainsi que notre garantie en cas de perte d'autonomie totale qui sera dorénavant jointe à tous nos produits d'assurance vie.

En cours d'exercice, nous avons lancé la Promotion client La Capitale qui prévoit une remise en argent de 100 \$ à tout client membre du personnel de l'administration publique québécoise et de 50 \$ à tout client non membre de l'administration publique québécoise qui se procure un nouveau produit d'assurance vie ou santé de La Capitale. La promotion a reçu un accueil enthousiaste de notre clientèle.

Nous avons également offert à nos mutualistes titulaires d'une police *Avantage 100* de bonifier leur police afin d'éviter ou de retarder la décroissance du montant de leur assurance prévu à l'âge de 70 ans. Cette opération a engendré un taux d'acceptation exceptionnel de 27,3 %, prouvant ainsi que notre offre comblait un besoin de nos mutualistes.

Prêts hypothécaires

En matière de prêts hypothécaires, malgré un ralentissement des transactions immobilières, l'année 2014 s'est terminée avec de bons résultats. Le dernier exercice s'est soldé par une augmentation de 9,5 % du portefeuille de prêts, qui atteint maintenant 823,2 millions de dollars. Le nombre de conseillers en financement hypothécaire qui servent notre clientèle de l'administration publique a quant à lui connu une augmentation marquée.

Administration et services publics québécois

À l'aube de son 75^e anniversaire, La Capitale est plus que jamais au service des membres du personnel de l'administration et des services publics québécois, sa clientèle fondatrice. Elle conçoit pour elle une vaste gamme de produits et services, lui offre des avantages exclusifs et l'appuie dans sa démarche visant à assurer sa sécurité financière.

Outre des taux d'intérêt bonifiés et une tarification privilégiée, pour ne nommer que ces avantages, nos clients peuvent aussi bénéficier de sessions d'éducation financière adaptées aux diverses étapes de la vie. En 2014, quelque 7 600 membres du personnel de l'administration publique ont pris part à 495 de ces sessions. À la suite de ces séances d'information, 3 334 participants ont demandé de rencontrer un conseiller en sécurité financière.

Le renforcement des processus de sélection des conseillers de notre réseau La Capitale services conseils, qui est voué aux membres du personnel de l'administration et des services publics, nous a permis d'augmenter la productivité de nos 165 conseillers et d'en favoriser la rétention. Le personnel de l'administration publique compte donc sur des professionnels de plus en plus expérimentés.

En prévision de l'adoption du projet de loi 10, La Capitale a mis en place un programme de soutien destiné au personnel et aux dirigeants du réseau de la santé et des services sociaux qui seront touchés par cette loi. Des conseillers chevronnés sont à leur disposition pour analyser avec eux leur situation financière et les aider à prendre des décisions éclairées.

Marché hors Québec

Nous avons poursuivi le développement des produits de la série Pilier offerte par notre réseau de courtage, assortis d'avantages répondant aux besoins de nos partenaires d'affaires.

Par ailleurs, soulignons les performances remarquables en 2014 des 232 agents de notre filiale La Capitale sécurité financière, anciennement La Compagnie d'assurance-vie PennCorp. Les primes et dépôts en nouvelles affaires ont atteint 16,1 millions de dollars, une croissance de 15,4 % par rapport à 2013.

Assurance collective

La progression du secteur de l'assurance collective s'est poursuivie en 2014 avec une croissance nette des primes en vigueur de 6,8 %, qui ont atteint 621,2 millions de dollars. Cette croissance est principalement attribuable à une augmentation de 19 % du volume de nouvelles affaires et à un excellent taux de conservation. La fidélité de nos groupes importants issus de l'administration publique ainsi que le recrutement du groupement Estrie-Montérégie de l'Union des municipalités du Québec, qui représente 85 régimes d'assurance collective distincts, ont en effet contribué de façon significative au succès du secteur de l'assurance collective au cours du dernier exercice.

Le créneau de l'assurance crédit a maintenu son rythme de croissance avec des primes souscrites atteignant 52,6 millions de dollars, soit un volume supérieur de 7,4 % à l'année précédente.

Ces résultats incluent les nouvelles affaires et les affaires en vigueur de SOLIS, le nouveau produit individuel d'assurance voyage lancé à l'automne. Ce produit a été créé à la suite de l'acquisition, en juin 2014, de SécuriGlobe, le plus important distributeur indépendant de produits d'assurance voyage au Canada. Au moment de sa mise en marché, en septembre, SOLIS a connu une popularité fulgurante et continue d'être un produit-vedette auprès de nos clients.

Toujours actif en matière de promotion de la santé, le secteur de l'assurance collective a rendu le produit VIVA disponible à la vente en marge de l'assurance traditionnelle. Les responsables de régimes peuvent dorénavant adhérer à ce programme sans que leur assurance collective soit à La Capitale. Un nouveau site Internet a aussi été mis en ligne afin d'améliorer l'expérience des clients de ce produit déjà très apprécié.

Efficience et service à la clientèle

En 2014, La Capitale a poursuivi son objectif prioritaire d'améliorer l'efficacité de ses opérations dans le but d'être plus productive et de toujours mieux servir sa clientèle. Les programmes et comités mis en place au cours des dernières années ont suscité l'intérêt du personnel qui a proposé 401 idées innovantes en matière de service à la clientèle. De ce nombre, 386 ont été retenues et le tiers déjà mis en œuvre.

Dans un même ordre d'idées, mentionnons que 85 employés du secteur Assurance de personnes et services financiers ont été reconnus par leurs pairs dans le cadre de notre programme de reconnaissance. Ce dernier vise à souligner les efforts de notre personnel en matière de service à la clientèle. Au terme du programme, huit lauréats ont été choisis et honorés.

Les technologies au service de la clientèle

Les importants chantiers de modernisation en cours ont été poursuivis, et ce, dans les délais et les coûts prévus.

À l'assurance collective, par exemple, une partie des affaires en vigueur a été migrée sur notre nouvelle plateforme technologique. Celle-ci permet à la clientèle d'avoir accès à un plus vaste éventail de services, dont les portails destinés aux administrateurs et aux adhérents respectivement. La disponibilité de cette nouvelle plateforme constitue d'ailleurs l'un des facteurs clés ayant contribué à la hausse des nouvelles affaires au collectif en 2014.

Autre avancée technologique, l'application mobile de La Capitale a été lancée en juillet 2014. Celle-ci donne aux adhérents de l'assurance collective la possibilité d'acheminer une demande de prestation pour soins de santé à partir de leur téléphone intelligent ou de leur tablette. Le taux d'utilisation de ce nouvel outil simple et rapide ne cesse de croître depuis son lancement.

Nous avons aussi mis en place un outil électronique permettant à nos courtiers partenaires en épargne de remplir en ligne, directement avec un client, des instructions d'épargne et de placement. Il s'agit d'une première en la matière dans l'industrie.

Toutes ces réalisations de pointe permettront à notre secteur d'affaires d'améliorer son efficacité et son efficience tout en servant encore mieux nos clients.

Enfin, s'ajoute à cette liste d'innovations le lancement d'un vaste programme de modernisation des systèmes informatiques de l'assurance individuelle. Échelonné sur plusieurs années, il représentera, à terme, des investissements majeurs.

Changement à la direction

En cours d'exercice, quelques mouvements ont eu lieu au sein des membres de direction de notre secteur. Monsieur Éric Marcoux a été nommé vice-président à l'actuariat corporatif et actuaire désigné en remplacement de madame France Déziel qui prendra bientôt sa retraite. Je désire remercier chaleureusement madame Déziel pour ses précieux et loyaux services à La Capitale et souhaiter à monsieur Marcoux tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Mentionnons également la nomination de monsieur Christian Dufour au poste de vice-président exécutif à l'assurance individuelle et services financiers. Monsieur Dufour est au service de La Capitale depuis 1995 et a occupé diverses fonctions de gestionnaire au sein de l'entreprise.

Je désire aussi souhaiter la bienvenue à monsieur Jean Guay au poste de vice-président exécutif à l'assurance collective. Actif dans le domaine de l'assurance collective depuis une trentaine d'années, monsieur Guay saura insuffler sa profondeur et son expérience à la croissance de ce secteur d'affaires de La Capitale.

Perspectives 2015

L'année 2014 a été riche en réalisations. Grâce à l'attention que nous portons à l'ensemble de nos clients, à notre proximité avec les partenaires d'affaires et distributeurs et, de façon plus particulière, au personnel de l'administration et des services publics québécois, nous consolidons notre excellente position en assurance de personnes et services financiers. Le secteur Assurance de personnes et services financiers de La Capitale est celui qui a connu la plus forte croissance sur le marché canadien au cours des six dernières années. Actuellement classé au 12^e rang des assureurs de personnes au pays, nous visons occuper la 10^e position dans un avenir rapproché.

Pour atteindre cet ambitieux objectif, nous devons faire face à plusieurs défis au cours de la prochaine année. La mise en branle de la modernisation de nos systèmes informatiques est du nombre. Parallèlement, nous continuerons à développer et à appliquer des outils de commerce électronique mobiles rendant nos produits et services encore plus accessibles, facilitant la vie à l'ensemble de nos clients, où qu'ils soient, de même qu'à nos partenaires d'affaires. De plus, nous exploiterons avec encore plus d'acuité les programmes et mesures en place pour faire vivre à notre clientèle, actuelle et future, une expérience client unique axée sur sa prise en charge et sur l'approche personnalisée. Nos clients trouveront en La Capitale l'allié attentionné qu'ils recherchent afin de bâtir, protéger et valoriser ce qu'ils considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Développer une offre diversifiée de produits et de services est primordial pour survivre à la concurrence. À cette fin, nous démontrerons à nos mutualistes et clients qu'ils sont au cœur de nos préoccupations. Nous continuerons à concevoir des produits adaptés à leurs besoins et à leur offrir des avantages exclusifs. Et tout cela s'effectuera par l'entremise de nos réseaux de distribution multicanaux que nous continuerons d'améliorer et d'étendre partout au pays.

Pour terminer, mentionnons les efforts qui continueront d'être déployés pour que l'ensemble de notre personnel vive une expérience de travail stimulante dans un milieu favorisant le mieux-être et la reconnaissance, des éléments de rétention d'une main-d'œuvre qualifiée et motivée. À cette fin, nous consoliderons les programmes récemment mis en place pour reconnaître l'esprit d'innovation des employés et la qualité du service à la clientèle.

Se mobiliser par l'engagement et l'agilité

Au cours du dernier exercice, des centaines de personnes au sein de l'entreprise se sont dévouées à atteindre, voire dépasser, les objectifs du secteur Assurance de personnes et services financiers de La Capitale. Nous tenons à remercier ces femmes et ces hommes qui composent cette grande richesse de notre entreprise en mettant au service de notre clientèle leurs qualités exceptionnelles. Merci également à nos partenaires d'affaires dont la collaboration si précieuse est indispensable à l'atteinte de nos ambitieux objectifs. Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux membres des différents conseils d'administration de l'ensemble des entreprises du secteur. Leurs conseils judicieux et leur soutien quotidien nous ont assurément permis d'atteindre cette année encore des résultats enviables.

REVUE DES ACTIVITÉS

Secteur Assurance de dommages



Constance Lemieux

Constance **LEMIEUX**

Présidente et chef de l'exploitation
Secteur Assurance de dommages

Nous croyons que le succès d'une entreprise de services s'appuie sur le maintien de l'équilibre d'un triangle à trois sommets, soit l'expérience client et celle des partenaires de distribution, la pérennité de l'entreprise, qui inclut à la fois la croissance et la rentabilité, ainsi que l'équipe, c'est-à-dire chacun des employés et des gestionnaires de l'entreprise sur lesquels s'appuie notre prestation de service. Nous décidons et nous agissons avec cette perspective en tête et cela donne de très bons résultats.

En effet, après un début de période très difficile, conséquence des conditions climatiques, le secteur Assurance de dommages, qui inclut La Capitale assurances générales, L'Unique assurances générales et Unica assurances, a terminé l'année 2014 avec un bénéfice net de 37,1 millions de dollars pour un rendement sur l'avoir de 13,1 %. Par ailleurs, une hausse très appréciable du volume de primes brutes souscrites a été constatée, soit 5,8 % dont 13,3 % en assurance des entreprises, pour atteindre 859,8 millions de dollars.

Croissance

La Capitale assurances générales a enregistré une croissance de 2,6 %, dont 11,1 % en assurance des entreprises, pour atteindre un volume de primes brutes souscrites de 557,7 millions de dollars.

L'assurance des entreprises fait l'objet d'une planification distincte et nous avons investi dans ce secteur depuis quelques années, tant sur le plan des outils que des façons de faire pour comprendre les besoins des petites entreprises et bien les servir. Notre progression importante reflète ces efforts.

De plus, La Capitale est toujours très présente dans le segment des véhicules de loisirs ; il est intéressant de noter que sa croissance est de 12,5 % et au-delà des objectifs. Cette forte hausse est particulièrement attribuable à l'assurance bateau avec l'acquisition de Direct Marine à l'automne 2013 et une meilleure notoriété dans ce marché générant une demande accrue pour ces produits. Les résultats concernant les véhicules de loisirs sont inclus dans les catégories d'affaires automobile et habitation.

Comme toute mutuelle, nous sommes d'abord axés sur la personne. Ainsi, encore en 2014, une étude indépendante confirme que nous nous démarquons par l'expérience client que nous offrons. Nous avons ajouté d'autres types de mesure de satisfaction, plus fréquentes, en indemnisation qui nous permettent de réagir rapidement en cas d'insatisfaction. De plus, nous poursuivons notre programme de perfectionnement qui inclut des outils de formation et de coaching pour chacun des employés de ces secteurs. Notre but est que nos clients vivent une expérience agréable et satisfaisante quelle que soit la personne à laquelle ils parlent et quel que soit le canal qu'ils préfèrent utiliser parmi les diverses options que nous mettons à leur disposition.

Dans le même esprit, nous procédons annuellement à plusieurs revues de processus. Elles permettent d'accroître notre efficacité et notre efficience en ayant toujours en tête l'amélioration de nos services à nos clients. Nous avons remplacé certains de nos systèmes périphériques et avons démarré un important projet de remplacement de notre système de facturation pour améliorer ces services qui font partie intégrante de l'expérience client.

En plus de raffiner notre offre d'assurance, nous avons élargi l'admissibilité à une protection Airmedic gratuite aux détenteurs d'assurance bateau et d'assurance de résidences saisonnières qui ont aussi un produit habitation ou auto. Ainsi, plus de 40 000 familles peuvent compter sur ces secours médicaux aéroportés et hélicoptérés dans les situations nécessitant des soins d'urgence. Rappelons que La Capitale est le seul assureur de dommages à offrir cette protection gratuitement ou à tarif réduit.

L'Unique assurances générales a, quant à elle, enregistré des primes brutes souscrites en hausse de 11,8 % et supérieures à ses objectifs. L'assurance des particuliers a crû de 14,6 %. Notons que L'Unique a ajouté l'assurance bateau à sa gamme de produits à la suite de l'acquisition du volet courtage de Direct Marine. Malgré un ralentissement volontaire relié au plan d'amélioration de la rentabilité, l'assurance des entreprises présente tout de même une hausse de 11 %. Les cautionnements ont décliné de 4,7 %. La décision de se concentrer sur le Québec pour ce secteur d'affaires a conduit à la vente du portefeuille hors Québec, ce qui explique en grande partie cette décroissance. Par ailleurs, un sondage réalisé auprès des courtiers faisant affaire avec L'Unique confirme qu'ils reconnaissent la proximité de l'entreprise avec ses courtiers et reflète leur très bon niveau de satisfaction par rapport aux services qui leur sont rendus.

Unica assurances a connu une hausse de son volume de primes brutes souscrites de 13,2 %, dont 18,9 % en assurance des entreprises, pour se situer à 114,7 millions de dollars et au-delà des attentes malgré une baisse de 6,3 % des tarifs en assurance auto pour se conformer aux objectifs de réduction des primes du gouvernement de l'Ontario. Unica poursuit avec succès son orientation de croître particulièrement dans le domaine de l'assurance des entreprises qui constitue maintenant plus de 30,9 % de son volume et pour lequel elle dispose d'une solide expertise. Elle poursuit également un programme de revue de processus axé sur la facilité pour les courtiers de faire affaire avec elle. Enfin, une étude récente réalisée par l'Insurance Brokers Association of Ontario auprès de ses membres place Unica parmi les meilleurs de l'industrie et une majorité de courtiers souhaitent augmenter leur volume d'affaires avec la compagnie. Ce sondage est mené tous les deux ans et la progression de l'entreprise depuis 2010 a été remarquable. Par ailleurs, la qualité de prestation relative aux services d'indemnisation d'Unica a été confirmée par un second sondage réalisé auprès des clients de l'entreprise.

Rentabilité

Au-delà des répercussions négatives ou positives des conditions climatiques et du rendement des placements, la performance du secteur de dommages en 2014 est le fruit de projets structurants liés à la souscription, à la tarification, à la réduction des frais ainsi qu'à la gestion de l'indemnisation, et ce, dans un contexte de croissance.

Assurance automobile

Le bénéfice d'exploitation pour le Québec se situe à 7,6 millions de dollars en baisse de 15,6 % attribuable à une légère diminution de la prime moyenne et à l'augmentation du coût moyen par sinistre.

Rappelons que plusieurs de nos assurés bénéficient de Cap assistance routière, un autre « petit plus », bien pratique en cas de pépins.

Assurance habitation

Ce secteur d'affaires a généré au Québec un bénéfice d'exploitation de 10,1 millions de dollars, en hausse de 68,3 %. Bien que le coût moyen ait connu une hausse en raison d'incendies majeurs et à une fréquence plus élevée des dégâts d'eau, la fréquence de tous les autres types de sinistres a diminué. Notons que les dégâts d'eau représentent maintenant plus de la moitié des sinistres et les feux, près du tiers.

Dans ce genre de situation, le service de soutien psychologique que nous offrons à tous nos assurés contribue à les soutenir lors de moments parfois très difficiles à passer.

Assurance protection juridique

Le bénéfice d'exploitation a été équivalent à celui de l'an dernier et se situe à 0,43 million de dollars. Ce produit est fort utile dans différentes situations de la vie courante ; il suffit de penser à une nouvelle maison recelant des vices cachés, par exemple. Il permet d'être accompagné et d'acquitter des frais légaux qui, autrement, peuvent grever les budgets des ménages quand ils ne constituent pas un frein à l'accès à la justice.

Assurance des entreprises et cautionnement

Ce secteur d'affaires présente un déficit d'exploitation de 1,3 million de dollars, de beaucoup inférieur à celui de l'an dernier. Ce résultat est surtout la conséquence de quelques pertes majeures provenant d'une division fermée de cautionnement. Les activités courantes dans ce domaine ont, quant à elles, généré un bénéfice de 0,9 million de dollars. De plus, le plan d'amélioration de la rentabilité a permis à L'Unique de diminuer l'indice de perte en assurance des entreprises de 16,8 points par rapport à l'an dernier.

Administration et services publics

Plus de 214 000 membres de tous les secteurs d'activité de l'administration et des services publics québécois ont un produit de La Capitale et notre progression dans ce marché est en ligne avec nos objectifs. Nous leur offrons déjà plusieurs avantages tels qu'une tarification sur mesure, un escompte supplémentaire lorsqu'ils utilisent le paiement à la source ou des avantages spécifiques à certains regroupements. Quelques ententes majeures ont d'ailleurs été renouvelées avec certains d'entre eux. Nous offrons également des promotions aux clients de l'administration et des services publics qui ont un autre type de produit de La Capitale.

Cela dit, nous voulons aller plus loin et avons démarré diverses initiatives pour mieux comprendre les besoins spécifiques des secteurs municipal, de la santé, de l'éducation ainsi que des ministères et organismes en vue d'adapter encore mieux notre offre et l'accès à nos services à leur réalité quotidienne.

Nous sommes très heureux de contribuer au mieux-être de ces personnes qui, nous l'avons souvent observé, ont à cœur de rendre d'excellents services à notre collectivité.

Perspectives 2015

Sur le plan de l'expérience client, en plus de déployer des sondages permettant une intervention rapide par l'ensemble des secteurs qui interagissent avec les clients, nous élaborerons une nouvelle phase de notre programme visant à nous démarquer d'une façon encore plus évidente en cette matière.

Par ailleurs, nous accentuerons nos actions visant à conseiller nos clients sur les meilleurs moyens de prévenir un sinistre puisque, malgré qu'ils soient bien protégés, un sinistre entraîne toujours des conséquences désagréables et dans certains cas, dramatiques.

Nous poursuivrons les initiatives visant à communiquer plus souvent avec nos clients. Nous implanterons également plusieurs modifications à la correspondance que nous acheminons à nos clients de manière à en assurer la clarté et une meilleure compréhension. Nous continuerons d'optimiser notre réseau de succursales et implanterons un nouveau concept de succursale boutique.

L'enrichissement de notre vision du commerce électronique en fonction des diverses plateformes et fonctionnalités ayant le potentiel de bonifier notre offre, et en rendre disponibles de nouvelles font aussi partie de nos objectifs.

En ce qui a trait à la pérennité, les projets structurants vont continuer d'avoir des répercussions positives sur la rentabilité et de nouvelles études d'étalonnage seront réalisées pour s'assurer de maintenir notre compétitivité.

Comme à chaque année, plusieurs processus seront revus et des améliorations seront implantées, notamment dans le secteur de l'indemnisation.

Plusieurs initiatives seront poursuivies ou démarrées en assurance des entreprises et en cautionnement dans une perspective de croissance rentable.

En ce qui concerne l'équipe, nous continuerons à la soutenir par divers moyens dont le programme Distinction, démarré au printemps 2014, qui reconnaît à la suggestion des collègues ou des clients les personnes qui se sont démarquées sur le plan de l'expérience client/partenaire de distribution, de l'initiative ou du travail d'équipe. Ce programme est déjà très porteur. De plus, un programme de formation complet sera rendu disponible aux gestionnaires pour leur permettre de progresser dans leur métier. Par ailleurs, nous poursuivrons nos diverses initiatives visant à tirer profit de l'expertise et de la créativité de tout notre personnel.

Enfin, au cours de 2015, plusieurs équipes seront mises à contribution sur divers chantiers d'élaboration du plan stratégique 2016-2020. Comme le disait Auguste Detœuf, un industriel français : « Il n'y a de certain que le passé mais on ne travaille qu'avec l'avenir. »

Merci !

À l'aube du 75^e anniversaire de la mutuelle, il convient de regarder le chemin parcouru et de dire *Merci!* à nos fondateurs, à tous ceux et celles qui ont bâti l'entreprise et dont certains y sont encore très engagés. Merci aussi aux mutualistes et à nos clients qui l'ont fait progresser tant par leur soutien que par leurs commentaires, à nos partenaires de distribution, acteurs importants de notre croissance et de notre évolution, et finalement à l'ensemble de notre personnel sans lequel rien ne pourrait se concrétiser.

La Capitale mutuelle
de l'administration publique

ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

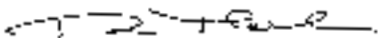
Les états financiers consolidés de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** (« la mutuelle ») ont été approuvés par le conseil d'administration de la mutuelle. Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction dans les limites raisonnables du seuil de signification. La direction est d'avis que les principales conventions comptables utilisées sont adéquates et présentent à tous les égards importants la situation financière et les résultats des opérations de la mutuelle.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle interne qui fournissent un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les registres financiers sont adéquats et que l'actif est bien sauvegardé. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail des vérificateurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs importants d'activité de la mutuelle.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration de chaque société d'assurance en vertu de la Loi sur les assurances (Québec) et est responsable de s'assurer que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul du passif des contrats d'assurance sont conformes aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion sur la suffisance du passif des contrats d'assurance afin de rencontrer toutes les obligations de la mutuelle envers les assurés à la date de clôture de l'exercice.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les membres ont la responsabilité d'effectuer un audit indépendant des états financiers consolidés de la mutuelle conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et rendent compte de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la mutuelle.

Au nom de la direction,



René Rouleau
Président du conseil et chef de la direction

Québec, le 24 février 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

La Capitale mutuelle de l'administration publique

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** (« la mutuelle »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Québec, Canada
Le 24 février 2015

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

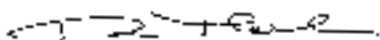
AU 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

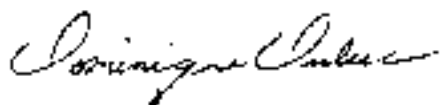
ACTIF

	2014 \$	2013 \$
Placements [note 4]		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 697	104 114
Obligations	1 713 234	1 702 280
Actions	648 788	641 245
Fonds communs de placement	815 167	355 181
Prêts hypothécaires	549 154	514 527
Avances sur contrats	34 619	32 954
Immeubles de placements	161 996	177 482
Autres placements	170 262	121 597
	4 202 917	3 649 380
Primes à recevoir	525 432	481 911
Actif de réassurance [note 5]	235 307	200 886
Impôts sur le résultat à recevoir	16 291	57 878
Autres actifs financiers [note 6]	85 780	94 226
Autres actifs [note 6]	67 930	64 863
Impôts différés [note 7]	27 259	26 452
Immobilisations corporelles [note 8]	148 058	151 966
Immobilisations incorporelles [note 9]	112 796	81 461
Goodwill [note 9]	102 572	92 733
TOTAL DE L'ACTIF	5 524 342	4 901 756

Au nom du conseil d'administration,



René Rouleau, président du conseil



Dominique Dubuc, vice-président du conseil

AU 31 DÉCEMBRE

PASSIF

	2014 \$	2013 \$
Passif des contrats d'assurance de personnes [note 11]	3 263 364	2 769 624
Passif des contrats d'assurance de dommages [note 12]	959 220	918 785
	4 222 584	3 688 409
Autres passifs financiers [note 13]	274 083	259 274
Autres passifs [note 13]	12 162	12 941
Impôts sur le résultat à payer	8 866	1 604
Impôts différés [note 7]	16 728	23 901
Avantages futurs du personnel [note 14]	92 345	52 331
Dettes à long terme [note 15]	22 986	23 328
	4 649 754	4 061 788
CAPITAUX PROPRES		
Résultats non distribués des membres	706 378	660 113
Cumul des autres éléments du résultat global des membres	13 376	18 693
	719 754	678 806
Compte des titulaires de contrats avec participation	2 688	14 114
Participations ne donnant pas le contrôle	152 146	147 048
	874 588	839 968
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	5 524 342	4 901 756

Engagements et éventualités [note 20]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2014 \$	2013 \$
Produits		
Primes brutes [note 22]	1 826 201	1 687 117
Primes cédées en réassurance	(84 416)	(76 644)
Primes nettes	1 741 785	1 610 473
Produits de placements [note 18]		
Intérêts et autres produits tirés des placements	220 662	192 142
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	206 765	(92 909)
	427 427	99 233
Honoraires et autres produits	9 155	11 646
Total des produits	2 178 367	1 721 352
Prestations, sinistres et charges		
Prestations et sinistres bruts	1 098 731	1 051 345
Prestations et sinistres cédés en réassurance [note 5]	(27 018)	(55 526)
	1 071 713	995 819
Participations aux titulaires de contrats	12 078	12 638
Ristournes	23 218	19 635
Variation des provisions techniques	470 479	89 961
Variation de l'actif de réassurance	(47 243)	(19 229)
Prestations et sinistres nets	1 530 245	1 098 824
Frais généraux [note 19]	282 001	280 878
Commissions	199 586	195 547
Taxes sur les primes	43 114	41 119
Frais de gestion de placements	31 057	26 948
Charges financières	3 374	3 031
Total des prestations, sinistres et charges	2 089 377	1 646 347
Résultat avant impôts	88 990	75 005
Impôts sur le résultat [note 7]	15 898	9 784
RÉSULTAT NET	73 092	65 221
Attribuable aux membres de la mutuelle	52 223	39 874
Attribuable aux titulaires de contrats avec participation	5 353	14 728
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	15 516	10 619
	73 092	65 221

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2014 \$	2013 \$
Résultat net	73 092	65 221
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Gains nets latents de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente, nets des impôts sur le résultat de 8 492 \$ [2013: 4 904 \$]	23 113	13 364
Reclassement des gains nets réalisés dans le résultat net, nets des impôts sur le résultat de (10 568)\$ [2013: (7 251)\$]	(28 816)	(19 774)
	(5 703)	(6 410)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net		
(Pertes) gains actuariels sur les avantages futurs du personnel, nets des impôts sur le résultat de (9 682)\$ [2013: 8 405 \$]	(26 348)	22 847
	(32 051)	16 437
RÉSULTAT GLOBAL	41 041	81 658
Attribuable aux membres de la mutuelle	25 508	52 451
Attribuable aux titulaires de contrats avec participation	4 864	17 803
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	10 669	11 404
	41 041	81 658

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	Résultats non distribués des membres ¹	Cumul des autres éléments du résultat global des membres ⁴	Total des résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global des membres	Résultats non distribués des titulaires de contrats avec participation	Cumul des autres éléments du résultat global des titulaires de contrats avec participation ⁴	Total du compte des titulaires de contrats avec participation	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2013	484 696	23 213	507 909	115 911	(1 154)	114 757	144 678	767 344
Résultat net	39 874	—	39 874	14 728	—	14 728	10 619	65 221
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts ³	—	(5 281)	(5 281)	—	1 776	1 776	(2 905)	(6 410)
Gains actuariels nets sur les avantages futurs du personnel	17 858	—	17 858	1 299	—	1 299	3 690	22 847
Total du résultat global	57 732	(5 281)	52 451	16 027	1 776	17 803	11 404	81 658
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(5 761)	(5 761)
Transfert des titulaires de contrats avec participation aux membres ²	109 674	761	110 435	(117 630)	(816)	(118 446)	8 011	—
Gain sur variations des capitaux propres	8 011	—	8 011	—	—	—	(8 011)	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(3 273)	(3 273)
	117 685	761	118 446	(117 630)	(816)	(118 446)	(9 034)	(9 034)
Solde au 31 décembre 2013	660 113	18 693	678 806	14 308	(194)	14 114	147 048	839 968
Solde au 1^{er} janvier 2014	660 113	18 693	678 806	14 308	(194)	14 114	147 048	839 968
Résultat net	52 223	—	52 223	5 353	—	5 353	15 516	73 092
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts ³	—	(5 481)	(5 481)	—	486	486	(708)	(5 703)
Pertes actuarielles nettes sur les avantages futurs du personnel	(21 234)	—	(21 234)	(975)	—	(975)	(4 139)	(26 348)
Total du résultat global	30 989	(5 481)	25 508	4 378	486	4 864	10 669	41 041
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(2 488)	(2 488)
Transfert des titulaires de contrats avec participation aux membres ²	15 276	164	15 440	(16 117)	(173)	(16 290)	850	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(3 933)	(3 933)
	15 276	164	15 440	(16 117)	(173)	(16 290)	(5 571)	(6 421)
Solde au 31 décembre 2014	706 378	13 376	719 754	2 569	119	2 688	152 146	874 588

1. Au cours de l'exercice 2013 et 2014, la mutuelle n'a affecté aucun montant à titre de réserve facultative pour tremblement de terre dans les résultats non distribués. Le total de cette réserve s'élève à 9 151 \$ [2013 : 9 151 \$].

2. Au cours de l'exercice 2013, une filiale de la mutuelle a adopté une politique de gestion de l'excédent du fonds de participation. Celle-ci transfère une partie du surplus accumulé du fonds de participation au compte de l'actionnaire, affectant ainsi le compte des membres conformément aux dispositions des articles 66.1.1 à 66.1.3 suivants de la Loi sur les assurances (L.R.Q. ch.A-32).

3. Ces montants excluent les gains actuariels nets et les pertes actuarielles nettes sur les avantages futurs du personnel recyclés dans les résultats non distribués.

4. Le cumul des autres éléments du résultat global comprend les gains (pertes) nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	73 092	65 221
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Variation des provisions techniques	470 479	89 961
Variation des primes non acquises brutes	52 716	59 634
Variation de l'actif de réassurance	(34 421)	(21 687)
Variation des escomptes nets sur les placements	(38 172)	(34 867)
(Gains) pertes sur placements	(250 038)	68 259
Impôts différés	1 253	4 252
Amortissement des frais d'acquisition de primes différés	94 677	91 214
Charge nette d'avantages futurs du personnel	20 544	22 059
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16 034	15 382
Autres éléments inclus dans le résultat net	1 202	1 198
	407 366	360 626
Variation nette des autres éléments reliés aux activités opérationnelles	(71 648)	(178 193)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	335 718	182 433
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions, émissions et avances liées aux placements	(2 451 141)	(1 435 111)
Cessions et remboursements liés aux placements	2 182 131	1 306 917
Acquisitions nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	(53 342)	(25 122)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(322 352)	(153 316)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes à long terme	(342)	(317)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	(3 933)	(2 741)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(2 488)	(5 761)
Intérêts payés	(1 502)	(1 334)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 265)	(10 153)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 101	18 964
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	96 260	77 296
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice¹	101 361	96 260
1. Composés de :		
Trésorerie	38 132	57 128
Équivalents de trésorerie	71 565	46 986
Découvert bancaire [note 13]	(8 336)	(7 854)
	101 361	96 260
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	62 595	62 179
Dividendes et revenus de distribution reçus	48 895	43 941
Impôts recouvrés (payés)	36 729	(59 377)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2014

[en milliers de dollars canadiens]

1) STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Capitale mutuelle de l'administration publique (« la mutuelle »), constituée le 6 décembre 1991 en vertu de la Loi concernant Mutuelle des Fonctionnaires du Québec, est une corporation mutuelle de gestion.

Ses principales activités s'exercent au Canada par ses filiales et comprennent principalement l'assurance de personnes et l'assurance de dommages.

Le siège social de la mutuelle est situé au 625, rue Saint-Amable, Québec (Québec) Canada.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la mutuelle ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et énoncées dans le Manuel de CPA Canada.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la mutuelle aux fins de publication le 24 février 2015.

Base de préparation

La base d'évaluation utilisée dans les états financiers consolidés est le coût historique, à l'exception des immeubles de placements, des instruments financiers détenus à des fins de transaction, des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et des instruments financiers disponibles à la vente dont la base d'évaluation utilisée est la juste valeur.

La mutuelle présente son état consolidé de la situation financière principalement par ordre de liquidité et chaque poste peut comprendre à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

Les principales conventions comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la mutuelle et ceux de ses filiales au 31 décembre 2014. Les filiales sont des entités contrôlées par la mutuelle. La mutuelle contrôle une filiale si et seulement si elle a :

- le pouvoir sur la filiale (c'est-à-dire les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités) ;
- une exposition ou un droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale ;
- une capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur les rendements qu'elle obtient.

Les états financiers des filiales sont consolidés à compter de la date où la mutuelle acquiert le contrôle de la filiale et déconsolidés à partir de la date où la mutuelle cesse de contrôler celle-ci.

Les états financiers consolidés de la mutuelle ont été préparés au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et des événements semblables se produisant dans des circonstances similaires.

Les actifs, les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges, les flux de trésorerie et les gains et pertes intragroupe qui ont trait à des transactions entre sociétés du groupe sont éliminés complètement.

L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés par l'acquéreur, des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise et des titres de capitaux propres émis par l'acquéreur. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés dans le résultat net et présentés dans les frais généraux.

Les états financiers ci-joints incluent les états financiers de La Capitale mutuelle de l'administration publique et des filiales listées ci-dessous :

	% de participation		Lieu de l'établissement principal	Description
	2014	2013		
Filiales				
La Capitale groupe financier inc.	94,9	94,4	Québec, Canada	Société de portefeuille
La Capitale services conseils inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Cabinet de distribution
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale immobilière MFQ inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société de gestion immobilière
3602214 Canada inc.	70,0	70,0	Mississauga, Canada	Société de portefeuille
La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance	100,0	100,0	Mississauga, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale Participations inc.	77,1	77,1	Québec, Canada	Société de portefeuille
La Capitale assurances générales inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
L'Unique assurances générales inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Unica assurances inc.	100,0	100,0	Mississauga, Canada	Société d'assurance de dommages
Développement informatique Unicap inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Services informatiques de développement et d'amélioration de systèmes
SécuriGlobe inc.	100,0	—	Brossard, Canada	Distributeur de produits d'assurance liés au voyage
Immo-Beauport S.E.C.	70,0	70,0	Québec, Canada	Société de gestion immobilière

Participations ne donnant pas le contrôle

Les tableaux suivants présentent de l'information financière sur les filiales pour lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

Pourcentage des titres de participation détenu par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

	Lieu de l'établissement principal	2014 %	2013 %
Filiales			
La Capitale groupe financier inc.	Québec, Canada	5,1	5,6
La Capitale Participations inc.	Québec, Canada	22,9	22,9
3602214 Canada inc.	Mississauga, Canada	30,0	30,0

Solde accumulé des participations significatives ne donnant pas le contrôle

	2014 \$	2013 \$
La Capitale groupe financier inc.	38 714	40 471
La Capitale Participations inc.	73 390	68 318
3602214 Canada inc.	37 814	36 127
	149 918	144 916

Résultat net alloué aux participations significatives ne donnant pas le contrôle

	2014 \$	2013 \$
La Capitale groupe financier inc.	2 876	2 895
La Capitale Participations inc.	8 484	3 582
3602214 Canada inc.	3 916	3 891
	15 276	10 368

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Participations ne donnant pas le contrôle [suite]

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées de ces filiales. Ces informations sont basées sur des montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	2014		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Produits	57 243	857 821	150 502
Résultat net	55 098	37 089	13 053
Autres éléments du résultat global	(28 177)	(12 792)	(1 512)
Résultat global	26 921	24 297	11 541
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	264	449	1 774

	2013		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Produits	43 301	799 467	88 023
Résultat net	42 799	15 642	12 970
Autres éléments du résultat global	13 539	(32)	(1 228)
Résultat global	56 338	15 610	11 742
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	241	3 788	1 729

	2014		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Total de l'actif	760 049	1 489 673	533 635
Total du passif	4 022	1 167 829	407 586
Capitaux propres	756 027	321 844	126 049
Attribuable aux membres de la mutuelle	717 313	248 454	88 235
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	38 714	73 390	37 814

	2013		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Total de l'actif	721 070	1 420 197	490 442
Total du passif	4 265	1 120 690	370 018
Capitaux propres	716 805	299 507	120 424
Attribuable aux membres de la mutuelle	676 334	231 189	84 297
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	40 471	68 318	36 127

	2014		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Flux de trésorerie			
Activités opérationnelles	1 163	66 925	13 641
Activités d'investissement	2 698	(44 647)	(10 136)
Activités de financement	(3 989)	(4 874)	(5 916)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(128)	17 404	(2 411)

	2013		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Flux de trésorerie			
Activités opérationnelles	(1 256)	1 689	(12 025)
Activités d'investissement	1 719	24 558	19 312
Activités de financement	(1 785)	(19 455)	(5 762)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 322)	6 792	1 525

Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes en fonction de leurs caractéristiques et l'objet de leur acquisition par la mutuelle :

- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net avec variation de la juste valeur enregistrée aux résultats ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de la juste valeur enregistrée dans les autres éléments du résultat global ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur. L'évaluation au cours des exercices subséquents sera déterminée par la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été initialement classé.

Pour l'achat ou la vente d'un actif financier avec délai normalisé de livraison, la mutuelle applique la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Selon cette méthode, le gain ou la perte de valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrits dans les résultats pour les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et dans les autres éléments du résultat global pour les actifs disponibles à la vente.

Les coûts de transaction pour les actifs classés comme détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés aux résultats. Les coûts de transaction pour les actifs classés comme disponibles à la vente sont capitalisés au coût des instruments financiers. Les coûts de transaction pour les actifs classés dans prêts et créances sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie classés détenus à des fins de transaction correspondent à l'encaisse, aux dépôts à court terme et aux acceptations bancaires et sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts à court terme et les acceptations bancaires sont classés à titre d'équivalents de trésorerie lorsque la période entre la date d'acquisition et de maturité est inférieure à trois mois.

Obligations, actions et fonds communs de placement

La mutuelle a choisi de désigner les obligations, actions et fonds communs de placement supportant le passif des contrats d'assurance de personnes comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces obligations, actions et fonds communs de placement sont inscrits à la juste valeur. Le passif des contrats d'assurance de personnes est calculé selon la méthode canadienne axée sur le bilan et les variations de la juste valeur des actifs appariant le passif des contrats d'assurance de personnes sont prises en compte directement dans le passif des contrats d'assurance de personnes. Les variations de la juste valeur des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net appariant les passifs et les variations du passif des contrats d'assurance de personnes sont donc imputées directement aux résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés aux résultats. Les obligations, les actions et les fonds communs de placement qui ne couvrent pas le passif des contrats d'assurance de personnes sont classés comme disponibles à la vente.

Les obligations, les actions et les fonds communs de placement classés comme disponibles à la vente sont inscrits à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sauf lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, laquelle est alors comptabilisée aux résultats. Les gains et pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés aux résultats.

À chaque date des états financiers, les instruments financiers classés disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation et lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation, et qui se traduit généralement par une baisse de valeur considérée importante ou prolongée, toute perte, s'il y a lieu, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée aux résultats. Lorsqu'une moins-value est comptabilisée aux résultats, elle peut faire l'objet de reprises en résultat net s'il s'agit d'un instrument d'emprunt et que sa juste valeur augmente au cours d'une période ultérieure et que l'augmentation peut être effectivement rattachée à un événement postérieur. Les moins-values des titres de participation ne peuvent être reprises par le biais du compte de résultat. Les instruments financiers continuent d'être comptabilisés à la juste valeur même si une dépréciation a été constatée. Toute baisse de valeur subséquente pour les instruments dévalués sera comptabilisée aux résultats.

La juste valeur des obligations et des actions est déterminée d'après les cours acheteurs observés sur les marchés actifs lorsque cela est possible. Lorsqu'il est impossible d'obtenir un cours acheteur, la juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre au titre et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché. La juste valeur des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur publiée par le fonds.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont classés dans prêts et créances et sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute provision pour perte. Les commissions payées et les autres frais engagés lors de l'émission des nouveaux prêts hypothécaires sont comptabilisés et présentés avec les prêts hypothécaires. Le coût amorti est le montant auquel est évalué le prêt hypothécaire lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés aux résultats.

La juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires aux nouveaux prêts hypothécaires.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Placements [suite]

Titrisation de prêts hypothécaires

La mutuelle titrise périodiquement des groupes de prêts hypothécaires assurés répondant aux exigences du programme de la Loi nationale d'habitation («LNH») de la Société canadienne d'hypothèques et de logement («SCHL») par l'entremise d'une fiducie créée à cet effet. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, selon le programme de titres hypothécaires LNH («TH-LNH»), la mutuelle transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces prêts cédés à une tierce partie et respecte les critères de décomptabilisation des prêts hypothécaires cédés.

Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la mutuelle conserve une partie de l'intérêt futur qui sera versé par l'emprunteur dont le prêt hypothécaire a été vendu. Elle comptabilise ainsi ce revenu futur, net des frais de gestion, à titre de droits conservés.

La juste valeur des droits conservés est calculée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses quant aux remboursements par anticipation, aux frais de gestion et aux taux d'actualisation. Les droits conservés sont désignés détenus à des fins de transaction et sont présentés à la juste valeur.

Les gains et les pertes découlant de la titrisation correspondent à l'excédent ou à l'insuffisance de la contrepartie sur la valeur comptable attribuée aux actifs vendus. Les gains et les pertes sont imputés aux résultats et inclus dans les produits de placements.

Avances sur contrats

Les avances sur contrats classées prêts et créances sont présentées au coût amorti et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance sur lesquels les avances sont consenties. La juste valeur des avances sur contrats se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Immeubles de placements

Les immeubles de placements sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et pour valoriser le capital.

Les immeubles détenus à des fins de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placements est déterminée par des évaluations produites par des évaluateurs agréés ou par le personnel de la mutuelle. La juste valeur des immeubles de placements est révisée annuellement. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces immeubles sont comptabilisés aux résultats.

Autres placements

Les autres placements comprennent les prêts personnels, les autres prêts, les immeubles détenus à des fins de revente, les placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées, les placements dans les sociétés privées, les placements dans les sociétés en commandite et les instruments financiers dérivés. Les prêts personnels et les autres prêts sont classés dans prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces prêts personnels et autres prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires.

Les immeubles détenus à des fins de revente sont comptabilisés au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise. Lorsque la juste valeur des immeubles détenus à des fins de revente moins les frais de vente est inférieure à la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise, une perte est comptabilisée aux résultats. Les gains et les pertes réalisés lors de la disposition de ces immeubles sont comptabilisés aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une coentreprise, Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) détenue à 50 %, est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une société, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les placements dans les entreprises associées sont des placements dans des entités sur lesquelles la mutuelle exerce une influence notable.

Les critères permettant d'établir les jugements considérés afin de déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint sont similaires à ceux nécessaires pour déterminer le contrôle sur les filiales.

Les placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les placements dans les sociétés privées sont comptabilisés au coût étant donné l'absence d'un marché actif rendant difficile l'obtention d'une juste valeur fiable. La mutuelle détermine à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a des indications objectives de perte de valeur sur les placements dans les sociétés privées et dans les entreprises associées. Les pertes de valeur sur les placements dans les sociétés privées sont comptabilisées en cas d'improbabilité de recouvrement du plein montant du capital et des revenus à l'échéance. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés aux taux d'intérêt effectifs initiaux inhérents aux prêts.

Les placements dans les sociétés en commandite sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre à ce genre de placement et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché.

Provisions pour dépréciation sur les prêts

À chaque date de clôture des états financiers, la mutuelle effectue des tests de dépréciation sur les prêts hypothécaires, les prêts personnels et les autres prêts. Une indication de dépréciation d'un prêt existe lorsqu'il y a un doute raisonnable quant au recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues ou lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 90 jours en vertu du contrat. La dépréciation d'un prêt est déterminée au moyen du montant net recouvrable du prêt. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant net recouvrable du prêt, la mutuelle utilise la méthode d'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Cette provision est comptabilisée immédiatement aux résultats. De plus, les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Prêts de titres

La mutuelle conclut des prêts de titres sur les placements en actions et en obligations. Ces opérations sont garanties par des titres reçus des contreparties et d'une garantie de gardien de valeur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés puisque la mutuelle conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les revenus résultant des opérations de prêts de titres sont présentés à la rubrique « Produits de placements » à l'état consolidé des résultats.

Réassurance

Réassurance cédée

Dans le cours normal des affaires, la mutuelle souscrit à des ententes de réassurance auprès de sociétés d'assurance et de réassurance pour limiter son exposition au risque. Les cessions en assurance à un réassureur ne libèrent pas la mutuelle de ses obligations envers les assurés. Elle demeure responsable envers ses assurés à l'égard du montant réassuré dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu des traités de réassurance.

L'actif de réassurance représente le solde dû par les sociétés d'assurance concernant les passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés. Les sommes recouvrables sont estimées en fonction des provisions techniques et des provisions pour sinistres selon les contrats d'assurance sous-jacents conformément aux dispositions des ententes de réassurance.

L'actif de réassurance est révisé aux fins de dépréciation à chaque date d'établissement des états financiers ou plus fréquemment lorsqu'il y a indice de dépréciation survenant au cours de l'exercice. Un montant est constaté aux résultats en présence de preuves tangibles indiquant que la mutuelle pourrait ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat et que le solde non recouvré peut être estimé de façon fiable.

Les primes cédées et les prestations et sinistres cédés sont présentés à l'état consolidé des résultats. L'actif de réassurance est présenté distinctement à l'état consolidé de la situation financière.

Réassurance assumée

Les contrats de réassurance assumée sont des contrats conclus par la mutuelle afin d'acquiescer une partie du risque et de verser une indemnisation en proportion des pertes sur des contrats souscrits par d'autres assureurs. La mutuelle prend en charge le risque de réassurance dans le cours normal des activités liées aux contrats d'assurance vie et de dommages. Les primes et les prestations ou sinistres des contrats de réassurance assumée sont comptabilisés à titre de produits ou de charges comme s'il s'agissait d'affaires directes, prenant en compte la nature des affaires de réassurance. Les primes et les prestations ou sinistres sont présentés sur une base brute pour la réassurance assumée. Les passifs liés aux contrats de réassurance assumée sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance. Les passifs de réassurance sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sont terminés ou expirés ou lorsque le contrat est transféré à une autre partie.

Impôts sur le résultat

La mutuelle utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés (recouverts). Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils concernent des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres directement.

Les impôts sur le résultat exigibles sont basés sur le résultat avant impôts de l'exercice en cours, redressés en fonction d'éléments qui ne sont pas imposables ou déductibles. Les impôts sur le résultat exigibles sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. Des provisions sont constituées au besoin en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers et les valeurs fiscales correspondantes. Ces actifs ou passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur, qui s'appliqueront lors du règlement de ces passifs ou de la réalisation de ces actifs au cours des exercices futurs. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement si la direction croit qu'il est probable que l'actif d'impôts différés sera réalisé.

Autres actifs financiers et autres actifs

Les autres actifs financiers incluent les droits conservés sur titrisation, les produits de placements à recevoir, l'encaisse en fidéicommiss, les sommes à recevoir des réassureurs des secteurs d'assurance de personnes et de dommages, la subrogation, les autres débiteurs et le solde de prix de vente à recevoir, lesquels sont classés dans la catégorie prêts et créances et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des droits conservés sur titrisation et de l'encaisse en fidéicommiss classés détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Les autres actifs incluent les frais d'acquisition de primes différés, les charges payées d'avance et les crédits d'impôts à recevoir. Les frais d'acquisition de primes différés comprennent les commissions et les taxes sur les primes. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la durée du contrat d'assurance visé à condition qu'ils soient recouvrables. Ils sont considérés recouvrables dans la mesure où les primes non acquises et les produits de placements, déduction faite des pertes prévues, des frais de règlement et des frais d'administration, excèdent les frais différés. Les charges payées d'avance et les crédits d'impôts à recevoir sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles à usage propre, l'ameublement et autres, l'équipement informatique et les améliorations locatives. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût net de l'amortissement cumulé et de la dépréciation et sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les gains et les pertes réalisés lors de la disposition des immobilisations corporelles sont comptabilisés aux résultats de l'exercice.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Immobilisations corporelles [suite]

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des modalités suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immeubles à usage propre	Linéaire	20 ans à 100 ans
Ameublement et autres	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans et 5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Les modes d'amortissement utilisés, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations sont révisés annuellement. Tout changement est comptabilisé prospectivement.

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, soit les marques de commerce, et d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, soit la clientèle et les réseaux de distribution et les logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût à la date d'acquisition. Les logiciels développés à l'interne et les logiciels en développement sont comptabilisés au moindre des frais de développement engagés et des avantages économiques futurs. Les logiciels sont amortis lorsqu'ils sont mis en opération.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire suivante :

	Terme
Clientèle et réseaux de distribution	30 mois à 18 ans
Logiciels	3 ans, 5 ans et 15 ans

Les modes d'amortissement utilisés, les durées d'utilité et la valeur résiduelle de ces immobilisations sont révisés annuellement. Tout changement est comptabilisé prospectivement.

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la direction de la mutuelle réévalue la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles en effectuant des tests de dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ainsi que les logiciels en développement font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des frais de cession de l'actif ou de la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie totaux.

Aide gouvernementale

La mutuelle reçoit de l'aide gouvernementale sous forme de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Ces montants sont constatés lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la mutuelle se conformera aux conditions attachées à ces crédits et que les montants seront reçus. La mutuelle utilise la méthode de réduction du coût pour comptabiliser ces montants, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution des frais généraux ou de l'actif admissible auxquels ces crédits d'impôt se rapportent. Ces crédits sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que l'actif admissible auquel ils se rapportent.

Goodwill

Les goodwill représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de l'entreprise acquise. Les goodwill sont initialement comptabilisés au coût puis évalués au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Les goodwill sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des flux de trésorerie en grande partie indépendants et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible des goodwill est décelée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée aux résultats. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le montant recouvrable d'une UGT est défini comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimative moins les coûts de vente et la valeur d'utilité de l'UGT. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à un taux d'escompte avant impôts qui reflète les évaluations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la mutuelle sont classés comme contrats d'assurance, contrats d'investissement ou contrats de service. Les contrats en vertu desquels la mutuelle accepte d'assumer un risque significatif d'assurance d'un titulaire de contrat sont classés dans les contrats d'assurance. Un contrat est jugé comporter un risque significatif d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pourrait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance. Les contrats en vertu desquels la mutuelle n'accepte pas d'assumer un risque significatif d'assurance sont classés dans les contrats d'investissement ou les contrats de service.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier et qui n'incluent pas de risque d'assurance significatif. Les contrats de service sont des contrats pour lesquels la mutuelle offre des services administratifs. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, taux de change, indice de prix ou de taux, cote de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à son échéance, même si le risque d'assurance est atténué de manière significative au cours de cette période, à moins que la totalité des droits et obligations soient frappés d'extinction ou arrivent à échéance. Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient significatif.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires.

En vertu de la Loi sur les assurances, une société d'assurance de personnes, constituée sous la forme d'une société par actions, peut transférer, dans le cours normal de ses affaires, une portion des résultats globaux attribuables aux titulaires de contrats avec participation selon un seuil préétabli aux résultats non distribués des membres. Ce virement annuel est présenté à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le solde impayé des ristournes est présenté dans le passif des contrats d'assurance de personnes.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des provisions pour prestations encourues, des provisions pour ristournes et des sommes des contrats en dépôt.

Les provisions techniques représentent le montant permettant d'honorer tous les engagements des contrats en vigueur. Ces provisions sont calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), la méthode actuarielle prescrite par l'Institut canadien des actuaires (« ICA »).

La MCAB se fonde sur des projections du flux monétaire des éléments d'actif et de passif de chaque ligne d'affaires. Les flux monétaires nets positifs sont investis dans de nouveaux éléments d'actif, sinon des éléments d'actif sont vendus ou utilisés à des fins d'emprunt afin de répondre aux besoins de liquidités conformément aux hypothèses retenues dans chaque scénario. Les stratégies de réinvestissement sont fondées sur les politiques de placements de chaque ligne d'affaires et les rendements de réinvestissement sont tirés de chacun des scénarios sous-jacents. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ne doivent pas être inférieurs au passif établi en fonction du pire scénario retenu.

Cette méthode rencontre les dispositions minimales imposées par le test de suffisance des passifs, soit la prise en compte des estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels, des flux de trésorerie liés et la comptabilisation de l'insuffisance totale en résultats.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et la provision pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises sont calculées au prorata d'après la tranche non échue des primes souscrites. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, un test de suffisance du passif est réalisé afin de valider la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de primes si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Une insuffisance de primes est comptabilisée immédiatement comme une réduction de frais d'acquisition de primes différés dans la mesure où la somme des primes non acquises et du produit de placements prévu n'est pas considérée comme suffisante pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition de primes différés et des sinistres et frais d'assurance connexes. Si l'insuffisance des primes est supérieure aux frais d'acquisition de primes différés non amortis, un passif est comptabilisé à l'égard de l'insuffisance excédentaire.

La provision pour sinistres et frais de règlement est initialement déterminée sur une base individuelle pour chaque sinistre déclaré et inclut un montant additionnel fondé sur les estimations des sinistres survenus mais non déclarés. La provision est présentée sur une base actualisée. Les sinistres et les frais de règlement sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent et s'éteignent seulement lorsque les contrats viennent à échéance, qu'ils soient acquittés ou qu'ils soient résiliés.

La détermination de la provision pour sinistres et frais de règlement est estimée sur une base brute c'est-à-dire sans tenir compte des recouvrements de réassurance et sur une base nette des montants à recouvrer des réassureurs et comprend aussi une provision pour écart défavorable comme le veut la pratique actuarielle reconnue au Canada. L'estimation des provisions est basée sur l'hypothèse que le développement futur des réclamations suivra un déroulement comparable à celui de l'expérience historique. De plus, l'analyse inclut des hypothèses sur le nombre de réclamations à venir, le coût moyen des sinistres, l'inflation et d'autres facteurs pertinents. Les provisions pour frais de règlement internes et externes sont estimées selon la relation historique de ces frais aux réclamations. Dans la mesure où l'expérience passée ne serait pas applicable aux réclamations courantes, soit par exemple en raison de changements dans les pratiques ou dans le cas d'une nouvelle ligne d'affaires, des hypothèses supplémentaires devront être posées pour tenir compte de trois grandes variables ou valeurs, soit l'évolution des sinistres, les recouvrements liés à la réassurance et les produits de placements futurs.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Passif des contrats d'assurance de dommages [suite]

La provision pour sinistres et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs constituent des estimations pouvant subir une variation dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des renseignements supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont fondées sur l'expérience des filiales de la mutuelle.

Les méthodes d'estimation utilisées produisent, selon l'avis de la direction, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Groupement des assureurs automobiles

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles («GAA»). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de Répartition des Risques («PRR»), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La mutuelle applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

Autres passifs financiers et autres passifs

Les autres passifs financiers incluent les charges à payer, les autres sommes en dépôt, le fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement, le découvert bancaire, les dépôts pour taxes, les sommes à payer aux réassureurs des secteurs d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, les dépôts en fidéicommiss, les passifs liés à des instruments financiers dérivés et autres, lesquels sont classés dans la catégorie autres passifs et comptabilisés au coût, à l'exception du découvert bancaire et des passifs liés à des instruments financiers dérivés classés détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Les autres passifs incluent le régime de droits à la plus-value des actions à payer comptabilisé à la juste valeur et les revenus reportés comptabilisés au coût. La mutuelle offre un régime de droits à la plus-value des actions à certains dirigeants. Le régime de droits à la plus-value des actions est évalué selon le modèle Black & Scholes, lequel se fonde principalement sur le taux d'intérêt sans risque, la volatilité prévue du taux de rendement des actions de La Capitale groupe financier inc. et la durée moyenne prévue des droits à la plus-value des actions.

La dépense relative au régime de droits à la plus-value des actions est imputée aux résultats de l'exercice lorsque le rendement sur ces actions est gagné en vertu du régime de La Capitale groupe financier inc. et est comptabilisée dans les frais généraux à l'état des résultats.

Avantages futurs du personnel

La mutuelle offre des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi à ses employés. La mutuelle a mis en place une fiducie globale ayant comme objectif la gestion des placements de l'ensemble des régimes de retraite à prestations définies du groupe La Capitale. Des unités de participation dans la fiducie globale sont attribuées périodiquement aux régimes en fonction des cotisations nettes des prestations et frais après déduction des autres éléments réduisant l'actif net. Le coût des prestations de retraite pour les régimes à prestations définies et avantages sociaux postérieurs à l'emploi obtenus par les employés est établi d'après des techniques actuarielles qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux hypothèses les plus probables de la direction quant à la hausse des salaires, à l'âge de retraite des employés, aux coûts prévus pour les soins de santé et au taux de mortalité. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché et les actifs des régimes sont présentés à leur juste valeur.

Les coûts de prestations sont comptabilisés dans les frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent dans les autres éléments du résultat global.

Dans les cas des régimes à cotisations définies, la mutuelle verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés de la mutuelle, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de l'exercice. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme incluent une débenture subordonnée et un emprunt garanti par une hypothèque immobilière. Les dettes à long terme sont classées dans autres passifs et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la mutuelle et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Primes

Les primes brutes d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu des contrats en vigueur. Dès que ces primes sont comptabilisées, des provisions techniques sont calculées et comptabilisées dans le poste «Passif des contrats d'assurance de personnes» à l'état consolidé de la situation financière de manière à rapprocher les prestations et les charges aux produits. Les primes nettes incluent les primes assumées, déduction faite des primes cédées en réassurance.

Les primes brutes d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont souscrites au prorata de la durée des contrats. La portion des primes non acquises à la date de l'exercice financier est présentée sous le poste « Passif des contrats d'assurance de dommages » à l'état consolidé de la situation financière.

Produits de placements

Les produits de dividendes et de distribution sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est établi. Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de location des immeubles de placements sont comptabilisés linéairement selon la durée du bail. Les produits de dividendes et de distribution, les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts et les revenus de location des immeubles de placements sont présentés sous « Intérêts et autres produits tirés des placements » à l'état consolidé des résultats.

Honoraires et autres produits

Les honoraires et autres produits sont principalement constitués des honoraires de gestion, des revenus de location des immeubles propre usage et d'autres revenus et sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers dérivés

La mutuelle utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de taux d'intérêt. Dans le cadre de l'appariement de l'actif et du passif et pour couvrir le risque d'intérêt des prêts hypothécaires en voie d'être titrisés et de certains produits d'assurance, la mutuelle utilise des instruments financiers dérivés.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés dans les autres placements, tandis que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les autres passifs financiers.

Conversion des devises

Le dollar canadien est la devise fonctionnelle de la mutuelle. Lorsque la mutuelle effectue des transactions en devises étrangères, celles-ci sont converties aux taux de change en vigueur à la date des opérations. À chaque date de clôture, les éléments monétaires sont convertis aux cours en vigueur à la fin de l'exercice tandis que les éléments non monétaires demeurent aux taux de change d'origine. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Modifications de conventions comptables

Au 1^{er} janvier 2014, la mutuelle a adopté les normes suivantes :

IAS 36 – Dépréciation d'actifs

En mai 2013, l'IASB a publié un amendement intitulé « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ». Cet amendement requiert de fournir de l'information additionnelle sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés, lorsque cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. De plus, il requiert de divulguer le taux d'actualisation utilisé pour déterminer, au moyen d'une technique d'actualisation, la valeur recouvrable d'un actif déprécié que celle-ci soit fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sur la valeur d'utilité. L'adoption de cet amendement n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

IFRIC 21 – Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié l'interprétation 21, laquelle précise le moment de la comptabilisation du passif au titre du droit ou de la taxe. Ainsi, l'activité qui déclenche le paiement au titre de la loi est le fait générateur de l'obligation qui détermine le moment où le passif au titre du paiement du droit ou de la taxe est comptabilisé. L'adoption de cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

Modifications futures de conventions comptables

Les normes publiées par l'IASB et non applicables à la date d'émission des états financiers de la mutuelle sont décrites ci-après.

La mutuelle les adoptera au cours des exercices à venir.

IFRS 15 – Produits provenant de contrats avec les clients

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients ». Celle-ci permet de comptabiliser en une seule norme les produits tirés de tous les contrats avec les clients, à l'exception des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers. Cette nouvelle norme établit un modèle unique en cinq étapes afin de reconnaître les produits. Les dispositions de cette norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Cet amendement intitulé « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » précise que la base d'amortissement calculée en fonction des revenus ne doit plus être utilisée. L'amortissement des actifs comptabilisés doit refléter un modèle de consommation des actifs plutôt que les avantages économiques de ces actifs. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption de cet amendement n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Modifications futures de conventions comptables [suite]

IFRS 11 – Partenariats

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 11 « Partenariats » intitulé « Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune ». Cet amendement précise que l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune qui constitue une entreprise, doit être comptabilisée et présentée comme un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Cette norme apporte des changements à la comptabilisation des instruments financiers par rapport aux éléments suivants :

- le classement et l'évaluation des instruments financiers reflétant pour les actifs financiers le modèle d'affaires de la gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs financiers ;
- la dépréciation basée sur le modèle de perte attendue ;
- la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

Les dispositions de cette norme s'appliqueront rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

3) JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des jugements et des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction.

Jugements

Les jugements établis par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

Titrisation de prêts

La mutuelle titre périodiquement des groupes de prêts hypothécaires en les cédant à des fiducies. L'exercice du jugement est nécessaire afin de déterminer si ces transferts remplissent les conditions de décomptabilisation des actifs financiers concernés. Entre autres, étant donné que la mutuelle conserve une partie de l'intérêt futur qui sera versé par l'emprunteur dont le prêt hypothécaire a été vendu, elle doit évaluer dans quelle mesure les droits contractuels sur les flux de trésorerie, les risques et avantages inhérents à la propriété et le contrôle de l'actif financier ont été transférés en quasi-totalité à une tierce partie.

Classement des immeubles

La mutuelle classe ses immeubles à titre d'immeubles de placements lorsque l'utilisation qu'elle en fait pour son usage propre est jugée non significative. Le caractère significatif de l'usage est établi en analysant le rapport entre l'espace locatif occupé à des fins propres en comparaison avec l'espace locatif total. Dans les situations où l'espace locatif utilisé à des fins propres est significatif, la mutuelle classe l'immeuble à titre d'usage propre et applique les conventions comptables s'y rapportant.

Estimations et hypothèses

Les estimations et les hypothèses établies par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivantes :

Juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers classés niveau 3, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ne peut être obtenue de marchés considérés actifs. La juste valeur de ces derniers est établie en utilisant des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation de flux de trésorerie. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir ces données auprès de marché observable, l'exercice du jugement est requis pour l'établissement du risque de liquidité, de crédit ainsi que le degré de volatilité. Les principales techniques d'évaluation de la juste valeur sont décrites à la note 22.

Juste valeur des immeubles de placements

La mutuelle comptabilise ses immeubles de placements à la juste valeur dont toute variation de cette juste valeur est reconnue dans l'état des résultats. La mutuelle se fonde sur l'évaluation de la juste valeur établie par des évaluateurs agréés ou par le personnel de la mutuelle à la date des états financiers, soit le 31 décembre. Ils utilisent des techniques d'évaluation qui reposent sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs compte tenu du manque de données comparatives sur le marché pour des immeubles semblables.

La juste valeur des immeubles de placements est très sensible au taux de rendement et au taux global d'actualisation. Les principales hypothèses pour déterminer la juste valeur des immeubles de placements sont décrites à la note 4.

Dépréciation des instruments financiers

Les actions et titres à revenu fixe disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur de marché et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les titres sont examinés à intervalles réguliers et toute diminution de la juste valeur est transférée du cumul des autres éléments du résultat global au résultat lorsqu'il est jugé probable que la mutuelle ne puisse pas recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles d'un titre à revenu fixe ou lorsque la juste valeur d'un titre a chuté à un niveau nettement inférieur au coût ou pendant une période prolongée. Au cours de l'exercice, des pertes latentes sur des actifs financiers disponibles à la vente de 3 851 \$ ont été reclassées de l'état du résultat global à l'état des résultats.

Lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le montant total du capital et des intérêts au titre de prêts hypothécaires et de prêts sera recouvré en temps opportun, des provisions pour dépréciation sont constituées et toute perte est passée en résultat. Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a fait l'objet de dépréciation.

La mutuelle fait preuve de jugement pour déterminer s'il y a eu perte de valeur et établir les justes valeurs et les valeurs recouvrables. Les grandes questions à examiner comprennent les facteurs économiques, les faits nouveaux touchant les sociétés et les secteurs particuliers, et les aspects particuliers touchant certains emprunteurs et émetteurs.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et des goodwill

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les logiciels en développement et les goodwill font l'objet de tests de dépréciation annuels ou lorsque des facteurs identifiés indiquent une dépréciation potentielle. Les tests de dépréciation exigent de comparer la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée avec sa valeur recouvrable. L'établissement de la valeur d'utilité d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie dépend de plusieurs hypothèses futures dont l'estimation des flux de trésorerie futurs que la mutuelle s'attend à obtenir et le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie futurs sont établis en se fondant sur des projections financières de cinq ans, excluant toute restructuration des activités ou projet d'investissement significatif pouvant influencer la performance des activités ou unités génératrices de trésorerie soumises à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable obtenue est sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle des flux de trésorerie actualisés et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation des goodwill et des marques de commerce sont décrites à la note 9.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des logiciels en développement et des goodwill s'élèvent respectivement à 12 639 \$ [2013: 3 239 \$], 53 075 \$ [2013: 48 250 \$] et à 102 572 \$ [2013: 92 733 \$].

Impôts

L'établissement des impôts exigibles et des impôts différés repose sur plusieurs facteurs dont l'interprétation de la réglementation fiscale dans les juridictions concernées, l'appréciation de la récupération d'actifs d'impôts différés et la manière attendue de recouvrer les actifs et passifs concernés. La récupération des actifs d'impôts différés dépend entre autres des bénéfices futurs attendus associés à l'exploitation de la mutuelle et des stratégies de planifications fiscales élaborées. La mutuelle établit une provision d'impôts qu'elle juge raisonnable et qui est basée sur une estimation pondérée des résultats possibles concernant les positions fiscales adoptées. La mutuelle prend en considération les révisions antérieures des autorités fiscales, les bulletins d'interprétation et les jugements récemment rendus dans les juridictions concernées afin d'établir la provision.

Passif des contrats d'assurance de personnes

L'établissement des provisions techniques, de la quote-part des réassureurs dans celles-ci, des provisions pour prestations encourues et des provisions pour ristournes dépend de plusieurs hypothèses actuarielles dont les taux de mortalité et de morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, les impôts différés, les déchéances des contrats, les participations aux titulaires de contrats et les marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont présentées à la note 11.

Passif des contrats d'assurance de dommages

La provision pour sinistres et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations pouvant subir une variation dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des renseignements supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont fondées sur l'expérience des filiales de la mutuelle. Ces hypothèses sont présentées à la note 12.

Avantages futurs du personnel

Le calcul de l'obligation et de la charge au titre de prestations définies est basé sur plusieurs hypothèses actuarielles démographiques et financières. Les principales hypothèses incluent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération future, le taux de croissance des coûts des soins de santé pour les retraités et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont présentées à la note 14.

4) PLACEMENTS

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur la valeur comptable et la juste valeur des placements de la mutuelle.

Valeur comptable et juste valeur des placements

	2014						Total de la valeur comptable \$	Total de la juste valeur \$
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 697	—	—	—	—	109 697	109 697	
Obligations								
Gouvernement du Canada	—	—	23 262	—	—	23 262	23 262	
Gouvernements des provinces	—	1 035 661	102 818	—	—	1 138 479	1 138 479	
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	7 818	20 989	—	—	28 807	28 807	
Corporatives	—	338 844	183 842	—	—	522 686	522 686	
	—	1 382 323	330 911	—	—	1 713 234	1 713 234	
Actions								
Ordinaires	—	93 196	231 500	—	—	324 696	324 696	
Privilégiées	—	193 753	130 339	—	—	324 092	324 092	
	—	286 949	361 839	—	—	648 788	648 788	
Fonds communs de placement								
Obligations	—	23 562	217 766	—	—	241 328	241 328	
Actions	—	171 434	50 139	—	—	221 573	221 573	
Diversifiés	—	255 210	—	—	—	255 210	255 210	
Autres	—	11 924	85 132	—	—	97 056	97 056	
	—	462 130	353 037	—	—	815 167	815 167	
Prêts hypothécaires								
Assurés	—	—	—	182 836	—	182 836	185 244	
Conventionnels	—	—	—	366 318	—	366 318	370 003	
	—	—	—	549 154	—	549 154	555 247	
Avances sur contrats	—	—	—	34 619	—	34 619	34 619	
Immeubles de placements								
Détenus à des fins de placement	—	—	—	—	161 996	161 996	161 996	
Autres placements								
Prêts personnels	—	—	—	19 949	—	19 949	19 576	
Autres prêts	—	—	—	51 809	—	51 809	52 440	
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	642	642	642	
Placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées	—	—	—	—	22 351	22 351		
Placements dans les sociétés privées	—	—	—	—	520	520		
Placements dans les sociétés en commandite	—	50 124	24 795	—	—	74 919	74 919	
Instruments financiers dérivés	72	—	—	—	—	72	72	
	72	50 124	24 795	71 758	23 513	170 262		
	109 769	2 181 526	1 070 582	655 531	185 509	4 202 917		

	2013						
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total de la valeur comptable \$	Total de la juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104 114	—	—	—	—	104 114	104 114
Obligations							
Gouvernement du Canada	—	—	105 711	—	—	105 711	105 711
Gouvernements des provinces	—	870 774	225 150	—	—	1 095 924	1 095 924
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	6 558	3 743	—	—	10 301	10 301
Corporatives	—	323 702	158 867	—	—	482 569	482 569
Internationales	—	—	7 775	—	—	7 775	7 775
	—	1 201 034	501 246	—	—	1 702 280	1 702 280
Actions							
Ordinaires	—	91 378	203 170	—	—	294 548	294 548
Privilégiées	—	212 587	134 110	—	—	346 697	346 697
	—	303 965	337 280	—	—	641 245	641 245
Fonds communs de placement							
Actions	—	271 120	84 061	—	—	355 181	355 181
Prêts hypothécaires							
Assurés	—	—	—	198 242	—	198 242	202 835
Conventionnels	—	—	—	316 285	—	316 285	321 011
	—	—	—	514 527	—	514 527	523 846
Avances sur contrats	—	—	—	32 954	—	32 954	32 954
Immeubles de placements							
Détenus à des fins de placement	—	—	—	—	177 482	177 482	177 482
Autres placements							
Prêts personnels	—	—	—	16 840	—	16 840	16 619
Autres prêts	—	—	—	34 754	—	34 754	34 765
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	1 722	1 722	1 722
Placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées	—	—	—	—	20 777	20 777	
Placements dans les sociétés privées	—	—	—	—	520	520	
Placements dans les sociétés en commandite	—	24 233	16 806	—	5 945	46 984	46 984
	—	24 233	16 806	51 594	28 964	121 597	
	104 114	1 800 352	939 393	599 075	206 446	3 649 380	

4) PLACEMENTS [suite]

Risques de crédit et de concentration

La direction de la mutuelle établit des limites de chaque portefeuille dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs. La direction surveille les positions réelles et les expositions au risque pour la concentration des risques de crédit et de concentration. Le tableau suivant fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des obligations.

Obligations par niveau de qualité

Cote de crédit	Juste valeur			
	2014		2013	
	\$	%	\$	%
AAA	65 165	3,8	115 925	6,8
AA	353 510	20,6	366 206	21,5
A	1 233 734	72,0	1 156 401	67,9
BBB	60 825	3,6	63 748	3,8
	1 713 234	100,0	1 702 280	100,0

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'obligations corporatives par secteur d'activité.

Obligations corporatives par secteur d'activité

	2014			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total	% du total
	\$	\$	\$	
Énergie	27 742	4 992	32 734	6,2
Produits industriels	30 398	2 523	32 921	6,3
Consommation de base et discrétionnaire	9 203	5 908	15 111	2,9
Santé	17 257	3 869	21 126	4,0
Services financiers	107 622	124 794	232 416	44,5
Technologie	9 332	15	9 347	1,8
Communications	35 929	8 504	44 433	8,5
Services publics	101 361	4 706	106 067	20,3
Autres	—	28 531	28 531	5,5
	338 844	183 842	522 686	100,0

	2013			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total	% du total
	\$	\$	\$	
Énergie	24 038	7 605	31 643	6,6
Produits industriels	35 394	8 694	44 088	9,1
Consommation de base et discrétionnaire	7 164	4 894	12 058	2,5
Santé	15 579	2 216	17 795	3,7
Services financiers	113 738	103 805	217 543	45,1
Technologie	6 090	163	6 253	1,3
Communications	36 904	11 604	48 508	10,0
Services publics	84 795	13 665	98 460	20,4
Autres	—	6 221	6 221	1,3
	323 702	158 867	482 569	100,0

Les sociétés d'assurance de personnes limitent leurs placements en obligations corporatives à 35 % de leur portefeuille obligataire avec un maximum par secteur ou par émetteur tenant compte des particularités du marché canadien.

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs à la qualité des actions privilégiées.

Actions privilégiées par niveau de qualité

Cote de crédit	Juste valeur			
	2014		2013	
	\$	%	\$	%
P1	43 298	13,4	42 745	12,3
P2	280 794	86,6	299 275	86,3
P3	—	—	4 677	1,4
	324 092	100,0	346 697	100,0

Les sociétés d'assurance de personnes limitent principalement le montant de leur investissement dans une société ou un groupe de sociétés liées à 10 % de l'ensemble des obligations de société, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds communs de placement sont exclus de la présente limite.

Les sociétés d'assurance de dommages établissent une limite maximale d'investissement sous forme d'obligations de société, d'actions privilégiées, d'actions ordinaires et de fonds communs de placement à 10 000 \$ par émission et un émetteur ne peut représenter plus de 10 % de l'ensemble des obligations de société, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds communs de placement.

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'actions par secteur d'activité.

Actions par secteur d'activité

	2014			
	Actions ordinaires \$	Actions privilégiées \$	Total \$	% du total
Énergie	89 958	40 473	130 431	20,0
Matériaux de base	28 500	—	28 500	4,3
Produits industriels	15 701	—	15 701	2,4
Consommation de base et discrétionnaire	18 970	—	18 970	2,9
Santé	4 318	—	4 318	0,8
Services financiers	130 766	268 022	398 788	61,5
Technologie	2 027	—	2 027	0,3
Communications	27 598	—	27 598	4,3
Services publics	6 858	15 597	22 455	3,5
	324 696	324 092	648 788	100,0

	2013			
	Actions ordinaires \$	Actions privilégiées \$	Total \$	% du total
Énergie	88 946	35 685	124 631	19,4
Matériaux de base	30 074	—	30 074	4,7
Produits industriels	11 765	—	11 765	1,8
Consommation de base et discrétionnaire	14 697	—	14 697	2,3
Santé	3 629	—	3 629	0,7
Services financiers	114 901	298 331	413 232	64,4
Technologie	2 015	—	2 015	0,3
Communications	23 631	—	23 631	3,7
Services publics	4 890	12 681	17 571	2,7
	294 548	346 697	641 245	100,0

4) PLACEMENTS [suite]

Risques de crédit et de concentration [suite]

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires par catégorie d'immeubles.

Prêts hypothécaires par catégorie d'immeubles

	2014			2013		
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Garantie SCHL \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Garantie SCHL \$
Résidentiels	500 853	506 962	165 827	461 825	470 470	165 785
Autres	48 301	48 285	17 009	52 702	53 376	32 457
	549 154	555 247	182 836	514 527	523 846	198 242

La valeur comptable des prêts hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement («SCHL») correspond à 33,3 % [2013 : 38,5 %] de la valeur comptable totale du portefeuille des prêts hypothécaires au 31 décembre 2014.

La mutuelle limite le montant de son investissement à 800 \$ pour un nouvel emprunteur et à 800 \$ pour un groupe lié d'emprunteurs pour des nouveaux prêts.

Prêts douteux

Un prêt est considéré douteux lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Les tableaux suivants présentent les prêts douteux non dépréciés.

	2014			
	30-59 jours de retard \$	60-89 jours de retard \$	90 jours de retard et plus ou en voie de saisie \$	Total \$
Prêts hypothécaires assurés	411	1 062	196	1 669
Prêts hypothécaires conventionnels	953	319	149	1 421
Prêts personnels	17	75	40	132
	1 381	1 456	385	3 222

	2013			
	30-59 jours de retard \$	60-89 jours de retard \$	90 jours de retard et plus ou en voie de saisie \$	Total \$
Prêts hypothécaires assurés	433	168	1 429	2 030
Prêts hypothécaires conventionnels	1 468	73	154	1 695
Prêts personnels	8	2	24	34
	1 909	243	1 607	3 759

Risque lié aux taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent les dates d'échéance et le taux d'intérêt effectif moyen global des placements de la mutuelle.

Valeur comptable

	Taux variable \$	Taux fixe				Aucune échéance précise \$	2014	Taux d'intérêt effectif moyen global %
		Échéance de moins de 1 an \$	Échéance de 1 à 5 ans \$	Échéance de 6 à 10 ans \$	Échéance de plus de 10 ans \$		Total de la valeur comptable \$	
Obligations								
Gouvernement du Canada	600	14 000	4 964	2 654	1 044	—	23 262	1,1
Gouvernements des provinces	—	8 924	91 701	247 079	790 775	—	1 138 479	2,9
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	2 204	17 418	1 367	7 818	—	28 807	2,4
Corporatives	141	14 565	139 033	78 357	290 590	—	522 686	3,2
	741	39 693	253 116	329 457	1 090 227	—	1 713 234	3,0
Actions								
Privilégiées	4 408	109 361	136 324	11 526	—	62 473	324 092	4,5
Prêts hypothécaires								
Assurés	209	55 694	125 742	1 191	—	—	182 836	3,5
Conventionnels	36 085	86 834	232 247	11 152	—	—	366 318	3,4
	36 294	142 528	357 989	12 343	—	—	549 154	3,4
Avances sur contrats	—	—	—	—	—	34 619	34 619	6,0
Autres placements								
Prêts personnels	14 408	976	2 075	2 490	—	—	19 949	4,7
Autres prêts	609	8 260	36 507	3 934	1 969	530	51 809	3,3
	15 017	9 236	38 582	6 424	1 969	530	71 758	3,7
	56 460	300 818	786 011	359 750	1 092 196	97 622	2 692 857	3,3

	Taux variable \$	Taux fixe				Aucune échéance précise \$	2013	Taux d'intérêt effectif moyen global %
		Échéance de moins de 1 an \$	Échéance de 1 à 5 ans \$	Échéance de 6 à 10 ans \$	Échéance de plus de 10 ans \$		Total de la valeur comptable \$	
Obligations								
Gouvernement du Canada	—	13 515	52 129	18 136	21 931	—	105 711	1,8
Gouvernements des provinces	—	11 420	102 879	318 276	663 349	—	1 095 924	5,1
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	160	1 890	1 700	6 551	—	10 301	4,0
Corporatives	—	3 820	105 939	101 218	271 592	—	482 569	4,5
Internationales	—	—	1 797	2 132	3 846	—	7 775	3,6
	—	28 915	264 634	441 462	967 269	—	1 702 280	4,7
Actions								
Privilégiées	—	110 846	96 858	11 867	—	127 126	346 697	5,2
Prêts hypothécaires								
Assurés	200	56 023	138 327	2 230	1 462	—	198 242	3,9
Conventionnels	34 543	62 484	206 230	13 028	—	—	316 285	3,7
	34 743	118 507	344 557	15 258	1 462	—	514 527	3,8
Avances sur contrats	—	—	—	—	—	32 954	32 954	6,0
Autres placements								
Prêts personnels	14 401	215	1 018	1 206	—	—	16 840	4,3
Autres prêts	345	22	16 499	11 452	5 866	570	34 754	3,6
	14 746	237	17 517	12 658	5 866	570	51 594	3,9
	49 489	258 505	723 566	481 245	974 597	160 650	2 648 052	4,6

4) PLACEMENTS [suite]

Prêts de titres

La mutuelle effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Le gardien de valeurs garantit le remplacement des titres prêtés en cas de défaut de la contrepartie. De plus, une garantie, dont la valeur représente au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés, est déposée par l'emprunteur auprès du gardien de valeurs et conservée par ce dernier jusqu'à ce que les titres sous-jacents en cause aient été rendus à la mutuelle. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. Ceci donne ainsi deux niveaux de protection à la mutuelle en cas de défaut. Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des titres prêtés par la mutuelle qui sont pris en compte dans les placements s'établit à 121 849 \$ [2013: 199 662 \$].

Immeubles de placements

	2014 \$	2013 \$
Solde au 1^{er} janvier	177 482	180 512
Dépenses en capital subséquentes	1 803	880
Dispositions	(16 971)	(40)
Variation de la juste valeur	(318)	(3 870)
Solde au 31 décembre	161 996	177 482

Les immeubles de placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée par des évaluateurs externes indépendants ou par le personnel de la mutuelle.

La juste valeur des immeubles de placements n'a pas été déterminée sur des transactions observables dans le marché compte tenu des particularités et du manque de données comparables des immeubles. Afin de déterminer la juste valeur, la mutuelle a utilisé un modèle d'évaluation applicable dans le secteur. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2014	2013
Taux de rendement	De 7,25 % à 9,50 %	De 7,25 % à 9,50 %
Taux global d'actualisation	De 6,25 % à 10,50 %	De 6,25 % à 10,50 %
Taux d'inoccupation moyen pondéré	5,41 %	6,23 %

Les produits locatifs provenant des immeubles de placements qui sont présentés à titre de produits de placements sont de 26 319 \$ [2013: 25 635 \$]. Les charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placements qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice s'élèvent à 16 542 \$ [2013: 14 750 \$] et sont présentées dans les frais de gestion de placements.

Un droit emphytéotique conféré par un tiers se rattache à un immeuble de placement en vertu duquel l'immeuble sera délaissé sans compensation au tiers à la fin de l'emphytéose, en décembre 2050. La valeur comptable de l'actif auquel se rattache le droit emphytéotique s'élève à 17 620 \$ [2013: 17 845 \$].

Autres placements

Placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées

La mutuelle a une participation de 50 % dans la coentreprise Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) dont l'établissement principal est situé à Québec. Cette société gère deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels.

Les placements dans les entreprises associées sont des placements dans des sociétés privées, lesquelles opèrent dans le courtage d'assurance de dommages. Les actifs nets et la quote-part dans le résultat net de la mutuelle dans la coentreprise et dans les entreprises associées sont présentés ci-dessous.

	2014 \$	2013 \$
Répartition de l'actif net		
Coentreprise	16 945	15 871
Entreprises associées	5 406	4 906
	22 351	20 777
Répartition de la quote-part		
Résultat net de la coentreprise	1 350	1 346
Résultat net des entreprises associées	587	230
	1 937	1 576

De plus, Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) a acquis d'un sociétaire un droit d'emphytéose sur les terrains d'un complexe immobilier le 6 août 1990, échéant le 31 mai 2082. Au 31 décembre 2014, la redevance annuelle est de 80 \$ [2013: 80 \$] jusqu'au 31 mai 2022. Par la suite, la redevance annuelle est ajustée selon la valeur des terrains à ce moment et le rendement moyen des obligations d'épargne du Québec à long terme. L'engagement total est de 593 \$ de 2015 à 2022 [673 \$ de 2014 à 2022].

La date de fin d'exercice de la coentreprise est le 31 décembre.

5) ACTIF DE RÉASSURANCE

Pour réduire le risque relié aux prestations et sinistres d'assurance, les sociétés d'assurance ont des ententes de réassurance pour les contrats dont le capital assuré et la couverture d'assurance dépassent certains maximums, de même que des ententes de réassurance permettant de partager sur une base proportionnelle certains risques avec des réassureurs. Les sociétés d'assurance et de réassurance partagent entre elles les risques.

L'incapacité des réassureurs à respecter leurs obligations pourrait se traduire par des pertes pour ces sociétés. Celles-ci se sont dotées d'un processus d'examen afin de vérifier la solvabilité des compagnies auxquelles elles cèdent. Les sociétés n'ont eu connaissance d'aucune information leur laissant croire à l'insolvabilité d'un réassureur avec qui elles transigent en ce moment, de sorte qu'aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses. De plus, elles font affaire avec plusieurs réassureurs permettant ainsi de réduire le risque de concentration et de couverture de réassurance auprès des réassureurs.

	2014 \$	2013 \$
Actif de réassurance		
Assurance de personnes [note 11]	218 429	171 186
Assurance de dommages [note 12]	16 878	29 700
	235 307	200 886

Le tableau suivant montre l'incidence de la réassurance cédée à l'externe sur l'état des résultats.

	Assurance de personnes		Assurance de dommages		Total	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Diminution des primes d'assurance et de primes acquises	(55 583)	(50 514)	(28 908)	(25 952)	(84 491)	(76 466)
Diminution (augmentation) des prestations et sinistres bruts	29 994	26 718	(2 976)	28 808	27 018	55 526
Variation des provisions techniques	47 243	19 229	—	—	47 243	19 229
Diminution des commissions	11 872	10 492	2 159	2 034	14 031	12 526
Incidence favorable (défavorable) avant impôts sur le résultat	33 526	5 925	(29 725)	4 890	3 801	10 815

Réassurance – Dommages

Les sociétés effectuent des opérations de réassurance concernant les nouvelles polices émises de même que les renouvellements de polices au cours des exercices 2014 et 2013, ainsi que les sinistres survenus s'y rapportant.

Le tableau suivant montre les rétentions nettes et les limites de réassurance en fonction de la nature du risque des sociétés.

	2014 \$	2013 \$
Sinistres de risques individuels		
Rétentions nettes :		
Biens :		
– Assurance des particuliers	2 000	2 250
– Assurance des entreprises	2 000	1 500
Responsabilité civile	2 250	2 250
Sinistres de plusieurs risques et catastrophes		
Rétentions nettes	7 500	5 000
Limites de réassurance	350 000	350 000

6) AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS

	2014 \$	2013 \$
Autres actifs financiers		
Droits conservés sur titrisation [note 10]	3 909	3 679
Produits de placements à recevoir	13 588	11 738
Encaisse en fidéicommis	3 840	622
Sommes à recevoir des réassureurs – secteur assurance de personnes	13 777	7 788
Sommes à recevoir des réassureurs – secteur assurance de dommages	8 950	19 042
Subrogation [note 12]	21 829	23 016
Autres débiteurs	16 884	24 078
Solde de prix de vente à recevoir	3 003	4 263
	85 780	94 226
Autres actifs		
Frais d'acquisition de primes différés	52 193	46 865
Charges payées d'avance	11 012	17 998
Crédits d'impôts à recevoir	4 725	—
	67 930	64 863

Frais d'acquisition de primes différés

	2014 \$	2013 \$
Solde au 1^{er} janvier	46 865	47 828
Augmentation	100 005	90 251
Amortissement	(94 677)	(91 214)
Solde au 31 décembre	52 193	46 865

7) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La provision effective pour les impôts sur le résultat diffère de la provision qui serait établie au taux cumulé provincial et fédéral pour les raisons suivantes :

	2014		2013	
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôts	88 990		75 005	
Provision pour les impôts sur le résultat fondée sur le taux cumulé provincial et fédéral	23 938	26,9	20 177	26,9
Variation des impôts découlant des éléments suivants :				
Éléments non imposables	(10 241)	(11,5)	(9 360)	(12,5)
Charge (recouvrement) d'impôts provenant des années antérieures	1 689	1,9	(260)	(0,3)
Écart de taux attribuable à un report de perte aux années antérieures	—	—	(3 182)	(4,2)
Ajustement des impôts différés lié au mode d'évaluation	—	—	1 695	2,2
Résorption de différences temporaires liée à un transfert d'actif	(560)	(0,6)	—	—
Perte fiscale non comptabilisée utilisée au titre d'impôt éligible	(258)	(0,3)	—	—
Autres	(4)	—	(717)	(1,0)
	14 564	16,4	8 353	11,1
Impôts sur les produits de placements	1 334	1,5	1 431	1,9
Impôts sur le résultat et taux effectifs	15 898	17,9	9 784	13,0

La charge d'impôts inscrite dans l'état des résultats se répartit comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Exigibles	14 645	5 532
Différés	1 253	4 252
	15 898	9 784

	2014 \$	2013 \$
Charge d'impôts inscrite dans l'état des résultats attribuable:		
Aux membres de la mutuelle	6 075	(1 059)
Aux titulaires de contrats avec participation	6 244	10 138
Aux participations ne donnant pas le contrôle	3 579	705
	15 898	9 784

	2014 \$	2013 \$
Total (du recouvrement) de la charge d'impôts inscrite dans les autres éléments du résultat global		
Impôts exigibles (recouvrés)	(2 525)	(2 270)
Impôts différés (recouvrés)	(9 233)	8 328
	(11 758)	6 058

	2014 \$	2013 \$
(Recouvrement) charge d'impôts inscrite dans les autres éléments du résultat global attribuable:		
Aux membres de la mutuelle	(10 339)	5 063
Aux titulaires de contrats avec participation	(180)	1 132
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 239)	(137)
	(11 758)	6 058

L'incidence fiscale des différences temporaires qui donnent lieu à l'actif et au passif d'impôts différés se compose comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Actif d'impôts différés		
Provisions techniques	25 566	21 249
Provision pour sinistres et frais de règlement	3 749	3 725
Autres passifs	9 706	12 352
Avantages futurs du personnel	25 946	14 473
Pertes fiscales inutilisées	2 528	3 673
Autres	3 118	4 556
	70 613	60 028
Passif d'impôts différés		
Avances sur contrats	9 285	8 847
Immeubles de placements	14 051	14 876
Placement dans une coentreprise	3 773	3 592
Immobilisations incorporelles	11 203	9 809
Gains nets reportés fiscaux	8 000	9 163
Autres	13 770	11 190
	60 082	57 477
Actif net d'impôts différés	10 531	2 551
Présenté comme:		
Actif d'impôts différés	27 259	26 452
Passif d'impôts différés	16 728	23 901

La mutuelle bénéficie de pertes fiscales antérieures cumulées provenant des opérations d'une filiale s'élevant à 15 391 \$ disponibles pour compenser des impôts payables dans le futur. L'échéance du report des pertes fiscales cumulées s'étalera de 2019 à 2033.

L'actif d'impôts différés afférent à la récupération de ses pertes fiscales n'a pas été comptabilisé aux livres de la mutuelle compte tenu qu'il n'est pas probable que la filiale dispose de résultats imposables futurs permettant l'utilisation de ses pertes fiscales cumulées.

8) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût

	Terrains \$	Immeubles à usage propre \$	Ameublement et autres \$	Équipement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total \$
Solde au 1^{er} janvier 2013	11 397	130 409	22 832	43 118	8 971	216 727
Acquisitions	(19)	(2 542)	1 386	3 976	124	2 925
Dispositions	—	(760)	(892)	(869)	(3 148)	(5 669)
Solde au 31 décembre 2013	11 378	127 107	23 326	46 225	5 947	213 983
Acquisitions	—	165	530	2 974	565	4 234
Dispositions	—	—	(794)	(567)	(246)	(1 607)
Solde au 31 décembre 2014	11 378	127 272	23 062	48 632	6 266	216 610

Amortissement cumulé

Solde au 1^{er} janvier 2013		2 409	15 500	34 983	6 362	59 254
Amortissement		2 335	926	4 187	646	8 094
Dispositions		(760)	(742)	(809)	(3 020)	(5 331)
Solde au 31 décembre 2013		3 984	15 684	38 361	3 988	62 017
Amortissement		2 428	952	3 998	589	7 967
Dispositions		—	(620)	(567)	(245)	(1 432)
Solde au 31 décembre 2014		6 412	16 016	41 792	4 332	68 552

Valeur nette comptable

31 décembre 2014	11 378	120 860	7 046	6 840	1 934	148 058
31 décembre 2013	11 378	123 123	7 642	7 864	1 959	151 966

9) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Immobilisations incorporelles

Les éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Coût

	Durée d'utilité indéterminée	Durée d'utilité déterminée			Logiciels en développement \$	Total \$
	Marques de commerce \$	Clientèle et réseaux de distribution \$	Logiciels acquis \$	Logiciels développés à l'interne \$		
Solde au 1^{er} janvier 2013	3 239	45 037	21 937	24 320	32 673	127 206
Acquisitions	—	1 722	1 952	733	9 897	14 304
Développement à l'interne	—	—	—	—	8 074	8 074
Dispositions	—	(9 904)	(366)	(32)	—	(10 302)
Transferts de logiciels en développement vers logiciels acquis et développés à l'interne	—	—	960	1 434	(2 394)	—
Solde au 31 décembre 2013	3 239	36 855	24 483	26 455	48 250	139 282
Acquisitions	9 400	3 000	4 170	281	12 123	28 974
Développement à l'interne	—	—	—	—	10 428	10 428
Dispositions	—	—	—	(153)	—	(153)
Transferts de logiciels en développement vers logiciels acquis et développés à l'interne	—	—	4 857	12 869	(17 726)	—
Solde au 31 décembre 2014	12 639	39 855	33 510	39 452	53 075	178 531

Amortissement cumulé

	Durée d'utilité indéterminée	Durée d'utilité déterminée			Total \$	
	Marques de commerce \$	Clientèle et réseaux de distribution \$	Logiciels acquis \$	Logiciels développés à l'interne \$		Logiciels en développement \$
Solde au 1^{er} janvier 2013	—	31 879	11 869	15 117	—	58 865
Amortissement	—	3 980	1 897	1 411	—	7 288
Dispositions	—	(8 025)	(277)	(30)	—	(8 332)
Solde au 31 décembre 2013	—	27 834	13 489	16 498	—	57 821
Amortissement	—	3 554	2 604	1 909	—	8 067
Dispositions	—	—	—	(153)	—	(153)
Solde au 31 décembre 2014	—	31 388	16 093	18 254	—	65 735

Valeur nette comptable

31 décembre 2014	12 639	8 467	17 417	21 198	53 075	112 796
31 décembre 2013	3 239	9 021	10 994	9 957	48 250	81 461

Goodwill

La valeur comptable du goodwill se répartit comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Solde au 1^{er} janvier	92 733	101 140
Disposition à la suite de la vente d'une entreprise	—	(8 407)
Acquisition d'une entreprise	9 839	—
Solde au 31 décembre	102 572	92 733

Test de dépréciation

La mutuelle effectue un test de dépréciation annuel pour le goodwill ainsi qu'un test de dépréciation pour les marques de commerce. Le test a été fait en date du 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous présente le goodwill et les marques de commerce par unité génératrice de trésorerie et les hypothèses significatives ayant été utilisées pour l'évaluation de ces actifs.

	Goodwill \$	Marques de commerce \$	Hypothèses	
			Taux d'actualisation avant impôts %	Taux de croissance de la valeur terminale %
Assurance de personnes				
31 décembre 2014	57 315	10 739	13,3	4,0
31 décembre 2013	47 476	1 339	12,2	4,0
Assurance de dommages				
31 décembre 2014	45 257	1 900	12,5	4,0
31 décembre 2013	45 257	1 900	12,6	4,0
Total				
31 décembre 2014	102 572	12 639		
31 décembre 2013	92 733	3 239		

La valeur recouvrable de chaque unité de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité. La mutuelle a utilisé une méthode d'évaluation actuarielle aux fins des tests de dépréciation. Selon cette méthode, la valeur est établie à partir d'une projection des résultats futurs qui devraient se réaliser dans l'avenir. Les résultats futurs sont basés sur les budgets et un plan financier approuvés par la direction, couvrant une période de cinq ans. La direction a fondé ses projections sur une analyse approfondie des marchés et des projets en cours d'implantation au sein de chacune des unités de trésorerie. Cette valeur reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT selon certaines hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont le taux de croissance de la valeur terminale et le taux d'actualisation avant impôts. Le modèle repose aussi sur d'autres hypothèses telles que le taux de croissance des revenus, le taux d'inflation des charges, la commercialisation des nouveaux produits et la synergie d'opération. Les résultats des tests de dépréciation indiquent que les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie excèdent la valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

De plus, la direction juge qu'un changement de 1 % d'une hypothèse clé utilisée pour déterminer la valeur recouvrable n'aurait aucune incidence sur la dépréciation du goodwill et des marques de commerce.

10) TITRISATION

Au cours de l'exercice, la mutuelle a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels. Le tableau suivant présente le sommaire des soldes afférents à la titrisation.

	2014 \$	2013 \$
Droits conservés inscrits à titre d'autres actifs		
TH-LNH	3 909	3 679
Prêts hypothécaires titrisés et décomptabilisés		
TH-LNH	280 236	242 444
Obligations hypothécaires en fiducie décomptabilisées		
TH-LNH	279 936	242 202
Prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours garantis par la SCHL		
TH-LNH	600	—

Opérations de titrisation

	2014	2013
	TH-LNH \$	TH-LNH \$
Produits de nouvelles opérations de titrisation	94 825	111 585
Escomptes liés aux transactions	(222)	(151)
Produits nets	94 603	111 434
Gains avant impôts	644	337
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation et les instruments financiers afférents	2 491	2 512
Résultats nets afférents à l'ensemble des activités de titrisation	1 446	640

Hypothèses clés

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des prêts cédés et des droits conservés à la date de titrisation s'établissent comme suit :

	2014 %	2013 %
Taux de remboursement anticipé	22,0	22,7
Marge excédentaire	1,4	1,5
Taux d'actualisation	2,0	1,6

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

	2014		2013	
	Hypothèse %	Incidence sur la juste valeur \$	Hypothèse %	Incidence sur la juste valeur \$
Taux de remboursement anticipé				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	24,2	(149)	24,9	(153)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	26,4	(294)	27,2	(300)
Marge excédentaire (déduction faite des pertes sur créances)				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	1,2	(419)	1,3	(393)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	1,1	(769)	1,2	(720)
Taux d'actualisation				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	2,2	(13)	1,7	(10)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	2,4	(27)	1,9	(21)

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. Comme l'indiquent les chiffres du tableau, l'incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % ne peut généralement pas être extrapolée parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Également, dans ce tableau, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné pourrait entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité.

11) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Les conseils d'administration nomment l'actuaire désignée qui est chargée de procéder à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et d'émettre une opinion sur leur suffisance pour rencontrer toutes les obligations envers les assurés à la date de l'état de la situation financière. De plus, l'actuaire désignée doit faire rapport annuellement aux conseils d'administration sur la suffisance du capital de ces sociétés.

Les éléments composant le passif des contrats d'assurance de personnes sont présentés ci-après :

	2014 \$	2013 \$
Provisions techniques	3 113 320	2 642 841
Provisions pour prestations encourues	43 568	38 326
Provisions pour ristournes	24 787	22 495
Sommes des contrats en dépôt	81 689	65 962
	3 263 364	2 769 624

Au 31 décembre, le passif des contrats d'assurance de personnes et les éléments d'actif supportant ce passif se composent comme suit :

	2014				
	Avec participation \$	Sans participation \$	Total avant réassurance cédée \$	Réassurance cédée \$	Total net \$
Passif des contrats d'assurance de personnes					
Individuel					
Vie et maladie	774 925	717 734	1 492 659	120 098	1 372 561
Rentes	1 132	1 152 285	1 153 417	—	1 153 417
Collectif					
Vie et maladie	—	612 209	612 209	98 331	513 878
Rentes	—	5 079	5 079	—	5 079
	776 057	2 487 307	3 263 364	218 429	3 044 935

	2013				
	Avec participation \$	Sans participation \$	Total avant réassurance cédée \$	Réassurance cédée \$	Total net \$
Individuel					
Vie et maladie	684 743	608 590	1 293 333	90 731	1 202 602
Rentes	1 180	945 157	946 337	—	946 337
Collectif					
Vie et maladie	—	525 362	525 362	80 455	444 907
Rentes	—	4 592	4 592	—	4 592
	685 923	2 083 701	2 769 624	171 186	2 598 438

11) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES [suite]

Actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes	2014				
	Individuel		Collectif		Total \$
	Vie et maladie \$	Rentes \$	Vie et maladie \$	Rentes \$	
Avec participation					
Obligations	578 779	838	—	—	579 617
Fonds communs de placement	8 031	12	—	—	8 043
Avances sur contrats	31 494	46	—	—	31 540
Immeubles de placements	68 983	99	—	—	69 082
Immeubles à usage propre et terrains	86 188	125	—	—	86 313
Autres	8 352	12	—	—	8 364
	781 827	1 132	—	—	782 959
Sans participation					
Obligations	457 136	133 971	162 598	1 613	755 318
Actions	24 060	194 203	68 012	674	286 949
Fonds communs de placement	1 779	440 529	11 663	116	454 087
Prêts hypothécaires	1 739	300 690	139 430	1 383	443 242
Avances sur contrats	2 922	—	—	—	2 922
Immeubles de placements	37 185	14 917	—	—	52 102
Immeubles à usage propre et terrains	8 745	86	—	—	8 831
Autres	57 168	67 889	132 175	1 293	258 525
	590 734	1 152 285	513 878	5 079	2 261 976
	1 372 561	1 153 417	513 878	5 079	3 044 935
Réassurance cédée	120 098	—	98 331	—	218 429
Total avant réassurance cédée	1 492 659	1 153 417	612 209	5 079	3 263 364
	Individuel		Collectif		Total \$
	Vie et maladie \$	Rentes \$	Vie et maladie \$	Rentes \$	
Avec participation					
Obligations	464 856	778	—	—	465 634
Fonds communs de placement	16 526	29	—	—	16 555
Avances sur contrats	30 071	53	—	—	30 124
Immeubles de placements	84 820	151	—	—	84 971
Immeubles à usage propre et terrains	87 681	155	—	—	87 836
Autres	7 895	14	—	—	7 909
	691 849	1 180	—	—	693 029
Sans participation					
Obligations	423 967	129 111	125 412	1 283	679 773
Actions	24 419	214 121	63 917	654	303 111
Fonds communs de placement	3 735	246 871	—	—	250 606
Prêts hypothécaires	404	279 855	137 570	1 408	419 237
Avances sur contrats	2 680	—	—	—	2 680
Immeubles de placements	37 316	14 686	—	—	52 002
Immeubles à usage propre et terrains	9 035	90	—	—	9 125
Autres	9 197	60 423	118 008	1 247	188 875
	510 753	945 157	444 907	4 592	1 905 409
	1 202 602	946 337	444 907	4 592	2 598 438
Réassurance cédée	90 731	—	80 455	—	171 186
Total avant réassurance cédée	1 293 333	946 337	525 362	4 592	2 769 624

La juste valeur des actifs supportant le passif avant réassurance cédée est estimée à 3 050 484 \$ [2013: 2 605 001 \$].

HYPOTHÈSES

Dans le calcul du passif des contrats d'assurance de personnes, les hypothèses sont d'abord établies selon les meilleures estimations de l'actuaire désignée au moment de l'évaluation pour la durée des contrats à l'égard de nombreuses variables notamment la mortalité, la morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, les impôts différés, les déchéances des contrats et les participations aux titulaires de contrats. Les hypothèses sont revues périodiquement et reflètent l'expérience passée la plus récente de même que les données courantes des sociétés d'assurance de personnes. Dans certains cas, les données de l'industrie sont utilisées. L'actuaire désignée ajoute ensuite à ces meilleures estimations des marges pour écarts défavorables qui prennent en considération les risques encourus par les sociétés d'assurance de personnes pour déterminer les hypothèses finalement utilisées. Les hypothèses retenues sont celles qui s'avèrent être les plus probables selon diverses éventualités.

Les méthodes qui servent à établir les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-après.

Mortalité

La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes.

Pour la mortalité en assurance vie, l'hypothèse provient d'une combinaison de la plus récente expérience des sociétés d'assurance de personnes et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires. En assurance vie individuelle, l'hypothèse est différente selon le risque de tabagisme, la classification à la sélection de même que l'âge atteint des assurés.

Pour la mortalité en rentes, l'hypothèse provient de l'expérience la plus récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires ajustée pour refléter les affaires des sociétés d'assurance de personnes. De plus, l'hypothèse utilisée incorpore une amélioration du niveau actuel de la mortalité.

Une augmentation de 2 % de la mortalité pour tous les assurés des sociétés d'assurance de personnes entraînerait une augmentation du passif des contrats d'assurance de personnes et une baisse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 3 503 \$ [2013 : 3 000 \$]. Une diminution de 2 % de la mortalité pour tous les assurés des sociétés d'assurance de personnes entraînerait une diminution du passif des contrats d'assurance de personnes et une hausse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 3 500 \$ [2013 : 2 964 \$].

Morbidité

La morbidité représente la survenance d'accidents ou de maladies parmi les risques assurés.

Concernant la morbidité, l'hypothèse est fondée sur des tables de morbidité conçues par l'industrie, modifiées en fonction de l'expérience récente des sociétés d'assurance de personnes. Les hypothèses sont différentes selon la durée depuis le début de l'invalidité, l'âge et le sexe.

Une augmentation de 5 % de l'incidence de la morbidité et une diminution des taux de terminaison entraîneraient une augmentation du passif des contrats d'assurance de personnes et une baisse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 34 178 \$ [2013 : 24 001 \$]. Une diminution de 5 % de l'incidence de la morbidité et une augmentation des taux de terminaison entraîneraient une diminution du passif des contrats d'assurance de personnes et une hausse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 30 375 \$ [2013 : 21 390 \$].

Rendement des placements

Les sociétés d'assurance de personnes détiennent des éléments d'actif qui supportent les passifs des contrats d'assurance de personnes. Les taux de rendement prévus de ces éléments d'actif sont estimés compte tenu des perspectives économiques actuelles, de la politique d'investissement des sociétés ainsi que des flux monétaires prévus par ligne d'affaires. Selon les perspectives économiques en date du 31 décembre 2014, la courbe de rendement par durée des bons du Trésor canadien varie de 0,9 % à 2,3 % [2013 : 0,9 % à 3,3 %].

Il n'y a aucun actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes qui est classé disponible à la vente, ce qui assure un appariement comptable des produits de placements et de la variation des provisions techniques constatés à l'état des résultats. Quant au passif des contrats d'assurance de personnes, autres que les provisions techniques, le non-appariement comptable s'avère faible.

Afin de tenir compte du risque de taux d'intérêt, soit la perte financière pouvant résulter de la variation du niveau des taux d'intérêt, les sociétés harmonisent chaque groupe d'éléments d'actif aux passifs des contrats d'assurance de personnes qu'ils soutiennent. Cet appariement, qui consiste à gérer l'écart de durée entre les éléments d'actif et de passif ainsi que les flux monétaires nets projetés, permet de minimiser la perte potentielle reliée au risque de taux d'intérêt.

Une baisse immédiate de 1 % sur toute la courbe de rendement réduirait le résultat net de 32 820 \$ [2013 : 22 511 \$]. Une hausse immédiate de 1 % sur toute la courbe de rendement augmenterait le résultat net de 32 482 \$ [2013 : 22 566 \$].

Les sociétés gèrent le risque de crédit en appliquant des règles précises en matière de crédit et de souscription ainsi que des limites globales aux placements de chaque émetteur qui s'inscrivent dans leurs portefeuilles. Une provision pour prêts douteux a été établie en réduction de la valeur de ces prêts. Par ailleurs, les provisions techniques comprennent une somme destinée à couvrir les éventuels défauts de paiement au titre des éléments d'actif détenus actuellement par les sociétés. Les éventuels défauts de paiement sont considérés au moyen d'une réduction du rendement prévu de l'actif. La diminution affectée au rendement est fonction du risque que représente chaque catégorie d'actif à l'égard du défaut de paiement.

Frais de gestion des contrats

Les frais de gestion des contrats sont établis à partir d'études internes de répartition des coûts des sociétés d'assurance de personnes et sont basés sur les frais généraux réels ou ceux budgétisés pour la prochaine année financière. Ces frais sont indexés à l'inflation pour les années à venir.

Une augmentation de 5 % des frais de gestion réduirait le résultat net de 9 032 \$ [2013 : 7 057 \$].

11) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES [suite]

HYPOTHÈSES [suite]

Impôts différés

Les provisions techniques comprennent des sommes permettant de constater le caractère productif d'intérêt des actifs supportant le passif d'impôts différés porté à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 décembre 2014, la provision technique est réduite d'un montant de 10 499 \$ [2013 : 11 000 \$] relativement à l'impact de cette actualisation et n'est établie que pour des passifs d'impôts différés reliés à des passifs des contrats d'assurance de personnes.

Déchéances des contrats

Les titulaires de contrats peuvent laisser leur contrat en déchéance avant l'expiration de la couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat à valeur de rachat.

Les hypothèses relatives aux déchéances sont basées sur l'étude de l'expérience récente des sociétés d'assurance de personnes pour chacune des lignes d'affaires.

Une détérioration de 10 % des hypothèses relatives aux déchéances entraînerait une baisse du résultat net de 23 489 \$ [2013 : 16 962 \$].

Participations aux titulaires de contrats

Les provisions techniques comprennent des montants relatifs aux participations futures à être versées aux titulaires de contrats. Les échelles de participations utilisées sont cohérentes avec les attentes raisonnables des titulaires de contrats et les hypothèses utilisées dans l'évaluation des provisions techniques.

Marges pour écarts défavorables

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement des passifs des contrats d'assurance de personnes représentent les meilleures estimations à l'égard d'un éventail de résultats possibles. Chaque hypothèse doit inclure en supplément une marge pour écarts défavorables afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations et de tenir compte d'une détérioration possible des résultats techniques. Ces marges donnent ainsi une meilleure assurance que les passifs des contrats d'assurance de personnes sont suffisants pour payer les prestations à venir.

Des normes minimales sont prescrites par l'Institut canadien des actuaires pour l'établissement de la marge reliée à l'hypothèse d'intérêt. Les marges pour les autres hypothèses doivent se situer à l'intérieur d'une fourchette prescrite par l'Institut canadien des actuaires et sont déterminées en fonction du profil de risque des sociétés d'assurance.

VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES NETTES

	2014 \$	2013 \$
Solde au début	2 471 655	2 400 923
Variation due		
Au passage du temps	39 943	76 034
Aux nouvelles affaires	212 034	149 892
Aux changements apportés aux hypothèses et aux méthodes	171 259	(155 194)
	423 236	70 732
Solde à la fin	2 894 891	2 471 655
Provisions techniques brutes	3 113 320	2 642 841
Actif de réassurance [note 5]	218 429	171 186
Provisions techniques nettes	2 894 891	2 471 655

Les principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Mortalité	(5 527)	(6 661)
Rendement des placements	159 665	(157 743)
Méthodes et autres	17 121	9 210
	171 259	(155 194)

En 2014, les principaux changements apportés aux hypothèses et méthodes concernent les hypothèses économiques, incluant la variation de la juste valeur des actifs.

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

Les provisions actuarielles sont établies de manière à refléter l'estimation du plein montant du passif total associé aux engagements au titre des contrats d'assurance de dommages à la date de l'état consolidé de la situation financière, incluant les sinistres survenus mais non déclarés. Le montant ultime du règlement du passif différera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment l'obtention de renseignements supplémentaires sur les faits et les circonstances entourant les sinistres. Il n'y a aucune insuffisance de primes à la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments composant le passif des contrats d'assurance de dommages sont présentés ci-après :

	2014 \$	2013 \$
Primes non acquises	645 791	593 075
Provision pour sinistres et frais de règlement	313 429	325 710
	959 220	918 785

Primes non acquises

Le tableau suivant répartit les primes non acquises par secteur d'activité.

	2014		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	144 488	—	144 488
Accident	15 272	—	15 272
Autres	223 402	—	223 402
Biens et responsabilité civile	174 003	—	174 003
Autres	3 777	—	3 777
	560 942	—	560 942
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	8 650	—	8 650
Accident	1 636	—	1 636
Autres	7 087	—	7 087
Biens et responsabilité civile	61 560	2 105	59 455
Autres	5 916	1 832	4 084
	84 849	3 937	80 912
Solde à la fin de l'exercice	645 791	3 937	641 854

	2013		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	134 086	—	134 086
Accident	15 623	—	15 623
Autres	207 047	—	207 047
Biens et responsabilité civile	153 337	—	153 337
Autres	3 589	—	3 589
	513 682	—	513 682
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	7 679	—	7 679
Accident	1 533	—	1 533
Autres	6 113	—	6 113
Biens et responsabilité civile	50 507	1 742	48 765
Autres	13 561	2 270	11 291
	79 393	4 012	75 381
Solde à la fin de l'exercice	593 075	4 012	589 063

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Variation des primes non acquises

	2014		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Solde au début de l'exercice	593 075	4 012	589 063
Primes souscrites au cours de l'exercice	885 365	28 833	856 532
Primes gagnées durant l'exercice	(832 649)	(28 908)	(803 741)
Solde à la fin de l'exercice	645 791	3 937	641 854

	2013		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Solde au début de l'exercice	533 441	3 833	529 608
Primes souscrites au cours de l'exercice	840 802	26 131	814 671
Primes gagnées durant l'exercice	(781 168)	(25 952)	(755 216)
Solde à la fin de l'exercice	593 075	4 012	589 063

Provision pour sinistres et frais de règlement

La provision pour sinistres et frais de règlement se détaille comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Provision pour sinistres et frais de règlement	291 600	302 694
Subrogation [note 6]	21 829	23 016
	313 429	325 710

Le tableau suivant répartit la provision brute incluant la réassurance assumée et nette pour sinistres et frais de règlement nette de subrogation par secteur d'activité.

	2014		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	86 133	511	85 622
Accident	42 236	1 814	40 422
Autres	24 927	—	24 927
Biens et responsabilité civile	55 032	136	54 896
Autres	1 807	—	1 807
	210 135	2 461	207 674
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	12 512	—	12 512
Accident	4 185	—	4 185
Autres	867	34	833
Biens et responsabilité civile	50 677	756	49 921
Autres	13 224	9 690	3 534
	81 465	10 480	70 985
Solde à la fin de l'exercice	291 600	12 941	278 659

	2013		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	92 848	1 916	90 932
Accident	46 683	4 236	42 447
Autres	25 613	1	25 612
Biens et responsabilité civile	56 566	4 640	51 926
Autres	2 060	—	2 060
	223 770	10 793	212 977
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	10 859	—	10 859
Accident	4 163	—	4 163
Autres	686	36	650
Biens et responsabilité civile	42 928	549	42 379
Autres	20 288	14 310	5 978
	78 924	14 895	64 029
Solde à la fin de l'exercice	302 694	25 688	277 006

L'actif de réassurance se détaille comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Réassurance cédée		
Primes non acquises	3 937	4 012
Provision pour sinistres et frais de règlement	12 941	25 688
	16 878	29 700

Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement

Le tableau ci-dessous montre la variation de la provision pour sinistres et frais de règlement des sociétés d'assurance de dommages au cours de l'exercice.

	2014		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Solde au début de l'exercice	302 694	25 688	277 006
Sinistres subis dans l'année	474 938	4 628	470 310
Évolution défavorable (favorable) des sinistres des années antérieures	37 045	(7 850)	44 895
Augmentation à la suite de changements du taux d'actualisation	947	246	701
Total des sinistres subis	512 930	(2 976)	515 906
Sinistres versés	524 024	9 771	514 253
Solde à la fin de l'exercice	291 600	12 941	278 659

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement [suite]

	2013		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Solde au début de l'exercice	285 072	23 409	261 663
Sinistres subis dans l'année	490 934	12 100	478 834
Évolution défavorable des sinistres des années antérieures	26 419	16 414	10 005
(Diminution) augmentation à la suite de changements du taux d'actualisation	(15)	294	(309)
Total des sinistres subis	517 338	28 808	488 530
Sinistres versés	499 716	26 529	473 187
Solde à la fin de l'exercice	302 694	25 688	277 006

Incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écart défavorable

Le tableau suivant montre l'incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écart défavorable sur la valeur comptable de la provision nette pour sinistres et frais de règlement.

	2014		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Valeur non actualisée	282 308	13 003	269 305
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 3,9 %	(15 724)	(693)	(15 031)
Provision pour écart défavorable	25 016	631	24 385
Valeur comptable	291 600	12 941	278 659

	2013		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Valeur non actualisée	294 347	25 996	268 351
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 4,0 %	(16 435)	(1 309)	(15 126)
Provision pour écart défavorable	24 782	1 001	23 781
Valeur comptable	302 694	25 688	277 006

Étant donné que la valeur temporelle de l'argent est prise en compte pour établir la provision pour sinistres et frais de règlement, une augmentation ou une diminution du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution ou une augmentation de la provision pour sinistres et frais de règlement. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation aurait une incidence de 4 142 \$ [2013: 4 552 \$] sur la juste valeur de la provision pour sinistres et frais de règlement et sur le résultat net au 31 décembre 2014.

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres et frais de règlement bruts survenus cumulatifs pour les huit dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les années ainsi que les paiements cumulatifs actuels. Les estimations de la provision initiale sont évaluées pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

Déroulé des sinistres bruts

	Année d'accident								Total \$
	2007 et antérieures \$	2008 ¹ \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	
Estimation du montant des sinistres et frais de règlement non actualisé avant réassurance externe déduction faite de la subrogation									
À la fin de l'année d'accident	278 151	477 996	365 529	407 719	401 862	398 892	467 411	473 611	
Estimations révisées									
Un an plus tard	277 213	498 322	373 300	395 484	399 260	402 347	458 654		
Deux ans plus tard	277 380	505 753	377 671	398 419	401 496	404 537			
Trois ans plus tard	274 936	512 732	377 504	398 215	400 785				
Quatre ans plus tard	276 641	514 065	378 256	400 069					
Cinq ans plus tard	279 481	515 822	377 985						
Six ans plus tard	278 728	515 766							
Sept ans plus tard	277 961								
Estimations actuelles	277 961	515 766	377 985	400 069	400 785	404 537	458 654	473 611	3 309 368
Sinistres payés au cours des périodes ultérieures									
À la fin de l'année d'accident	213 714	269 616	263 633	267 904	287 935	289 669	331 715	345 019	
Un an plus tard	256 549	381 338	335 066	348 650	357 135	372 029	418 536		
Deux ans plus tard	262 629	420 852	351 431	360 306	367 731	380 485			
Trois ans plus tard	266 330	452 368	359 332	371 719	376 492				
Quatre ans plus tard	268 547	473 464	366 448	381 556					
Cinq ans plus tard	269 311	487 779	370 273						
Six ans plus tard	270 355	499 795							
Sept ans plus tard	274 315								
Paiements cumulatifs actuels	274 315	499 795	370 273	381 556	376 492	380 485	418 536	345 019	3 046 471
Provision pour sinistres et frais de règlement non actualisée avant réassurance externe									
	3 646	15 971	7 712	18 513	24 293	24 052	40 118	128 592	262 897
Provision pour frais internes et plan de répartition des risques									19 411
Incidence de la valeur temporelle de l'argent et provision pour écart défavorable									9 292
Provision brute pour sinistres et frais de règlement									291 600
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé au 31 décembre 2014									
Montant	190	(37 770)	(12 456)	7 650	1 077	(5 645)	8 757		
Pourcentage	0,1 %	(7,9)%	(3,4)%	1,9 %	0,3 %	(1,4)%	1,9 %		

Les montants pour Unica assurances inc. sont présentés depuis l'acquisition par La Capitale assurances générales inc. le 30 septembre 2008.

1. En septembre 2008, les activités d'Unica assurances inc. ont été intégrées aux activités d'une filiale de la mutuelle. Le total de passif des sinistres bruts comprend un montant de 174 677 \$ pour l'ensemble des années de survenance lié à Unica assurances inc.

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres et frais de règlement nets survenus cumulatifs pour les huit dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les années ainsi que les paiements cumulatifs actuels. Les estimations de la provision initiale sont évaluées pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

Déroulé des sinistres nets

	Année d'accident								Total \$
	2007 et antérieures \$	2008 ¹ \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	
Estimation du montant des sinistres et frais de règlement non actualisé après réassurance externe									
À la fin de l'année d'accident	273 853	464 245	363 222	397 328	390 459	381 790	449 581	468 986	
Estimations révisées									
Un an plus tard	273 043	483 402	366 331	383 993	385 332	374 527	445 903		
Deux ans plus tard	273 227	489 671	368 745	386 572	388 418	377 833			
Trois ans plus tard	270 705	497 703	367 242	385 922	389 086				
Quatre ans plus tard	272 477	500 668	367 651	387 703					
Cinq ans plus tard	272 459	501 986	368 688						
Six ans plus tard	271 943	502 698							
Sept ans plus tard	271 937								
Estimations actuelles	271 937	502 698	368 688	387 703	389 086	377 833	445 903	468 986	3 212 834
Sinistres payés au cours des périodes ultérieures									
À la fin de l'année d'accident	212 644	264 422	259 014	265 656	283 078	280 553	324 488	343 580	
Un an plus tard	255 729	370 686	327 561	339 322	347 473	346 699	409 774		
Deux ans plus tard	261 820	409 055	342 001	350 193	358 057	354 676			
Trois ans plus tard	265 418	440 752	351 228	360 923	366 714				
Quatre ans plus tard	267 608	461 678	357 988	371 035					
Cinq ans plus tard	268 402	475 458	361 335						
Six ans plus tard	268 153	487 301							
Sept ans plus tard	268 389								
Paiements cumulatifs actuels	268 389	487 301	361 335	371 035	366 714	354 676	409 774	343 580	2 962 804
Provision pour sinistres et frais de règlement non actualisée après réassurance externe									
	3 548	15 397	7 353	16 668	22 372	23 157	36 129	125 406	250 030
Provision pour frais internes et plan de répartition des risques									19 275
Incidence de la valeur temporelle de l'argent et provision pour écart défavorable									9 354
Provision nette pour sinistres et frais de règlement									278 659
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé au 31 décembre 2014									
Montant	1 916	(38 453)	(5 466)	9 625	1 373	3 957	3 678		
Pourcentage	0,7 %	(8,3)%	(1,5)%	2,4 %	0,4 %	1,0 %	0,8 %		

Les montants pour Unica assurances inc. sont présentés depuis l'acquisition par La Capitale assurances générales inc. le 30 septembre 2008.

1. En septembre 2008, les activités d'Unica assurances inc. ont été intégrées aux activités d'une filiale de la mutuelle. Le total de passif des sinistres nets comprend un montant de 166 766 \$ pour l'ensemble des années de survenance lié à Unica assurances inc.

13) AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

	2014 \$	2013 \$
Autres passifs financiers		
Charges à payer	114 706	118 991
Autres sommes en dépôt	85 515	66 809
Fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement	39 523	51 643
Découvert bancaire	8 336	7 854
Dépôts pour taxes	3 959	4 117
Sommes à payer aux réassureurs – secteur assurance de personnes	14 941	8 327
Sommes à payer aux réassureurs – secteur assurance de dommages	1 127	542
Dépôts en fidéicommiss	3 840	622
Passifs liés à des instruments financiers dérivés [note 17]	—	277
Autres	2 136	92
	274 083	259 274
Autres passifs		
Régime de droits à la plus-value des actions à payer	10 919	11 830
Revenus reportés	1 243	1 111
	12 162	12 941

La mutuelle offre un régime de droits à la plus-value des actions à certains dirigeants. En vertu de ce régime, les participants ont le droit de recevoir une rémunération en espèces basée sur l'accroissement de la valeur des actions de La Capitale groupe financier inc. en excédent de la valeur initiale déterminée conformément au régime. Les droits doivent être exercés lorsque le participant quitte le poste qui le rend admissible au régime. Les sommes accumulées sont payables selon des modalités qui sont fonction du type de départ du participant [mutation, retraite, invalidité permanente, décès ou départ volontaire] sur une durée maximale de quatre ans après l'année de son départ ou à la fin du trimestre suivant le départ.

La dépense de l'exercice relative à ce régime est de 1 376 \$ [2013: 2 255 \$].

La juste valeur des droits à la plus-value des actions est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle Black & Scholes. Le modèle utilise les principales hypothèses suivantes :

	2014	2013
Taux d'intérêt sans risque	1,7 %	2,5 %
Volatilité prévue du taux de rendement des actions	6,4 %	6,6 %
Durée moyenne prévue des droits	7,6 ans	8,4 ans

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

La mutuelle a quatre régimes à prestations définies qui garantissent à la plupart des employés le paiement des prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

Les régimes à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et utilisent le salaire moyen de fin de carrière ou des crédits de rentes indexés annuellement. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration en fonction de l'indice des prix à la consommation sujet à un maximum de 3 %. De façon générale, les employés versent aux régimes de retraite un pourcentage déterminé de leur salaire annuel à titre de cotisation. L'employeur verse le solde nécessaire afin de pourvoir aux obligations des régimes de retraite, tel qu'il est déterminé par les évaluations actuarielles. Ces régimes sont capitalisés. De plus, la mutuelle offre des régimes additionnels non capitalisés aux membres de la direction.

Les régimes à cotisations définies ont été mis en place en 2002 et 2011. La charge de l'exercice pour ces régimes s'élève à 1 207 \$ [2013: 1 009 \$].

Les autres avantages futurs comprennent les régimes contributifs d'assurance maladie des retraités pour lesquels les cotisations des employés sont ajustées annuellement, les régimes d'assurance vie ainsi que les coûts des célébrations et les départs à la retraite. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

Les données relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Obligations au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	405 028	379 754	20 300	18 350
Cotisations des employés	10 185	9 430	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	16 189	16 453	1 719	1 675
Transferts	473	—	—	—
Coût financier	19 634	17 422	1 074	893
(Gains) pertes actuarielles découlant de l'expérience des régimes	(2 217)	4 231	(3)	17
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	5 109	24 171	48	955
Pertes (gains) actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	76 026	(33 434)	2 796	(1 246)
Prestations versées	(10 443)	(12 999)	(322)	(344)
Impact de changements d'hypothèses	(14)	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	519 970	405 028	25 612	20 300

Les obligations au titre des prestations définies se répartissent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Régimes capitalisés	509 939	397 207	—	—
Régimes non capitalisés	10 031	7 821	25 612	20 300
	519 970	405 028	25 612	20 300

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Actif net				
Juste valeur au début de l'exercice	373 176	308 871	—	—
Rendement réel des actifs	63 716	39 780	—	—
Cotisations de l'employeur	16 239	28 094	322	344
Cotisations des employés	10 185	9 430	—	—
Transferts	473	—	—	—
Prestations versées	(10 443)	(12 999)	(322)	(344)
Juste valeur à la fin de l'exercice	453 346	373 176	—	—

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Situation de capitalisation – Déficit	66 624	31 852	25 612	20 300
Incidence sur le plafonnement de l'actif	109	179	—	—
Passif net au titre des prestations définies	66 733	32 031	25 612	20 300

L'actif des régimes de retraite a été évalué en date du 31 décembre 2014 et les obligations au titre des prestations définies ont été évaluées en date du 31 décembre 2013 et projetées au 31 décembre 2014.

L'actif des régimes de retraite ne comprend pas de titres de la mutuelle et de ses filiales.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif à la juste valeur par principales catégories d'actifs :

	Régimes de retraite	
	2014 %	2013 %
Catégories d'actifs		
Actions	2,7	3,0
Obligations	34,5	30,7
Fonds communs de placement	52,4	62,8
Placement dans une société privée	9,8	2,6
Autres	0,6	0,9
	100,0	100,0

Les actions sont transigées sur un marché actif et sont classées niveau 1. La juste valeur des obligations est déterminée d'après les cours acheteurs et sont classées niveau 2. Les fonds communs de placement d'actions sont transigés sur un marché actif et sont classés niveau 1 et les fonds communs de placement d'obligations et autres sont évalués sur des données observables et sont classés niveau 2. Le placement dans une société privée est évalué sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables et est classé niveau 3.

La politique de placements des régimes de retraite favorise une structure de portefeuille diversifiée par catégorie de placements et par secteur d'activité économique. Le tableau suivant présente la répartition des titres par catégorie selon les secteurs d'activités économiques.

	2014				2013			
	Actions %	Obligations %	Fonds communs de placement %	Placement dans une société privée %	Actions %	Obligations %	Fonds communs de placement %	Placement dans une société privée %
Gouvernements, municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	36,6	—	—	—	39,5	4,5	—
Communications	8,4	3,9	5,0	—	8,8	4,4	5,4	—
Consommation cyclique	7,8	0,1	13,4	—	6,9	0,1	12,2	—
Consommation non cyclique	8,3	3,6	12,1	—	10,8	3,4	15,5	—
Énergie	9,7	3,2	10,2	—	12,9	4,1	11,9	—
Immobilier	—	—	—	75,6	—	—	—	—
Infrastructure	—	—	—	23,7	—	—	—	100,0
Manufacturier	6,9	3,0	11,4	—	5,8	3,7	9,6	—
Matériaux de base	8,1	—	5,8	—	10,1	—	6,2	—
Services financiers	31,5	11,1	21,2	—	29,4	11,5	21,0	—
Services publics	6,5	38,3	14,0	—	3,8	33,2	7,0	—
Technologie	12,8	—	6,9	0,7	11,5	—	6,7	—
Titres adossés à des hypothèques	—	0,2	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	0,1	—	—
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau suivant est un sommaire de la moyenne pondérée des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des obligations et des charges au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2014 %	2013 %	2014 %	2013 %
Pour déterminer les obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,1	4,9	4,1	4,9
Taux de croissance de la rémunération future	3,3	3,3	3,3	3,3
Pour déterminer les charges au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,9	4,5	4,9	4,5
Taux de croissance de la rémunération future	3,3	3,3	3,3	3,3

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

	2014			
	Autres avantages futurs			
	Médicaments %	Maladie %	Dentaire %	Autres %
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé				
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	7,0	5,0	3,0	5,0
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,0	3,0	3,0	3,0

	2013			
	Autres avantages futurs			
	Médicaments %	Maladie %	Dentaire %	Autres %
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	7,0	5,0	3,0	5,0
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,0	3,0	3,0	3,0

	Régimes de retraite	
	2014 Ans	2013 Ans
Espérance de vie humaine		
Homme	86	86
Femme	89	89

Les taux de mortalité canadiens ont été fixés conformément au tableau du secteur public et des échelles d'amélioration publiés en 2014 par l'Institut canadien des actuaires après la publication de leur étude sur la mortalité des retraités canadiens.

Les charges nettes de la mutuelle pour les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	16 189	16 453	1 719	1 675
Intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies	1 514	3 023	1 074	893
Frais d'administration	48	15	—	—
Charge nette	17 751	19 491	2 793	2 568

La charge nette au titre d'avantages futurs du personnel est incluse dans le poste frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Les dates des dernières et des prochaines évaluations actuarielles requises à des fins de capitalisation sont respectivement le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Analyse de sensibilité

Les tableaux suivants présentent des analyses de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante influant sur les obligations au titre des prestations définies.

	2014			
	Taux de croissance des soins de santé		Taux d'actualisation	
Hypothèses :				
Niveau de sensibilité :	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
	4 628	(3 528)	(95 446)	128 936

	2014			
	Taux de croissance de la rémunération future		Espérance de vie humaine	
Hypothèses :				
Niveau de sensibilité :	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation d'un an	Diminution d'un an
	\$	\$	\$	\$
	39 406	(31 827)	10 175	(10 046)

Hypothèses:	2013			
	Taux de croissance des soins de santé		Taux d'actualisation	
Niveau de sensibilité:	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
	3 292	(2 556)	(69 415)	90 622

Hypothèses:	2013			
	Taux de croissance de la rémunération future		Espérance de vie humaine	
Niveau de sensibilité:	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation d'un an	Diminution d'un an
	\$	\$	\$	\$
	26 567	(21 685)	8 457	(8 206)

Les analyses de sensibilité ont été déterminées sur une méthode extrapolant l'impact sur les obligations au titre des prestations définies comme un résultat des changements raisonnables des hypothèses importantes survenant à la date de clôture.

La mutuelle prévoit verser une contribution de 16 506 \$ [2013: 12 468 \$] aux régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies est de 22 ans [2013: 19 ans] pour les régimes de retraite et de 16 ans [2013: 15 ans] pour les autres avantages futurs.

15) DETTES À LONG TERME

	2014 \$	2013 \$
Débtenture subordonnée échéant le 29 septembre 2016 et portant intérêt au taux de 4,9 % l'an payable semestriellement.	7 000	7 000
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière de premier rang de 20 000 \$ affectant principalement un immeuble de placement d'une valeur de 22 869 \$ portant intérêt au taux des acceptations bancaires plus 3,1 % [2013: 2,3 %], soit 5,4 % renouvelable en 2016 et échéant en 2036.	15 986	16 328
	22 986	23 328

Les échéances sur les dettes à long terme sont les suivantes :

	Débtenture subordonnée \$	Emprunt garanti par une hypothèque immobilière \$	Total \$
Part à moins d'un an	—	418	418
Part de un an à cinq ans	7 000	15 568	22 568
	7 000	15 986	22 986

Le total des intérêts des dettes à long terme s'élève à 1 222 \$ [2013: 1 246 \$].

La débtenture subordonnée représente une créance directe non garantie de la mutuelle. Elle vient après les créances des titulaires de contrats et des autres créanciers de la mutuelle. Le remboursement total ou partiel de la débtenture par anticipation est sujet à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

La juste valeur de la débtenture subordonnée et de l'emprunt garanti par une hypothèque immobilière classés autres passifs est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant les mêmes conditions sur le marché. Ces justes valeurs peuvent fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments.

	2014 \$	2013 \$
Juste valeur		
Débtenture subordonnée	7 260	7 370
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière	16 079	16 433
	23 339	23 803

16) GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la mutuelle relatifs à la gestion du capital sont d'assurer la conservation, le développement et la croissance du capital et de respecter les exigences établies par les organismes qui réglementent les activités des filiales d'assurance.

De façon à assurer l'atteinte de ses objectifs, la mutuelle a mis en place de saines pratiques commerciales et financières relativement à la gestion du capital. Les politiques et procédés décrits dans ces pratiques permettent à la mutuelle et ses filiales de soutenir les orientations stratégiques et les objectifs de rendement tout en respectant l'objectif de suffisance du capital qu'elles se sont fixé.

Le capital de la mutuelle et de ses filiales est revu régulièrement à l'aide de différents outils dont notamment le rapport sur l'examen dynamique de la suffisance du capital et le suivi de la position du capital. Ces documents sont examinés et approuvés chaque année par leurs conseils d'administration.

Au Québec, les sociétés d'assurance doivent se conformer à la ligne directrice relative aux exigences des fonds propres («EMSFP») de l'Autorité des marchés financiers («AMF») afin de fournir une garantie de leur solvabilité. Le capital réglementaire consolidé de la filiale La Capitale assureur de l'administration publique inc. qui est établi conformément à cette ligne directrice constitue ses fonds propres et diffère des capitaux propres à l'état de la situation financière. Il comprend deux catégories de fonds propres.

Les fonds propres de la Catégorie 1 incluent les capitaux dont la nature est plus permanente que ceux de la Catégorie 2. Ils se composent principalement des capitaux propres attribuables aux membres.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres disponibles :

	2014 \$	2013 \$
Fonds propres de la Catégorie 1	510 919	529 670
Fonds propres de la Catégorie 2	24 605	—
Total des fonds propres disponibles	535 524	529 670

Selon la ligne directrice des organismes de réglementation, les filiales d'assurance doivent se fixer un niveau cible de capitaux propres qui excède les capitaux propres requis. Au 31 décembre 2014, les filiales d'assurance se sont conformées aux exigences en matière de capital auxquelles elles sont soumises en vertu des règles des organismes de réglementation.

En 2014, les éléments ayant entraîné principalement l'augmentation du capital sont le résultat net et la variation des instruments financiers disponibles à la vente.

17) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours normal de la gestion de ses risques, la mutuelle utilise des instruments financiers d'appariement.

Le tableau suivant présente les montants nominaux et la juste valeur de ces instruments financiers dérivés.

	2014 \$	2013 \$
Montant nominal de référence selon l'échéance		
De moins de un an – instruments financiers d'appariement	98 000	86 700
Présenté comme actif (passif) à la juste valeur :		
Instruments financiers d'appariement	72	(277)

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à être échangés périodiquement.

La juste valeur comptabilisée dans les autres placements est le montant estimatif que la mutuelle devrait recevoir à la fin de l'exercice pour fermer ses positions.

18) PRODUITS DE PLACEMENTS

	2014					
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Intérêts	3 476	—	—	—	—	3 476
Obligations						
Intérêts	—	58 747	9 118	—	—	67 865
Gains nets réalisés	—	—	10 461	—	—	10 461
Variation de la juste valeur	—	164 522	—	—	—	164 522
Actions						
Dividendes	—	12 724	14 585	—	—	27 309
Gains nets réalisés	—	—	24 780	—	—	24 780
Variation de la juste valeur	—	15 154	—	—	—	15 154
Fonds communs de placement						
Revenus de distribution	—	12 043	11 425	—	—	23 468
Gains nets réalisés	—	—	4 143	—	—	4 143
Variation de la juste valeur	—	25 765	—	—	—	25 765
Prêts hypothécaires						
Intérêts	—	—	—	21 591	—	21 591
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	2 034	—	2 034
Immeubles de placements						
Revenus de location	—	—	—	—	26 319	26 319
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(318)	(318)
Perte nette réalisée	—	—	—	—	(410)	(410)
Autres placements						
Intérêts	—	—	—	2 322	8	2 330
Revenus de distribution	—	2 174	1 052	—	—	3 226
Variation de la juste valeur	1 952	1 324	—	—	(166)	3 110
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 937	1 937
Gains nets réalisés	—	—	—	—	412	412
Autres	—	—	—	—	253	253
	5 428	292 453	75 564	25 947	28 035	427 427
SOMMAIRE						
Intérêts	3 476	58 747	9 118	25 947	8	97 296
Dividendes	—	12 724	14 585	—	—	27 309
Revenus de distribution	—	14 217	12 477	—	—	26 694
Revenus de location	—	—	—	—	26 319	26 319
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 937	1 937
Gains nets réalisés	—	—	39 384	—	2	39 386
Variation de la juste valeur	1 952	—	—	—	(484)	1 468
Autres	—	—	—	—	253	253
Intérêts et autres produits tirés des placements	5 428	85 688	75 564	25 947	28 035	220 662
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	206 765	—	—	—	206 765
	5 428	292 453	75 564	25 947	28 035	427 427

18) PRODUITS DE PLACEMENTS [suite]

	2013					
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Intérêts	3 965	—	—	—	—	3 965
Obligations						
Intérêts	—	56 121	13 491	—	—	69 612
Gains nets réalisés	—	—	1 759	—	—	1 759
Variation de la juste valeur	—	(107 522)	—	—	—	(107 522)
Actions						
Dividendes	—	12 819	13 406	—	—	26 225
Gains nets réalisés	—	—	21 308	—	—	21 308
Variation de la juste valeur	—	(5 538)	—	—	—	(5 538)
Fonds communs de placement						
Revenus de distribution	—	13 976	3 389	—	—	17 365
Gains nets réalisés	—	—	3 956	—	—	3 956
Variation de la juste valeur	—	19 618	—	—	—	19 618
Prêts hypothécaires						
Intérêts	—	—	—	21 322	—	21 322
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	1 936	—	1 936
Immeubles de placements						
Revenus de location	—	—	—	—	25 635	25 635
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(3 870)	(3 870)
Autres placements						
Intérêts	7	—	—	2 140	13	2 160
Variation de la juste valeur	(578)	533	—	—	(239)	(284)
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 576	1 576
Autres	—	—	—	—	10	10
	3 394	(9 993)	57 309	25 398	23 125	99 233
SOMMAIRE						
Intérêts	3 972	56 121	13 491	25 398	13	98 995
Dividendes	—	12 819	13 406	—	—	26 225
Revenus de distribution	—	13 976	3 389	—	—	17 365
Revenus de location	—	—	—	—	25 635	25 635
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 576	1 576
Gains nets réalisés	—	—	27 023	—	—	27 023
Variation de la juste valeur	(578)	—	—	—	(4 109)	(4 687)
Autres	—	—	—	—	10	10
Intérêts et autres produits tirés des placements	3 394	82 916	57 309	25 398	23 125	192 142
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(92 909)	—	—	—	(92 909)
	3 394	(9 993)	57 309	25 398	23 125	99 233

19) FRAIS GÉNÉRAUX

	2014 \$	2013 \$
Salaires et avantages sociaux	214 655	203 952
Amortissement des immobilisations corporelles [note 8]	7 967	8 094
Amortissement des immobilisations incorporelles [note 9]	8 067	7 288
Honoraires, loyers et autres	51 312	61 544
	282 001	280 878

20) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Contrats de location

À titre de preneur

Au 31 décembre 2014, la mutuelle est engagée en vertu de contrats de location simple pour l'utilisation de bureaux et de services échéant à différentes dates jusqu'en 2025.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs non résiliables à effectuer au titre de la location en vertu de contrats de location simple :

	2014 \$	2013 \$
De moins de un an	5 713	4 970
De un an à cinq ans	12 848	9 491
De plus de cinq ans	4 824	4 154
	23 385	18 615

Ces contrats ont une durée variant entre un an et neuf ans et peuvent contenir une option de renouvellement à leur échéance.

Les frais de location comptabilisés à titre de charge de l'exercice totalisent 4 970 \$ [2013: 5 531 \$].

À titre de bailleur

Les contrats de location simple sont liés à la location des immeubles de placements détenus par la mutuelle. Ces contrats ont une durée variant entre un an et 22 ans et peuvent contenir une option de renouvellement à leur échéance. Il n'y a aucune option d'achat offerte au terme des baux en cours.

Les loyers futurs non résiliables à recevoir sont les suivants :

	2014 \$	2013 \$
De moins de un an	22 844	24 836
De un an à cinq ans	73 284	72 950
De plus de cinq ans	40 942	69 398
	137 070	167 184

Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la mutuelle, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts résidentiels ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés et pourraient ne pas être exécutés.

Expirant		
Dans 45 jours \$	Dans 46 à 365 jours \$	En 2016 et suivantes \$
17 286	13 386	—

De plus, la mutuelle s'est engagée à souscrire un montant de 57 838 \$ [2013: 40 753 \$] sur demande à divers fonds communs de sociétés.

20) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS [suite]

Engagements [suite]

Règlements échelonnés

La mutuelle est partie prenante à des contrats de rentes auprès de plusieurs sociétés canadiennes d'assurance de personnes afin de pourvoir aux versements fixes et périodiques d'indemnités aux assurés. Selon les ententes, la mutuelle a cédé ses engagements envers les assurés bénéficiant de contrats de rentes, cependant elle demeure exposée au risque de crédit dans la mesure à laquelle les sociétés d'assurance de personnes pourraient ne pas rencontrer leurs obligations financières envers les bénéficiaires de ces contrats de rentes. Afin de réduire l'exposition à ce risque de crédit, la mutuelle a acquis des contrats de rentes de sociétés d'assurance ayant une cote de crédit d'au moins A+ selon Standard and Poor's. Le risque de crédit résiduel assumé par la mutuelle est le risque de crédit lié aux sociétés canadiennes d'assurance de personnes avec lesquelles la mutuelle transige. Ce risque de crédit résiduel est amoindri par la garantie en vigueur du programme d'indemnisation en assurance de personnes, ASSURIS.

Au 31 décembre 2014, aucune des sociétés d'assurance auprès desquelles la mutuelle a acquis des contrats de rentes n'était en défaut et ainsi aucune provision pour risque de crédit n'a été portée aux états financiers. Une appréciation de l'exposition au risque de crédit d'une société consiste en son montant total d'achat de contrats de rentes non pourvu au passif de la mutuelle qui s'établit à 25 170 \$ [2013: 23 280 \$] pour une durée maximale de 52 ans [2013: 52 ans]. Le solde ajusté pour tenir compte du risque est établi en appliquant les mesures de risque de contrepartie définies par l'autorité réglementaire au montant de l'équivalent crédit.

La direction de la mutuelle considère que le risque de défaillance financière des sociétés d'assurance avec lesquelles elle transige est très faible.

Facilités de crédit

Au 31 décembre 2014, la mutuelle dispose d'une marge de crédit de 10 000 \$ [2013: 10 000 \$] portant intérêt au taux préférentiel ainsi qu'une facilité de crédit de 2 000 \$ [2013: 2 000 \$] pour l'émission de lettres de crédit avec frais de 0,625 % de la valeur d'émission.

Au 31 décembre 2014, la mutuelle a émis une lettre de crédit bancaire de 500 \$ [2013: 500 \$] en faveur de Liberty Mutual Insurance Company.

De plus, la mutuelle possède une marge de crédit commerciale de 20 000 \$ [2013: 20 000 \$] lui permettant de financer ses opérations de prêts hypothécaires et portant intérêt au taux préférentiel.

Les facilités de crédit ne sont pas utilisées aux 31 décembre 2014 et 2013.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, certaines filiales de la mutuelle donnent des actifs en garantie des obligations contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la mutuelle, la contrepartie a le droit d'appliquer la sûreté au règlement de la dette. Aucune défaillance n'a eu lieu au cours de l'exercice. Les actifs donnés en garantie sont composés de placements en obligations de 75 000 \$ [2013: 75 000 \$].

Autres

La mutuelle a acquis des droits d'emphytéose sur des terrains d'un immeuble le 5 avril 1989, échéant le 31 décembre 2050. Au 31 décembre 2014, les redevances annuelles sont de 352 \$ [2013: 342 \$] indexées de 3 % annuellement jusqu'au 31 décembre 2020. Par la suite, les redevances annuelles seront ajustées le 31 décembre 2020 selon la valeur des terrains et le rendement moyen des obligations d'épargne du Québec à long terme. Les engagements totaux sont de 2 277 \$ de 2015 à 2020 [2 619 \$ de 2014 à 2020].

Au 31 décembre 2014, la mutuelle s'est engagée en vertu d'ententes envers des œuvres caritatives à payer un montant total de 955 \$ [2013: 1 651 \$]. Les paiements minimums pour chacun des deux prochains exercices sont de 508 \$ et 447 \$.

Éventualités

La mutuelle est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction est d'avis que la mutuelle a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

21) INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice est la suivante :

	2014 \$	2013 \$
Avantages du personnel à court terme	22 612	22 343
Avantages postérieurs à l'emploi	5 858	6 921
Indemnités de fin de contrat de travail	238	444

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Principes et responsabilités en matière de gestion des risques

La gestion des risques a pour principe d'identifier, de comprendre et de communiquer aux divers intervenants les risques auxquels la mutuelle est exposée. Diverses politiques sont mises en place et approuvées par le conseil d'administration et divers comités existent afin de suivre l'évolution de ces risques. Les politiques sont révisées sur une base annuelle.

Le conseil d'administration est responsable de déterminer le niveau de tolérance au risque de la mutuelle et de mettre en place les politiques requises pour assurer le suivi et la compréhension de ces risques assumés. La gouvernance relève aussi du conseil d'administration. Les comités de vérification des sociétés d'assurance sont responsables d'établir le lien entre les conseils d'administration et les divers comités reliés à la gestion des risques de la mutuelle. La fonction de vérification interne relevant des comités de vérification des sociétés d'assurance est responsable de la validation du suivi des politiques.

Le comité de gestion des risques, le comité de conformité réglementaire et le comité de placements se rapportent à la haute direction qui établit le lien avec le conseil d'administration et les comités de vérification des sociétés d'assurance.

La politique de gestion des risques, supervisée par le comité de gestion des risques et coordonnée par la Vice-présidence exécutive, affaires financières, immobilières et infrastructures technologiques, encadre les principaux risques de la mutuelle, soit les risques d'assurance, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques stratégiques.

Concernant les risques d'assurance, la conception et la tarification des produits ainsi que la souscription et les engagements font l'objet d'un suivi. Pour les risques financiers, les risques de marché, de taux de change, de crédit, de l'immobilier, de liquidité et de la gestion du capital sont mesurés et gérés. Quant aux risques opérationnels, des normes permettant de limiter les risques de déficiences administratives sont édictées et suivies. Les risques stratégiques sont gérés par la mise en place et le suivi rigoureux d'un plan stratégique et le suivi des affaires de la mutuelle.

La solidité financière des filiales d'assurance de la mutuelle est validée annuellement par l'examen dynamique de la suffisance du capital («EDSC») effectué par les actuaires désignés, lequel comporte une opinion formelle quant à la santé financière des filiales d'assurance de la mutuelle.

Risques d'assurance – Secteur assurance de personnes

La mutuelle accepte des risques d'assurance par la vente de contrats d'assurance à ses assurés. Le risque se traduit par la concrétisation d'un événement assuré de façon différente que celle anticipée. La sélection, la tarification et la réassurance sont des moyens pour minimiser ces écarts.

Le risque d'assurance individuelle de la mutuelle n'est pas concentré dans une région ou un produit particulier. Le traité de réassurance catastrophes permet de gérer la concentration des risques reliée aux affaires collectives. Une analyse est produite annuellement pour réviser le niveau de concentration et ainsi ajuster la couverture requise du traité catastrophes.

L'évaluation des provisions techniques associées aux contrats d'assurance est complexe et nécessite l'utilisation de plusieurs hypothèses et méthodes d'évaluation. Les hypothèses les plus sensibles pour la mutuelle sont celles relatives à la mortalité, la morbidité et l'environnement économique. Lors de la production annuelle de l'examen dynamique de la suffisance du capital, des tests de sensibilité sont effectués afin de mieux cerner la volatilité à laquelle la mutuelle est sujette et ainsi lui permettre d'établir des mécanismes d'atténuation.

La mutuelle est aussi exposée aux risques de crédit et de liquidité dans le cadre du transfert de risques effectué avec ses différents réassureurs. Pour pallier ce risque, la mutuelle prend soin de diversifier les réassureurs avec qui elle transige. Elle valide aussi annuellement, ou plus fréquemment si le besoin est présent, la solidité financière de ses réassureurs et n'accepte pas de réassureurs ayant une cote de crédit inférieure à A- selon Standard and Poor's ou AM Best.

Les sorties (entrées) de fonds prévues liées au passif des contrats d'assurance de personnes net de la réassurance cédée s'illustrent ainsi :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et après	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Vie et maladie – Individuel	19 274	(4 811)	5 350	14 413	23 356	1 314 979	1 372 561
Rentes – Individuel	189 592	114 493	116 596	103 395	120 846	508 495	1 153 417
Vie et maladie – Collectif	176 376	47 125	41 150	34 836	30 277	184 114	513 878
Rentes – Collectif	208	278	322	361	365	3 545	5 079
	385 450	157 085	163 418	153 005	174 844	2 011 133	3 044 935

Risques d'assurance – Secteur assurance de dommages

La mutuelle a identifié les risques suivants qui peuvent avoir un impact important sur les résultats, soit le risque que la fréquence et la sévérité des sinistres augmentent significativement, le risque de catastrophes multiples combinées à des défauts de paiement des réassureurs, le risque de mouvement dans le volume de primes dans un marché mou avec baisses de primes importantes et le risque de développement défavorable des réserves pour sinistres pour les classes d'affaires à déroulement lent.

Des normes de souscription sont édictées et appliquées par la mutuelle. Ces normes permettent de s'assurer que la sélection des risques est diversifiée et en ligne avec les objectifs de la mutuelle. Ensemble, les termes et conditions des contrats ainsi que la tarification permettent de tenir compte de façon appropriée des risques inhérents aux polices souscrites.

L'utilisation de la réassurance joue un rôle essentiel dans la gestion des risques et des exposés de la mutuelle. Divers traités en excédent de sinistres par risque et par événement sont en place afin de limiter l'effet négatif sur les résultats de réclamations importantes, tant au niveau individuel que cumulatif lors d'un événement catastrophique.

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Principes et responsabilités en matière de gestion des risques [suite]

Risques d'assurance – Secteur assurance de dommages [suite]

Le recours à d'autres types de réassurance (facultative ou traité pour un segment d'affaires donné) est aussi possible pour gérer des risques identifiés spécifiquement.

Une augmentation de 10 % de l'indice de perte net entraînerait une diminution du résultat net et des capitaux propres de 58 800 \$ [2013 : 55 200 \$].

Risque de concentration

L'exposition de la mutuelle au risque de concentration est atténuée par l'utilisation de contrat de réassurance, la sélection et la mise en œuvre rigoureuse de stratégie de souscription, lesquelles sont à leur tour principalement atteintes en diversifiant les secteurs d'activité.

La concentration du risque d'assurance par produits est décrite ci-dessous en fonction de la répartition des primes brutes.

	Primes brutes	
	2014 \$	2013 \$
Assurance individuelle	414 454	344 655
Assurance collective	579 173	561 115
Assurance de dommages	832 574	781 347
	1 826 201	1 687 117

Risques financiers

Le risque de marché correspond au risque que la fluctuation des cours du marché des instruments financiers entraîne une perte à la suite d'une variation des marchés boursiers ou des taux d'intérêt.

Le comité de placements est responsable du suivi de la politique de placements, laquelle est révisée annuellement. Le conseil d'administration approuve les modifications, le cas échéant. Les limites de la politique de placements sont fixées de manière prudente afin d'atténuer les risques pour la mutuelle. Le risque d'écart de rendement entre les passifs et les actifs est limité compte tenu que les portefeuilles des assureurs sont gérés sur la base du principe de l'appariement.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est permise dans la politique de placements à des fins de couverture, dans le contexte d'une gestion prudente. Aucun produit dérivé n'est utilisé en vue de s'exposer au marché de façon spéculative. Le comité de placements a un rôle important à jouer sur le plan de la compréhension des stratégies de produits dérivés auprès de la haute direction et du conseil d'administration.

Une baisse des marchés boursiers diminue les revenus de gestion générés par l'assureur en ce qui a trait aux contrats d'assurance souscrits par ses assurés qui sont liés aux marchés boursiers. Comme ces engagements sont entièrement appariés, une baisse de revenus de gestion a un impact sur le coût de garantie de capital qui peut dans ces situations augmenter pour l'assureur. De plus, une telle baisse des marchés a un impact direct sur la valeur des placements boursiers qui sont investis dans le surplus de la mutuelle.

Une baisse des marchés boursiers de l'ordre de 10 % au 31 décembre 2014 diminuerait de 20 968 \$ [2013 : 21 508 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle. Une hausse des marchés boursiers de l'ordre de 10 % au 31 décembre 2014 aurait l'effet inverse pour une augmentation de 20 812 \$ [2013 : 21 281 \$] nets d'impôts du résultat global de la mutuelle.

Une hausse immédiate des taux d'intérêt aura un impact à court terme défavorable sur les portefeuilles de surplus investis en obligations ; à long terme, elle permettra d'apparier les entrées de primes à de meilleurs taux d'intérêt. Une baisse des taux d'intérêt aura l'effet inverse.

Une hausse des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2014 diminuerait de 19 796 \$ [2013 : 25 215 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle. Une baisse des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2014 augmenterait de 20 912 \$ [2013 : 25 381 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle.

Instrument financiers

Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2014 \$	2013 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Détenus à des fins de transaction		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 697	104 114
Autres actifs financiers	7 749	4 301
Autres placements	72	—
	117 446	108 415
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Obligations	1 382 323	1 201 034
Actions	286 949	303 965
Fonds communs de placement	462 130	271 120
Autres placements	50 124	24 233
	2 181 526	1 800 352
Disponibles à la vente		
Obligations	330 911	501 246
Actions	361 839	337 280
Fonds communs de placement	353 037	84 061
Autres placements	24 795	16 806
	1 070 582	939 393
Prêts et créances		
Prêts hypothécaires	549 154	514 527
Avances sur contrats	34 619	32 954
Autres placements	71 758	51 594
Primes à recevoir	525 432	481 911
Autres actifs financiers	78 031	90 547
	1 258 994	1 171 533
Total des actifs financiers	4 628 548	4 019 693
PASSIFS FINANCIERS		
Détenus à des fins de transaction		
Autres passifs financiers	12 176	8 753
Autres passifs		
Autres passifs financiers	261 367	250 521
Dettes à long terme	22 986	23 328
	284 353	273 849
Total des passifs financiers	296 529	282 602

Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur

Le tableau ci-après classe les évaluations à la juste valeur des actifs et passifs selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix [non rajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Données observables pour l'actif ou le passif, directement [à savoir des prix] ou indirectement [à savoir des dérivés de prix].

Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Principes et responsabilités en matière de gestion des risques [suite]

Risques financiers [suite]

Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur [suite]

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

	2014			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 697	—	—	109 697
Obligations				
Gouvernement du Canada	—	23 262	—	23 262
Gouvernements des provinces	—	1 138 479	—	1 138 479
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	28 807	—	28 807
Corporatives	—	522 686	—	522 686
	—	1 713 234	—	1 713 234
Actions				
Ordinaires	324 696	—	—	324 696
Privilégiées	324 092	—	—	324 092
	648 788	—	—	648 788
Fonds communs de placement				
Obligations	—	241 328	—	241 328
Actions	221 573	—	—	221 573
Diversifiés	—	255 210	—	255 210
Autres	—	97 056	—	97 056
	221 573	593 594	—	815 167
Immeubles de placements	—	—	161 996	161 996
Autres placements				
Placements dans les sociétés en commandite	—	—	74 919	74 919
Instruments financiers dérivés	—	72	—	72
	—	72	74 919	74 991
Autres actifs				
Droits conservés sur titrisation	—	—	3 909	3 909
PASSIFS				
Autres passifs				
Découvert bancaire	8 336	—	—	8 336

	2013			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104 114	—	—	104 114
Obligations				
Gouvernement du Canada	—	105 711	—	105 711
Gouvernements des provinces	—	1 095 924	—	1 095 924
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	10 301	—	10 301
Corporatives	—	482 569	—	482 569
Internationales	—	7 775	—	7 775
	—	1 702 280	—	1 702 280
Actions				
Ordinaires	294 548	—	—	294 548
Privilégiées	346 697	—	—	346 697
	641 245	—	—	641 245
Fonds communs de placement				
Actions	355 181	—	—	355 181
Immeubles de placements	—	—	177 482	177 482
Autres placements				
Placements dans les sociétés en commandite	—	—	46 984	46 984
Autres actifs				
Droits conservés sur titrisation	—	—	3 679	3 679
PASSIFS				
Autres passifs				
Découvert bancaire	7 854	—	—	7 854
Passif lié à des instruments financiers dérivés	—	277	—	277
	7 854	277	—	8 131

Actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes aux états financiers

	2014			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
ACTIFS				
Prêts hypothécaires	—	555 247	—	555 247
Avances sur contrats	—	34 619	—	34 619
Autres placements				
Prêts personnels	—	19 576	—	19 576
Autres prêts	—	52 440	—	52 440
Immeubles détenus à des fins de revente	—	642	—	642
	—	72 658	—	72 658
PASSIFS				
Dettes à long terme	—	23 339	—	23 339

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Principes et responsabilités en matière de gestion des risques [suite]

Risques financiers [suite]

Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur [suite]

Actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes aux états financiers [suite]

	2013			Total \$
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	
ACTIFS				
Prêts hypothécaires	—	523 846	—	523 846
Avances sur contrats	—	32 954	—	32 954
Autres placements				
Prêts personnels	—	16 619	—	16 619
Autres prêts	—	34 765	—	34 765
Immeubles détenus à des fins de revente	—	1 722	—	1 722
	—	53 106	—	53 106
PASSIFS				
Dettes à long terme	—	23 803	—	23 803

Pour les actifs et les passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente dans les états financiers, la mutuelle détermine que la date du transfert d'un niveau à l'autre est la date du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La Vice-présidence aux placements détermine les politiques et procédures d'évaluation à la juste valeur et analyse les changements intervenus d'une période à l'autre en rapport à ces évaluations pour les actifs financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie. De plus, elle sélectionne un modèle d'évaluation approprié ainsi que les intrants pour chacun de ces investissements.

Techniques d'évaluation pour les instruments financiers classés aux niveaux 2 et 3

Obligations

Les obligations sont évaluées à l'externe selon la moyenne des cours acheteur des douze principaux courtiers canadiens. Ce cours acheteur est comparé à une autre source de prix externe. Cette source externe utilise le dernier cours du marché ou le cours de fermeture. Si aucun cours n'est disponible, la juste valeur est estimée au moyen d'une méthode d'évaluation basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs pour des titres ayant un profil de risque similaire et des modalités semblables. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit et de liquidité.

Fonds communs de placement en obligations

Les obligations sous-jacentes aux fonds communs de placement en obligations sont évaluées à l'externe selon la moyenne du cours acheteur des principaux courtiers canadiens. Cette source externe utilise le dernier cours du marché ou le cours de fermeture. Si aucun cours n'est disponible, la juste valeur est estimée selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs pour des titres ayant un profil de risque similaire et des modalités semblables. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit et de liquidité.

Fonds communs de placement diversifiés

Les actions sous-jacentes aux fonds communs de placement diversifiés sont évaluées selon le cours acheteur de fermeture des marchés. Les obligations sous-jacentes sont évaluées comme celles dans les fonds communs de placement en obligations.

Fonds communs de placement autres

Les titres sous-jacents aux fonds communs de placement autres sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit, de liquidité et de prépaiement. Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Immeubles de placements

Les immeubles de placements sont évalués selon une technique d'évaluation fondée principalement sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs. Les principales variables influant sur la juste valeur sont le taux de rendement et le taux global d'actualisation.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une diminution de 6 276 \$ [2013: 6 407 \$] de la juste valeur des immeubles de placements. Une diminution de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une augmentation de 6 276 \$ [2013: 6 407 \$] de la juste valeur des immeubles de placements.

Placements dans les sociétés en commandite

Le placement dans une des sociétés en commandite est évalué selon le coût des immeubles en construction et la juste valeur provenant de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des immeubles en opération. Cette évaluation est basée sur des données d'entrée non observables dont le taux de capitalisation, le taux d'occupation moyen à maturité, le taux de croissance à long terme du résultat avant intérêt, amortissement et impôts, la marge d'exploitation à long terme et l'escompte pour le manque de liquidité. Pris individuellement, une augmentation (diminution) du taux de capitalisation, du taux d'occupation moyen à maturité et de l'escompte pour le manque de liquidité entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur de ce placement. Pris individuellement, une augmentation (diminution) du taux de croissance à long terme du résultat avant intérêt, amortissement et impôts, et de la marge d'exploitation à long terme entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur de ce placement.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une diminution de 1 105 \$ [2013 : 695 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite. Une diminution de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une augmentation de 1 198 \$ [2013 : 883 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Le placement dans une des sociétés en commandite est évalué selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant l'estimation de la valeur résiduelle des actifs d'infrastructure. Cette évaluation est basée sur des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation et le taux de croissance. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur de ce placement. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de ce placement.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 6 430 \$ [2013 : 4 151 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 6 973 \$ [2013 : 4 559 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Le placement dans une des sociétés en commandite est évalué selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs incluant l'estimation de la valeur résiduelle des immeubles de placements. Cette évaluation est basée sur des données d'entrée non observables dont le taux de capitalisation, le taux de croissance et le taux d'occupation. Pris individuellement, une augmentation (diminution) du taux de capitalisation et du taux d'occupation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur de ce placement. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur de ce placement.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une diminution de 1 058 \$ de la juste valeur du placement dans la société en commandite. Une diminution de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une augmentation de 1 058 \$ de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés, tels les contrats de taux d'intérêt, est la différence entre le prix à terme du sous-jacent lors de la date d'évaluation et le prix à terme lors de l'initiation de la position. Les prix de fermeture utilisés dans le calcul de la valeur de la position proviennent de l'externe.

Droits conservés

Les droits conservés sont évalués à partir des flux d'actualisation prévus des hypothèques titrisées. Le modèle utilise les données telles que la date d'échéance et le solde du bloc, le taux de coupon, le taux moyen pondéré des hypothèques, l'amortissement moyen restant, la maturité moyenne avant échéance et les maturités anticipées à l'échéance et dans les cinq mois la précédant.

Le modèle tient compte de projection de liquidation totale, de prépaiement partiel et de défaut anticipé ainsi que de données budgétaires telles que les frais de gestion et d'acquisition basés sur les données historiques de l'émetteur.

L'analyse de sensibilité relative aux droits conservés est présentée à la note 10.

Mouvements des instruments financiers niveau 3 mesurés à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des évaluations de la juste valeur au niveau 3.

	Immeubles de placements \$	Placements dans les sociétés en commandite \$	Droits conservés – Titrisation \$
Solde au 1^{er} janvier 2014	177 482	46 984	3 679
Diminution	—	—	(1 689)
Gains non réalisés aux autres éléments du résultat global	—	1 614	—
Émissions	—	—	1 919
Achats	1 803	24 992	—
Ventes	(16 971)	—	—
Variation de la juste valeur	(318)	1 329	—
Solde au 31 décembre 2014	161 996	74 919	3 909

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Principes et responsabilités en matière de gestion des risques [suite]

Risques financiers [suite]

Mouvements des instruments financiers niveau 3 mesurés à la juste valeur [suite]

	Immeubles de placements \$	Placements dans les sociétés en commandite \$	Droits conservés – Titrisation \$	Passifs liés à des instruments financiers dérivés \$
Solde au 1^{er} janvier 2013	180 512	5 180	4 073	510
Gains constatés aux résultats	—	528	—	—
Diminution	—	—	(2 243)	—
Gains non réalisés aux autres éléments du résultat global	—	383	—	—
Émissions	—	—	1 849	—
Achats	880	40 974	—	—
Ventes	(40)	—	—	—
Variation de la juste valeur	(3 870)	(81)	—	(510)
Solde au 31 décembre 2013	177 482	46 984	3 679	—

Le risque de taux de change correspond à l'impact défavorable de la non-concordance des devises entre les éléments d'actif et de passif ou la différence entre les produits et les charges en devises étrangères.

Lorsque la mutuelle est exposée à des passifs des contrats d'assurance en devises étrangères, des placements dans ces devises sont effectués à des fins d'appariement du passif des contrats d'assurance. Pour les autres placements en devises étrangères, ceux-ci sont couverts en tout ou en partie par l'utilisation de produits dérivés aux fins de convertir l'exposition aux monnaies étrangères en dollars canadiens.

Compte tenu de la performance de l'appariement des devises étrangères et du fait que les produits et les charges de la mutuelle en devises étrangères sont négligeables, il y a très peu d'impact des variations de devises sur les résultats de la mutuelle.

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière malgré la réalisation de sûretés réelles, principales ou accessoires, résultant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations à l'endroit de la mutuelle.

La gestion du risque de crédit est le moyen de contenir les répercussions sur la mutuelle d'événements liés au risque de crédit. Elle consiste notamment à repérer, à comprendre et à évaluer le risque de perte, ainsi qu'à prendre des mesures appropriées.

Un risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a concentration des investissements auprès d'une entité ou de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables. La politique de placements de la mutuelle vise à atténuer ce risque en assurant une saine diversification.

La mutuelle est exposée au risque de crédit en matière des prêts hypothécaires, personnels et commerciaux ainsi que des obligations corporatives et des actions privilégiées ayant une échéance déterminée détenues dans ses portefeuilles, au risque de contrepartie sur les produits dérivés et au risque relatif à ses réassureurs. La mutuelle considère le risque de défaut de la contrepartie lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés. Un suivi rigoureux du risque de crédit est effectué en ce qui a trait aux prêts hypothécaires, personnels et commerciaux. Les obligations corporatives et les actions privilégiées sont gérées de façon à détenir un portefeuille diversifié peu risqué en maintenant une cote de crédit minimale de BBB pour au moins 100 % des obligations et de P2 pour les actions privilégiées selon Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») afin de limiter le risque de défaut et de concentration. Les contreparties pour les produits dérivés ont des cotes de crédit minimales de AA selon DBRS ; pour les contreparties en réassurance, la vérification des cotes de crédit et de solvabilité est effectuée sur une base annuelle ou lorsque des événements de marché la justifient.

Afin de gérer le risque de perte éventuelle à l'égard du crédit, la mutuelle conserve des provisions spécifiques pour les prêts hypothécaires et personnels douteux et les immeubles détenus à des fins de revente. Lorsque le risque de crédit se matérialise pour un prêt et que la mutuelle met en doute le recouvrement du capital ou des intérêts, le prêt est considéré comme étant douteux. Notamment, un prêt en retard de plus de 90 jours ou en processus de saisie constitue un prêt douteux. Les provisions viennent diminuer la valeur de l'actif de façon à réduire la valeur du montant que la mutuelle croit pouvoir récupérer.

Une autre provision est prise dans les passifs actuariels afin de prémunir la mutuelle contre d'éventuelles pertes de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit auquel fait face la mutuelle pour ses instruments financiers correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des obligations, des actions privilégiées ayant une échéance déterminée, des prêts hypothécaires, des avances sur contrats, des autres placements, des primes à recevoir, de l'actif de réassurance et des autres sommes à recevoir incluses dans les autres actifs financiers pour un montant total de 3 586 672 \$ [2013 : 3 443 102 \$].

À l'exception des prêts pour lesquels il y a des montants en souffrance non provisionnés à la note 4, il n'y a aucun actif financier significatif en souffrance pour lequel il n'y a pas de provision.

Le risque de l'immobilier correspond à la possibilité d'encourir des pertes financières importantes à la suite d'une mauvaise évaluation ou d'une éventuelle baisse de valeur des biens immobiliers acquis à des fins de placement, détenus à la suite du défaut d'un prêt ou acceptés en garantie d'un prêt. De plus, cela comprend aussi la possibilité de détérioration des flux de trésorerie générés par les opérations immobilières en raison, par exemple, d'une hausse de l'occupation ou d'une détérioration physique requérant des travaux majeurs.

Le parc immobilier de la mutuelle sert à appairer principalement les passifs d'assurance à long terme. Une partie du parc immobilier est utilisée pour usage propre, ce qui atténue significativement le risque d'inoccupation.

La portion du portefeuille de placements de la mutuelle allouée à l'immobilier est limitée par rapport à l'actif total et le rendement de chaque immeuble fait l'objet d'un suivi du comité de placements.

Il n'y a pas beaucoup d'impact sur les résultats de la mutuelle attribuable aux variations des immeubles étant donné que les immeubles sont majoritairement appariés aux lignes d'affaires de la mutuelle et que les résultats sont ainsi compensés dans les réserves du passif des contrats d'assurance.

Le risque de liquidité correspond au risque que la mutuelle ne puisse faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, qu'ils aient été prévus ou non.

L'appariement des actifs et des passifs de la mutuelle permet à celle-ci de générer les fonds requis afin d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent dus. Une gestion efficace de la trésorerie permet de minimiser les coûts aux fins de réunir les fonds et de respecter les obligations financières. De plus, près de 100 % des titres obligataires de la mutuelle sont facilement négociables assurant la liquidité de la mutuelle. Enfin, des facilités de crédit sont disponibles pour pallier des besoins inattendus de liquidité.

L'exposition maximale au risque de liquidité auquel fait face la mutuelle pour ses instruments financiers et ses contrats d'assurance est la suivante en fonction des échéances contractuelles :

	De moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	De 6 ans à 10 ans \$	De plus de 10 ans \$	Aucune date d'échéance \$	Total \$
Provision pour sinistres et frais de règlement	159 522	125 632	26 474	1 801	—	313 429
Autres passifs financiers	234 560	—	—	—	39 523	274 083
Dettes à long terme	418	22 568	—	—	—	22 986
	394 500	148 200	26 474	1 801	39 523	610 498

**La Capitale mutuelle
de l'administration publique**

PROFIL
DES ENTREPRISES
au 31 décembre 2014

Secteur Assurance de personnes et services financiers

PROFIL DES ENTREPRISES

LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La Capitale assureur de l'administration publique conçoit, depuis 75 ans, des produits financiers en vue d'assurer le mieux-être économique du personnel de l'administration publique québécoise. Elle met à la disposition de sa clientèle une expertise et un savoir-faire uniques en matière d'assurances vie et santé, d'épargne, de placements et de prêts hypothécaires. Une équipe de spécialistes conçoit des solutions financières flexibles et avantageuses, parfaitement adaptées à la réalité de ses clients, en plus d'offrir le Privilège paiement à la source (paiement par retenue salariale) au personnel de l'administration publique de 825 institutions des secteurs public et parapublic du Québec.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

- Assurance vie
- Assurance invalidité
- Assurance maladies graves
- Assurance soins de longue durée
- Épargne et placements
- Prêts hypothécaires
- Privilège paiement à la source

LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE

Créée en 1989, La Capitale assurances et gestion du patrimoine est une filiale de La Capitale assureur de l'administration publique. Elle offre des produits d'assurance collective aux groupes de l'administration publique québécoise et, par l'intermédiaire de divers cabinets de services financiers, aux groupes du secteur traditionnel canadien. Elle offre également des produits d'assurance et des services financiers à notre clientèle autre que celle des membres du personnel de l'administration publique. La Capitale assurances et gestion du patrimoine est reconnue pour son approche intégrée de prise en charge soutenue par des solutions humaines, préventives et novatrices, tel que le programme santé en entreprise VIVA. Elle distribue, depuis 2014, des produits individuels d'assurance crédit et d'assurance voyage dans tout le Canada par l'intermédiaire de tierces parties administratives.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

- Assurances vie, maladie et invalidité
- Assurances maladies graves, soins dentaires et oculaires
- Assurances voyage et annulation
- Assurance crédit
- Programme d'aide aux employés et aux gestionnaires
- Soins et services à domicile
- Profil des prestations en assurance maladie
- Approche globale intégrée en santé
- Services administratifs en ligne
- Compte santé
- CAP assistance médicale
- Programme santé en entreprise VIVA

LA CAPITALE SERVICES CONSEILS

Ce cabinet de services financiers sert principalement le personnel de l'administration publique et des services publics québécois en leur offrant des produits d'assurance, d'épargne et de placement qui procurent la meilleure sécurité financière qui soit, grâce à des outils de planification uniques. En tout, 165 conseillers en sécurité financière sont présents sur les lieux de travail des employés de l'État.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

- Assurances vie temporaire, permanente et universelle
- Assurances santé, soins de longue durée, maladies graves et invalidité
- Produits de placement enregistrés ou non (p. ex. : CPG, comptes d'investissement, rentes de retraite, REER, REEE, CELI)
- Fonds d'investissement
- Références pour assurances auto, habitation, protection juridique et prêts hypothécaires
- Analyse de situation financière
- Planification financière personnalisée
- Formations d'éducation financière:
 - Conférences (RREGOP, RRPE, prêt hypothécaire...)
 - Sessions:
 - « Bâtir son avenir »
 - « Mi-carrière »
 - « Préparation à la retraite »
 - « Aspects juridiques »

LA CAPITALE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Située à Mississauga, en Ontario, La Capitale sécurité financière (auparavant La Compagnie d'Assurance-Vie PennCorp) offre des produits d'assurance invalidité individuelle simplifiée et des solutions financières adaptées aux besoins propres aux propriétaires de petites entreprises, aux travailleurs autonomes, aux personnes de métier et aux autres particuliers n'ayant pas facilement accès à des produits financiers et d'assurance traditionnels. Elle compte sur un réseau de 272 agents de carrière, mise sur un réseau de distribution indépendant et possède des succursales et des conseillers à la grandeur du pays.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

- Assurance invalidité de courte et longue durée
- Assurance pour soins de longue durée
- Assurance soins hospitaliers
- Assurance maladies graves et assurance contre le cancer
- Assurance vie

LA CAPITALE IMMOBILIÈRE MFQ

La Capitale immobilière MFQ a pour mission de mettre en œuvre la stratégie immobilière de La Capitale groupe financier et de valoriser son patrimoine immobilier. Son parc immobilier représente environ 1,3 million de pieds carrés et compte 311 logements sous gestion répartis dans 10 immeubles au Québec et en Ontario, de même que les bureaux en location des succursales de La Capitale assurances générales et La Capitale services conseils au Québec et des succursales de La Capitale sécurité financière hors Québec. Elle gère un actif totalisant 345,1 millions de dollars composé d'immeubles commerciaux et résidentiels, de bureaux ainsi que d'une résidence pour personnes âgées situés au Québec.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

- Construction et aménagement
- Gestion immobilière et locative
- Gestion de prêts hypothécaires commerciaux
- Bâtiments verts
- Aménagements locatifs de qualité

SÉCURIGLOBE

Acquise par La Capitale assureur de l'administration publique en juin 2014, SécuriGlobe est le plus important distributeur indépendant d'assurance voyage au Canada. Fondée en 1999, SécuriGlobe possède un réseau de plus de 2 000 partenaires actifs au Canada et représente 14 assureurs. SécuriGlobe a développé une expertise unique en se spécialisant dans les produits destinés aux personnes retraitées et préretraitées. L'entreprise a connu une croissance annuelle de 25 % au cours des 10 dernières années.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

- Plusieurs produits d'assurance voyage – assurance soins de santé d'urgence, annulation, interruption, bagages, risques spéciaux
- Forfait assurance croisière
- Prolongation de couverture d'assurance voyage
- Protection visiteurs au Canada
- Protection étudiants internationaux
- Protection expatriés
- Assurances santé et dentaire
- Protection pour carte de crédit

Secteur Assurance de personnes et services financiers

MEMBRES DE LA DIRECTION

La Capitale assureur de l'administration publique

La Capitale assurances et gestion du patrimoine

Direction générale

Steven Ross, Adm. a.
Président et chef de l'exploitation

Actuariat corporatif

France Déziel, FSA, FICA, CPA, CA
Vice-présidente et actuaire désignée

Guy Harvey, ASA
Directeur principal de l'actuariat corporatif

Technologies de l'information

Claude Gaboury
Vice-président

Lyne Groleau
Directrice principale du développement informatique Assurance collective

Francine Hampleman, FLMI
Directrice principale du développement informatique Assurance individuelle et services financiers

Maxime Morin, B. Sc. A.
Directeur principal de l'architecture et du bureau de projets

Raymond St-Gelais
Directeur principal de l'entretien et du pilotage

Assurance collective

Éric Marcoux, FSA, FICA
Vice-président exécutif

Patrick Bolduc, ASA, FLMI, ACS
Directeur principal de la performance opérationnelle

Eveline Keable, B. Sc. Act.
Directrice principale de la gestion des prestations d'assurance vie et d'invalidité

Martin Bédard
Vice-président aux ventes et au marketing

Dean Bergeron, B. Sc. Act.
Vice-président à l'administration et aux relations avec la clientèle

Richard Fecteau, FSA, FICA
Vice-président à l'actuariat et à la tarification

Assurance individuelle et services financiers

Développement de produits et marketing

Michel Lafrance, FSA, FICA
Vice-président

Administration et relations avec la clientèle

Christian Dufour, FSA, FICA
Vice-président

Dany LeBoëuf, FLMI, FLHC, ALHC, ACS, UND, AIAA
Directeur principal de l'épargne et des services financiers

Diane Moreau, FLMI
Directrice principale à l'assurance individuelle de personnes

Ventes

Eli Pichelli, M.B.A., A.V.A.
Vice-président aux ventes – réseaux exclusifs de distribution

Ghassan Barakat
Directeur régional Centres financiers régionaux Nord-Ouest et Sud-Ouest

Frédéric Dancause, A.V.A., PI. fin.
Directeur régional Centre financier régional de l'Est

Pierre Maltais, B.A.A., A.V.C.
Directeur régional Centre financier régional Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Kim Oliphant, B.A.A.
Directrice principale des ventes – réseau courtage

La Capitale sécurité financière

Steven Ross, Adm. a.
Président et chef de l'exploitation

Scott Hunt
Vice-président aux opérations

Eli Pichelli, M.B.A., A.V.A.
Vice-président aux ventes – réseaux exclusifs de distribution

Neil Brown
Directeur principal des finances

Cristine Y. Chan, B.A., CHRP
Directrice principale des ressources humaines et des services communs

Chris Kitagawa, B.A.
Directeur principal de la sélection des risques, de la gestion des contrats et des services aux agences

Mark Turkiewicz
Directeur principal des réclamations

SécuriGlobe

Mathieu Laplante
Président

Secteur Assurance de dommages

PROFIL DES ENTREPRISES

LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES

La Capitale assurances générales est l'une des plus importantes compagnies d'assurance de dommages au Québec. Elle distribue ses produits sans intermédiaire grâce à un réseau de 19 succursales et de 175 agents affiliés, basés aux quatre coins de la province. La Capitale assurances générales se distingue par son souci constant d'offrir un service attentionné et personnalisé, de prévenir les sinistres et de veiller à la sécurité de ses clients. C'est pourquoi sa gamme de produits comprend plusieurs services d'assistance exclusifs, offerts gratuitement à sa clientèle.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

(DISTRIBUTION DIRECTE)

- Assurance automobile
- Assurance véhicules de loisirs (moto, motoneige, quad, bateau, autocaravane, caravane en mouvement et caravane stationnaire)
- Assurance habitation
- Assurance protection juridique
- Assurance responsabilité professionnelle
- Assurance des entreprises
- Protection Airmedic
- Assistance routière
- Assistance juridique

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES

L'Unique assurances générales a été acquise par La Capitale assurances générales en octobre 2004. Elle continue d'être gérée de façon autonome et distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de 348 cabinets de courtage indépendants. Son siège social est situé à Québec et la compagnie occupe également des locaux à Montréal. En 2005, L'Unique a acquis Orléans compagnie d'assurances générales, spécialisée dans le cautionnement au Canada. L'Unique assurances générales offre à ses courtiers une gamme variée de produits tant en assurance des particuliers qu'en assurance des entreprises, ainsi qu'en cautionnements pour entrepreneurs et cautionnements commerciaux. L'entreprise est reconnue pour la qualité de ses services et sa proximité avec son réseau de distribution.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

(DISTRIBUTION PAR COURTAGES)

- Assurance automobile (personnelle et flotte)
- Assurance véhicules de loisirs (moto, motoneige, VTT, caravane, autocaravane et bateau)
- Assurance habitation
- Assurance des entreprises
- Assurance protection juridique
- Cautionnement pour entrepreneurs
- Cautionnement commercial
- Assistance routière

UNICA ASSURANCES

Acquise par La Capitale assurances générales en septembre 2008, Unica assurances offre des produits d'assurance automobile et habitation destinés aux particuliers, ainsi qu'une gamme de produits conçus spécifiquement pour les entreprises. À partir de son siège social situé à Mississauga, elle poursuit ses activités de façon indépendante par l'intermédiaire de 135 courtiers en Ontario.

PRODUITS ET SERVICES OFFERTS

(DISTRIBUTION PAR COURTAGES)

- Assurance des entreprises
- Assurance automobile
- Assurance habitation
- Assurance véhicules de loisirs

Secteur Assurance de dommages

MEMBRES DE LA DIRECTION

La Capitale assurances générales

Direction générale

Constance Lemieux
*Présidente et chef
de l'exploitation*

Ventes et fidélisation

Marie-Claude Dulac, FPA
Vice-présidente

Dominique Bergeron, PAA
*Directrice principale
du réseau des succursales*

Sylvie Chartrand, A.V.C, Pl. fin.
*Directrice principale
du développement de
l'administration publique*

Céline Daigle, LL. B.
*Directrice principale de
la protection juridique*

Hélène Tremblay, FPA
*Directrice principale
de la fidélisation et des
équipes spécialisées*

Indemnisation

Christian Fournier, FICA, FCAS
Vice-président

Hubert Auclair, LL. B.
*Directeur principal
du secteur juridique et
des risques spécialisés*

Isabelle Circé, MBA, FPA
*Directrice principale
de l'indemnisation,
centres de contacts clients*

Lynda Mercier, FPA
*Directrice principale de
l'indemnisation externe*

Développement des affaires

Sylvain Simard, B.A.A., PAA
Vice-président

Daniel Sauro, B.A.A.
*Directeur principal du réseau
des agents affiliés*

Michel Talbot, FPA
*Directeur principal de
l'assurance des entreprises*

Actuariat, assurances et intelligence d'affaires

François Dumas, FICA, FCAS
Vice-président

Isabelle Gingras, FICA, FCAS
*Directrice principale de la
tarification, des assurances
et des produits (Québec)*

Isabelle Périgny, FICA, FCAS
*Directrice principale de
l'actuariat corporatif et de
l'intelligence d'affaires*

Marketing et commerce électronique

Éric Champagne, ing., M.B.A.
Vice-président

Frédérique Leclerc, B.A.A.,
M. Sc., FLMI
*Directrice principale
du marketing*

Yves Watier
*Directeur principal du
développement des affaires
et de la mise en marché*

Technologies de l'information

Richard Gagné
Vice-président

Jean Boulé
*Directeur principal du
développement des assurances
générales en direct*

Liette Labrie
*Directrice principale du
développement corporatif*

Éric Marcoux
*Directeur principal de
l'architecture et du soutien
à la réalisation*

L'Unique assurances générales

Direction générale

Mario Cusson, CPA, CA, M.B.A.
Président et chef de l'exploitation

Ventes et développement

Yves Gagnon, B.A., PAA
Vice-président

Assurance des entreprises et cautionnement

Bruno Perrino, B.A.
Vice-président

Daniel Carrier, PAA, TPI
*Directeur principal de
l'assurance des entreprises*

Martin Sohier, CPA, CA
*Directeur principal
du cautionnement*

Finances

André Boucher, CMA
Directeur principal des finances

Technologies de l'information

Michel Lévesque
*Directeur principal
du développement des
systèmes – courtage*

Unica assurances

Direction générale

Martin Delage, B.A., CRHA
Président et chef de l'exploitation

Opérations

Dave Smiley, CPA, CA, FCIP
Vice-président

Nancy Covell, CIP, ABC
*Directrice principale du marketing
et des communications*

Jim Cutler, FCIP, CRM
*Directeur principal de
l'assurance des entreprises*

Steve Lewicki, B.E.S., CIP
*Directeur principal
des réclamations*

Jennifer Ronca, B.A., CIP
*Directrice principale de
l'assurance de personnes*

Chris Weston, M.B.A.
*Directeur principal du
développement des affaires*

Finances

Katherine Evans, CPA, CA
*Vice-présidente et chef
de la direction financière*

Services juridiques

Mark H. Fonseca, B.A., LL. B.
Directeur principal

Ressources humaines et services communs

Cristine Y. Chan, B.A., CHRP
Directrice principale

Services communs

MEMBRES DE LA DIRECTION

Ces vice-présidences servent tant le secteur Assurance de personnes et services financiers que le secteur Assurance de dommages.

Direction générale

René Rouleau
*Président du conseil
et chef de la direction*

Ressources humaines et développement organisationnel

Shirley Brown, B.A., CRHA
Vice-présidente

Geneviève Drouin, M. Sc., CRHA
*Directrice principale des
ressources humaines*

Linda Gaboury, B.A., CRHA
*Directrice principale
de l'administration et
de la rémunération globale*

Affaires corporatives

Marie-Josée Guérette
Vice-présidente exécutive

Pierre Carpentier
*Directeur principal des
communications et du marketing*

Affaires juridiques et secrétariat général

Pierre Marc Bellavance, LL. M.
*Vice-président et secrétaire
général*

Affaires financières, immobilières et infrastructures technologiques

Marthe Lacroix, FICA, FCAS
Vice-présidente exécutive

Finances

Lucie Garneau, CPA, CA
Vice-présidente

Johanne Gauthier, CGA
*Directrice principale du centre
de perception*

Annie Larochelle, CPA, CA
*Directrice principale de
la divulgation financière
et des normes*

Hélène Myrand, CPA, CA
Directrice principale des finances

Gestion financière

John Kirouac, CPA, CA
Vice-président

Sylvie L. Beaudoin
*Directrice principale des
ressources matérielles*

Infrastructures technologiques

Jean-Pierre Boutet
Vice-président

René Moisan
*Directeur principal de
l'évolution des systèmes*

André Paquet, FLMI
*Directeur principal de
l'exploitation des infrastructures*

Danny Redmond
*Directeur principal du centre
de service et bureautique*

Placements

Michel Lévesque, FSA, FICA, CFA
Vice-président

Secteur Assurance de personnes et services financiers

RÉSEAUX DE SERVICE

La Capitale assureur de l'administration publique

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5
418 747-7600
ou 1 800 463-5549

La Capitale assurances et gestion du patrimoine

625, rue Saint-Amable
C. P. 1500
Québec (Québec) G1K 8X9
418 644-4200
ou 1 800 463-4856

RÉSEAU DE SERVICE

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 820
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 873-2402
ou 1 800 463-4856

Québec

625, rue Saint-Amable
C. P. 1500
Québec (Québec) G1K 8X9
418 644-4200
ou 1 800 463-4856

La Capitale services conseils

Vice-présidence aux ventes – réseau des intermédiaires et CSC

7333, place des Roseraies
Bureau 200
Anjou (Québec) H1M 2X6
514 687-2964
ou 1 866 279-9394

Centre financier régional Est

Édifice Le Delta 1
2875, boul. Laurier
Bureau 650
Québec (Québec) G1V 2M2
418 644-0038
ou 1 866 279-9396

Centre financier régional Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

874, boul. de l'Université Est
Bureau 320
Chicoutimi (Québec) G7H 6B9
418 615-0694
ou 1 800 713-8271

Centre financier régional Sud-Ouest

7055, boul. Taschereau
Bureau 300
Brossard (Québec) J4Z 1A7
514 864-4189
ou 1 866 279-7384

Centre financier de Sherbrooke

1802, rue King Ouest
Bureau 104
Sherbrooke (Québec) J1J 0A2
819 780-4697
ou 1 800 713-8236

Centre financier régional Nord-Ouest

3080, boul. Le Carrefour
Bureau 520
Laval (Québec) H7T 2R5
514 873-9364
ou 1 866 279-0489

Centre financier de Trois-Rivières

Édifice Le Trifluvien
4450, boul. des Forges
Bureau 240
Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W5
819 374-3539
ou 1 866 318-8016

La Capitale sécurité financière

Siège social

7150, Derrycrest Drive
Mississauga (Ontario) L5W 0E5
905 795-2300
ou 1 800 268-2835

SUCCURSALES

ALBERTA

Calgary

12111, 40^e Rue Sud-Est
Bureau 137
Calgary (Alberta) T2Z 4E6
403 252-7757
ou 1 800 267-0192

Edmonton

4466, 97^e Rue
Edmonton (Alberta) T6E 5R9
780 438-2420
ou 1 800 955-3250

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Delta

6846, avenue King-George
Bureau 206
Surrey (Colombie-Britannique) V3W 4Z9
604 599-6033

Surrey

13889, 104^e Avenue
Bureau 300
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 1W8
604 589-1381

MANITOBA

Winnipeg

2140, Pembina Highway
Bureau B
Winnipeg (Manitoba) R3T 6A7
204 985-1580
ou 1 800 670-1911

MARITIMES

1550, Bedford Highway
Bureau 700
Bedford (Nouvelle-Écosse) B4A 1E6
902 835-9203
ou 1 800 835-9203

ONTARIO

Barrie

431, route Huronia
Bureau 2
Barrie (Ontario) L4N 9B3
705 728-5580
ou 1 800 268-5168

Grande région de Toronto

7045, boul. Edwards
Bureau 300
Mississauga (Ontario) L5S 1X2
905 565-9996

Grande région de Toronto – Burlington

3310, chemin South Service
Bureau 305
Burlington (Ontario) L7N 3M6

London

4026, Meadowbrook Drive
Bureau 127
London (Ontario) N6L 1C7
519 652-0255
ou 1 800 934-6128

Niagara

36, rue Hiscott
Bureau 105
St-Catharines (Ontario) L2R 1C8
905 685-4805

Ottawa

223, route Colonnade
Bureau 112
Ottawa (Ontario) K2E 7K3
613 692-3590

QUÉBEC

Montérégie

7005, boul. Taschereau
Bureau 305
Brossard (Québec) J4Z 1A7
450 443-8585
ou 1 855 443-8585

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 820
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 798-6511

Québec

2875, boul. Laurier
Bureau 250
Québec (Québec) G1V 2M2
418 687-2058
ou 1 800 463-4632

Saguenay

3875, boul. Harvey
Jonquière (Québec) G7X 0A6
418 615-0727

SASKATCHEWAN

Saskatoon

2345, avenue C Nord
Bureau 5
Saskatoon (Saskatchewan) S7L 5Z5
306 955-3000
ou 1 800 955-3250

La Capitale
immobilière MFQ
625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5
418 644-4267
ou 1 800 463-5549

Secteur Assurance de dommages

RÉSEAUX DE SERVICE

La Capitale assurances générales

Siège social

625, rue Saint-Amable
C. P. 17100
Québec (Québec) G1K 9E2
418 266-9525

SUCCURSALES**Alma**

310, avenue du Pont Nord
Bureau 120
Alma (Québec) G8B 5C9
418 668-0066

Anjou

7333, place des Roseraies
Bureau 200
Anjou (Québec) H1M 2X6
514 906-1700

Baie-Comeau

337, boul. Lasalle
Bureau 203
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z1
418 294-6300

Blainville

28, côte Saint-Louis Ouest
Bureau 208
Blainville (Québec) J7C 1B8
514 906-1700

Brossard

7055, boul. Taschereau
Bureau 300
Brossard (Québec) J4Z 1A7
514 906-1700

Drummondville

350, rue Saint-Jean
Bureau 120
Drummondville (Québec) J2B 5L4
819 475-1799

Gatineau

290, boul. Saint-Joseph
Bureau 201
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3
819 420-1700

Granby

400, rue Principale
Bureau 301
Granby (Québec) J2G 2W6
450 777-1750

Laval

3030, boul. Le Carrefour
Bureau 101
Laval (Québec) H7T 2P5
514 906-1700

Mont-Laurier

530, boul. Albiny-Paquette
Bureau 3
Mont-Laurier (Québec) J9L 3W8
1 800 391-7141

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 500
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 906-1700

Pointe-Claire

755, boul. Saint-Jean
Bureau 140
Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9
514 906-1700

Québec

625, rue Saint-Amable
C. P. 17100
Québec (Québec) G1K 9E2
418 266-1700

Rimouski

287, rue Pierre-Saindon
Bureau 505
Rimouski (Québec) G5L 9A7
418 724-0777

Rouyn-Noranda

176, avenue Principale
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
819 764-2700

Saguenay

874, boul. de l'Université Est
Bureau 320
Chicoutimi (Québec) G7H 6B9
418 698-5900

Sept-Îles

802, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2S2
418 968-0044

Sherbrooke

1802, rue King Ouest
Bureau 104
Sherbrooke (Québec) J1J 0A2
819 822-0060

Trois-Rivières

Édifice Le Trifluvien
4450, boul. des Forges
Bureau 200
Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W5
819 374-3050

L'Unique assurances générales

Siège social

625, rue Saint-Amable
C. P. 17050
Québec (Québec) G1K 0E1
418 683-2711
ou 1 800 463-4800

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 750
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 768-0707
ou 1 877 768-0707

Unica assurances

Siège social

7150, Derrycress Drive
Mississauga (Ontario) L5W 0E5
905 677-9777
ou 1 800 676-0967

